



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de
Montréal-Est du 19 janvier 2015 à 18 h 30 tenue en la salle du conseil de
l'hôtel de ville située au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Madame Françoise Lachapelle, conseillère – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur John Judd, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 18 h 33.

*À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter :
la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à
l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JANVIER 2015 À 18 H 30

201501-001

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 janvier 2015 tel que ci-après
reproduit:

Ouverture de la séance

Ordre du jour

- 1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 janvier 2015 à 18 h 30
- Règlements**
- 2 Avis de motion à l'effet de modifier le règlement 40-2015 – Règlement sur les taxes
pour l'année 2015 afin de changer les dates de paiement des versements des taxes et
des compensations

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS

AVIS DE MOTION À L'EFFET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT 40-2015 – RÈGLEMENT SUR LES TAXES POUR L'ANNÉE 2015 AFIN DE CHANGER LES DATES DE PAIEMENT DES VERSEMENTS DES TAXES ET DES COMPENSATIONS

201501-002

Madame la conseillère Françoise Lachapelle donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance ordinaire du Conseil, un règlement à l'effet de modifier le règlement 40-2015 – *Règlement sur les taxes pour l'année 2015* afin de changer les dates de paiement des versements des taxes et des compensations.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JANVIER 2015

201501-003

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 18 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de
Montréal-Est du 21 janvier 2015 à 19 h tenue en la salle du conseil de
l'hôtel de ville situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Madame Françoise Lachapelle – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur John Judd, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 05.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

Madame Carole Michelin, trésorière, présente le Rapport de l'évaluation actuarielle du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est et le Rapport de la situation du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JANVIER 2015
201501-004 1.1

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 janvier 2015 tel que ci-après reproduit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

1 ORDRE DU JOUR

1.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 21 janvier 2015

2 PROCÈS-VERBAL

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 décembre 2014 et de la séance extraordinaire du 17 décembre 2014 à 19 h 05

3 DÉPÔTS DE DOCUMENTS

3.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement sur les finances (29-2013) au 15 janvier 2015

3.2 Dépôt du rapport de l'évaluation actuarielle du Régime complémentaire de retraite des

employés de la Ville de Montréal-Est et du Rapport de la situation du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est

3.3 Dépôt de la reddition de comptes du Programme TECQ 2010-2013

4 RAPPORTS DES SERVICES

4.1 Demande d'un certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour le projet TP-ST 2014-09 – Reconstruction des murs de soutènement du parc René-Labrosse

4.2 Engagement de la Ville de Montréal-Est en vertu de la convention d'aide financière intervenue entre la Ville de Montréal et la Ville de Montréal-Est concernant le programme « Climats municipalité » volet 2 qui consiste en la mise à jour d'un inventaire des émissions de gaz à effet de serre et d'un plan d'action pour leur réduction de même qu'en l'élaboration d'un plan d'adaptation aux changements climatiques

4.3 Adoption d'un système de pondération et d'évaluation des offres de services professionnels dans le cadre de contrats relatifs à la gestion de projet

4.4 Autoriser la direction générale à déposer un appel de proposition pour la vente de l'église Saint-Octave et de son presbytère

5 RÈGLEMENTS

5.1 Adoption – Règlement 713-98 – Règlement modifiant le règlement 713 – Règlement de zonage et ses amendements afin de régir l'implantation des boîtes de dons

5.2 Adoption – Règlement 40-2015-1 – Règlement modifiant le règlement 40-2015 – Règlement sur les taxes pour l'année 2015 afin de changer les dates de paiement des versements des taxes et des compensations

5.3 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement 713 – Règlement de zonage - et ses amendements afin d'agrandir la zone 45 à partir de la zone 11 et d'ajouter diverses classes d'usages à la zone 45

5.4 Premier projet – Règlement 713-99 – Règlement modifiant le règlement 713 – Règlement de zonage - et ses amendements afin d'agrandir la zone 45 à partir de la zone 11 et d'ajouter diverses classes d'usages à la zone 45

6 CONTRATS

6.1 Correction du montant total octroyé pour le contrat de services professionnels pour le projet TP-ST 2014-15 – Route de rinçage du réseau d'aqueduc et recherche de fuites d'eau – 371.14 \$

6.2 Amendement à l'entente du 12 septembre 2013 entre la Société ressources loisirs Pointe-aux-Trembles (SRLPAT) et la Ville de Montréal-Est

7 PERSONNEL

7.1 Permanence de madame Julie Léveillé à titre d'agente comptable, groupe 8E, à la direction des services administratifs et de l'informatique

7.2 Embauche de monsieur Frédéric Tanguay à titre de technicien en génie civil, groupe 12, à la direction des travaux publics et des services techniques

8 AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

8.1 Demande de don pour la campagne de financement de la Fête de la famille ME/PAT

8.2 Demande de contribution financière pour une étudiante du Cégep Marie-Victorin

9 DIVERS

10 AFFAIRE NOUVELLE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2014 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2014 À 19 H 05

201501-005

2.1

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 décembre 2014 et de la séance extraordinaire du 17 décembre 2014 à 19 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DU TRÉSORIER

3

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES FINANCES (29-2013)**201501-006** 3.1

La trésorière dépose le Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances au 16 janvier 2015.

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST**201501-007** 3.2

La trésorière dépose le Rapport d'évaluation actuarielle du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est et le Rapport de la situation du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est.

DÉPÔT DE LA REDDITION DE COMPTES DU PROGRAMME TECQ 2010-2013**201501-008** 3.3

La trésorière dépose l'attestation de la reddition de comptes du programme TECQ 2010-2013.

RAPPORT DES SERVICES 4**DEMANDE D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES POUR LE PROJET TP-ST 2014-09 - RECONSTRUCTION DES MURS DE SOUTÈNEMENT DU PARC RENÉ-LABROSSE****201501-009** 4.1

Considérant qu'un contrat de services professionnels a été octroyé à la firme MLC Associés inc. pour le projet TP-ST 2014-09 - Reconstruction des murs de soutènement du parc René-Labrosse;

Considérant que la réalisation des travaux de reconstruction des murs de soutènement est sujette à l'émission d'un certificat d'autorisation du MDDELCC;

Considérant que la firme MLC Associés inc. doit être autorisée à présenter une demande de certificat d'autorisation auprès du MDDELCC;

Considérant que la Ville de Montréal-Est doit s'engager à transmettre au MDDELCC une attestation, signée par un ingénieur, quant à la conformité des travaux avec l'autorisation émise par ledit ministère.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser la firme MLC Associés inc. à faire une demande de certificat d'autorisation, au nom de la Ville de Montréal-Est, auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST EN VERTU DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE INTERVENUE ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL ET LA VILLE DE MONTRÉAL-EST CONCERNANT LE PROGRAMME "CLIMAT MUNICIPALITÉS" - VOLET 2 QUI CONSISTE EN LA MISE À JOUR D'UN INVENTAIRE DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET D'UN PLAN D'ACTION POUR LEUR RÉDUCTION DE MÊME QU'EN L'ÉLABORATION D'UN PLAN D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES**201501-010** 4.2

Considérant que la Ville de Montréal-Est a signé le 16 février 2012 la convention indiquée en objet;

Considérant que le versement de l'aide financière est conditionnel au respect de certaines obligations, dont celle prévue à l'article 4.2.2 de ladite convention et qui consiste à transmettre à la Ville de Montréal une liste des actions que la Ville de Montréal-Est entend entreprendre afin de réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'approuver la liste des actions que la Ville de Montréal-Est entreprendra afin de réduire ses émissions de gaz à effet de serre, lesquelles sont indiquées au document "Plan d'action pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre pour l'élaboration d'un plan d'adaptation aux changements climatiques";

D'autoriser la directrice générale à signer tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION D'UN SYSTÈME DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DE CONTRATS RELATIFS À LA GESTION DE PROJETS

201501-011

4.3

Considérant que le système de pondération et d'évaluation des offres de services professionnels déjà utilisé par la Ville ne correspond pas pour les services professionnels de gestionnaire de projets;

Considérant qu'il y aurait lieu d'adopter une grille spécifique pour ce type de contrat.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le système de pondération et d'évaluation des offres de services professionnels soumises dans le cadre de contrats de gestionnaire de projets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISER LA DIRECTION GÉNÉRALE À DÉPOSER UN APPEL DE PROPOSITIONS POUR LA VENTE DE L'ÉGLISE SAINT-OCTAVE ET DE SON PRESBYTÈRE

201501-012

4.4

Considérant que la Ville a fait l'acquisition de l'emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro 1 251 922 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, comprenant l'église Saint-Octave et son presbytère;

Considérant que la Ville fut avisée par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qu'elle pouvait acquérir une église dans la mesure où la Ville ne vise pas à accorder d'avantages à un établissement religieux et que cette acquisition se fait aux fins d'exercice de compétences municipales;

Considérant que la Ville désire revitaliser le secteur de l'avenue Broadway et que le développement en amont du site de l'église stimulerait cette revitalisation;

Considérant que, pour ce faire, la Ville doit déposer un appel de propositions visant la vente de cet immeuble;

Considérant que les propositions déposées seront analysées au mérite avant d'arrêter une décision finale relative à la mise en vente du site;

Considérant que le centre de la Petite Enfance Tante Michèle inc. loue un espace au sous-sol de l'église;

Considérant qu'une clause de préemption indique que si le locateur désire vendre l'immeuble, il doit l'offrir au Centre de la Petite Enfance Tante Michèle inc. en lui transmettant un avis écrit à cet effet;

Considérant que le locateur doit transmettre au Centre de la Petite Enfance Tante Michèle inc. un préavis de douze (12) mois pour mettre fin au bail;

Considérant que l'acte notarié indique que l'acquéreur doit transmettre au vendeur, La Fabrique de la paroisse Saint-Octave, un préavis écrit au moins six (6) mois avant la cessation de toutes activités.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De transmettre un avis écrit au Centre de la Petite Enfance Tante Michèle inc. de fin de bail, de la mise en vente de l'immeuble et de les informer de leur droit de préemption;

De transmettre un avis écrit à La Fabrique de la paroisse Saint-Octave à l'effet qu'elle doit cesser toutes activités d'ici au 1^{er} août 2015;

D'autoriser la direction générale à déposer un appel de propositions pour la vente de l'emplacement connu et désigné comme étant le lot 1 251 922 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal avec une bâtisse érigée comprenant l'église Saint-Octave et son presbytère;

D'autoriser la direction générale à mandater la firme Casavant Frères à vendre l'orgue;

D'autoriser la direction générale à mandater la firme Les Encans Ritchie Bros à vendre aux enchères les biens meubles de l'église appartenant à la Ville.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le maire Robert Coutu

Mme la conseillère Sylie Dauphinais.

Mme la conseillère Anne St-Laurent

Mme la conseillère Monique Major,

Mme la conseillère Françoise Lachapelle,

M. le conseiller John Judd,

M. le conseiller Michel Bélisle.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

RÈGLEMENTS

5

ADOPTION - RÈGLEMENT 713-98 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS AFIN DE RÉGIR L'IMPLANTATION DES BOÎTES DE DONS

201501-013

5.1

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le règlement 713-98 - Règlement modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* et ses amendements afin de régir l'implantation des boîtes de dons.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 40-2015-1 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 40-2015 - RÈGLEMENT SUR LES TAXES POUR L'ANNÉE 2015 AFIN DE CHANGER LES DATES DE PAIEMENT DES VERSEMENTS DES TAXES ET DES COMPENSATIONS

201501-014

5.2

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le règlement 40-2015-1 - Règlement modifiant le règlement 40-2015 - *Règlement sur les taxes pour l'année 2015* afin de changer les dates de paiement des versements des taxes et des compensations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION - MODIFICATION AU RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AGRANDIR LA ZONE 45 À PARTIR DE LA ZONE 11 ET D'AJOUTER DIVERSES CLASSES D'USAGES À LA ZONE 45

201501-015

5.3

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance ordinaire du conseil un règlement modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* - et ses amendements afin d'agrandir la zone 45 à partir de la zone 11 et d'ajouter diverses classes d'usages à la zone 45.

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÈGLEMENT 713-99 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AGRANDIR LA ZONE 45 À PARTIR DE LA ZONE 11 ET D'AJOUTER DIVERSES CLASSES D'USAGES À LA ZONE 45

201501-016

5.4

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le premier projet du règlement 713-99 - Règlement modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* - et ses amendements afin d'agrandir la zone 45 à partir de la zone 11 et d'ajouter diverses classes d'usages à la zone 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRATS

6

CORRECTION DU MONTANT TOTAL OCTROYÉ POUR LE CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE PROJET TP-ST 2014-15 - ROUTE DE RINÇAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET RECHERCHE DE FUITES D'EAU

201501-017

6.1

Considérant qu'à la séance ordinaire du 22 octobre 2014, la Ville a octroyé le contrat de services professionnels pour le projet TP-ST 2015-15 - Route de rinçage du réseau d'aqueduc et recherche de fuites d'eau (résolution 201410-251) à la firme Aqua Data inc.;

Considérant que le contrat octroyé, pour une durée de trois (3) ans, s'élève à 104 198,09 \$, taxes incluses;

Considérant que la firme mandatée a fait une erreur dans le calcul de la TVQ, et ce, pour chacune des années prévues au contrat;

Considérant que la correction de la TVQ fait en sorte que le montant total de la soumission doit être majoré de 371,14 \$, soit pour un total de 104 569,23 \$.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'augmenter de 371,14 \$ le montant total octroyé pour le contrat de services professionnels pour le projet TP-ST 2014-15 - Route de rinçage du réseau d'aqueduc et recherche de fuites d'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AMENDEMENT À L'ENTENTE DU 12 SEPTEMBRE 2013 ENTRE LA SOCIÉTÉ RESSOURCES LOISIRS POINTE-AUX-TREMBLES (SRLPAT) ET LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

201501-018

6.2

Considérant que la SRLPAT est le gestionnaire du Centre récréatif Édouard-Rivet;

Considérant qu'elle a pour mandat de veiller à la satisfaction des usagers;

Considérant que la Ville avait conservé la gestion de certains usages des organismes et qu'elle considère qu'il y a lieu de confier cette gestion à la SRLPAT;

Considérant qu'ainsi, la SRLPAT sera en mesure de gérer les usages des organismes dans le CRER, tels que le club de hockey Rangers Jr AAA de Montréal-Est et la CSPI.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'autoriser l'amendement de l'entente afin de confier tous les usages des organismes du Centre récréatif Édouard-Rivet à la SRLPAT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

7

PERMANENCE DE MADAME JULIE LÉVEILLÉ À TITRE D'AGENTE COMPTABLE, GROUPE 8E, À LA DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE L'INFORMATIQUE

201501-019

7.1

Considérant que madame Julie Léveillé a été embauchée à titre d'agente comptable le 11 août 2014 (résolution 201408-206);

Considérant que la période d'essai de madame Léveillé se terminera le 11 février 2015;

Considérant l'évaluation positive de madame Léveillé.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

Confirmer la permanence de madame Julie Léveillé à titre d'agente comptable, groupe 8E, à la direction des services administratifs et de l'informatique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

EMBAUCHE DE MONSIEUR FRÉDÉRIC TANGUAY À TITRE DE TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL, GROUPE 12, À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES

201501-020

7.2

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'embaucher monsieur Frédéric Tanguay au poste de technicien en génie civil, groupe 12, à la direction des travaux publics et des services techniques, aux conditions de travail prévues à la convention collective des employés cols blancs, et ce, à compter du 2 février 2015. Monsieur Tanguay sera embauché au minimum de l'échelle de son groupe d'emploi et sera soumis à une période probatoire de six mois. Son embauche est conditionnelle à une analyse de crédit et d'un certificat de bonne conduite et il devra également subir un examen médical jugé satisfaisant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

8

DEMANDE DE DON POUR LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT POUR LA FÊTE FAMILLE MONTRÉAL-EST / POINTE-AUX-TREMBLES, ÉDITION 2015

201501-021

8.1

Considérant que la Fête Famille se tiendra le samedi 23 mai 2015;

Considérant que la Fête Famille fêtera cette année son 25e anniversaire;

Considérant que depuis plusieurs années, la Ville de Montréal-Est participe à la Fête Famille;

Considérant que l'événement est offert aux familles de Montréal-Est.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De donner un montant de 500 \$ afin de participer à la Fête Famille 2015 et ainsi offrir aux familles une journée d'activités sportives, culturelles et artistiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE D'UNE ÉTUDIANTE DU CÉGEP MARIE-VICTORIN

201501-022

8.2

Considérant que nous avons reçu une demande de contribution de la part de madame Jessy Lizotte;

Considérant que madame Lizotte est une étudiante au Cégep Marie-Victorin et qu'elle participera à un stage de 12 semaines dans le cadre de son programme d'études en Haïti;

Considérant que madame Lizotte est une résidente de Pointe-aux-Trembles.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De refuser la demande de contribution financière de madame Jessy Lizotte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIVERS

9

AFFAIRE NOUVELLE

10

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

201501-023

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 20 h 06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de
Montréal-Est du 18 février 2015 à 19 h tenue en la salle du conseil de
l'hôtel de ville situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Madame Françoise Lachapelle – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Monsieur John Judd, conseiller – district 4
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

Sont absents :

Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 15.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 FÉVRIER 2015

201502-024 1.1

Madame la conseillère Monique Major propose de modifier l'ordre du jour soumis pour y retirer les points 5.4 à 5.7, lequel ordre du jour se lirait alors comme suit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

1 ORDRE DU JOUR

1.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 18 février 2015

2 PROCÈS-VERBAL

2.1 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 janvier 2015 et de la séance ordinaire du 21 janvier 2015

3 DÉPÔTS DE DOCUMENTS

3.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement sur les finances (29-2013) 11 février 2015

3.2 Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires amendée, conformément à l'article 360.1 de la LERM pour la conseillère madame Sylvie Dauphinais

4 RAPPORTS DES SERVICES

4.1 Autoriser madame Carole Michelin, trésorière, à faire une demande de subvention au nom de la Ville de Montréal-Est dans le cadre du programme TECQ 2014-2018, pour la réfection complète des avenues Dubé et de la Grande-Allée – Projet TP-ST 2014-21 (fiche PTI 2015-49)

- 4.2 Autoriser madame Carole Michelin, trésorière, à faire une demande de subvention au nom de la Ville de Montréal-Est dans le cadre du « Programme d'infrastructures Québec-Municipalités » (PIQM), le sous-volet 1.5 pour le gainage d'égouts – Projet TP-ST 2014-07 (fiche PTI 2014-07)
- 4.3 Autoriser madame Carole Michelin, trésorière, à faire une demande de subvention au nom de la Ville de Montréal-Est dans le cadre du « Programme d'aide aux immobilisations » offert par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
- 4.4 Participation des élus au Congrès annuel 2015 de la Fédération canadienne des municipalités
- 4.5 Approbation d'un transfert des surplus non affectés pour financer la réfection d'une partie du revêtement extérieur de l'hôtel de ville
- 4.6 Modification du système de pondération et d'évaluation des offres de services professionnels dans le cadre de contrats relatifs à la gestion de projets

5 RÈGLEMENTS

- 5.1 Adoption - Second projet – Règlement 713-99 – Règlement modifiant le règlement 713 – Règlement de zonage - et ses amendements afin d'agrandir la zone 45 à partir de la zone 11 et d'ajouter diverses classes d'usages à la zone 45
- 5.2 Avis de motion en vue de l'adoption du règlement d'emprunt d'un montant suffisant pour la réfection complète des avenues Dubé et de la Grande-Allée TP-ST 2014-21 (fiche PTI 2015-49)
- 5.3 Avis de motion en vue de l'adoption du règlement d'emprunt d'un montant suffisant pour le projet concernant les bâtiments municipaux – Centre récréatif Édouard-Rivet (CRER) et garage municipal (fiche PTI 2015-43)
- 5.4 **RETIRÉ** - Avis de motion – Modification au règlement 04-047 – *Règlement du plan d'urbanisme* – et ses amendements afin d'autoriser, pour le secteur 20-04, une hauteur maximale de 6 étages
- 5.5 **RETIRÉ** - Adoption – Projet de règlement 04-047-23 – Règlement modifiant le règlement 04-047 – *Règlement du plan d'urbanisme* - et ses amendements afin d'autoriser, pour le secteur 20-04, une hauteur maximale de 6 étages
- 5.6 **RETIRÉ** - Avis de motion – Modifications au règlement 713 – Règlement de zonage – et ses amendements afin d'ajouter des classes d'usages à la zone 34 et de modifier les normes d'implantations ainsi que d'affichage applicables pour cette zone
- 5.7 **RETIRÉ** - Adoption - Premier projet – Règlement 713-100 – Règlement modifiant le règlement 713 – *Règlement de zonage* – et ses amendements afin d'ajouter des classes d'usages à la zone 34 et de modifier les normes d'implantations ainsi que d'affichage applicables pour cette zone

6 CONTRATS

- 6.1 Octroi du contrat à Service d'entretien ménager Vimont inc. pour l'entretien ménager de l'hôtel de ville – Projet TP-ST 2015-01 – 66 777.74 \$, taxes incluses (deux ans)
- 6.2 Réception définitive des travaux – Projet TP-ST 2013-60 – Reconstruction de l'avenue Lelièvre entre les rues Sainte-Catherine et Victoria
- 6.3 Octroi du contrat à Raymond Chabot Grant Thornton pour la mission d'audit des états financiers de la Ville de Montréal-Est (années 2014-2015-2016 et 2017) – Projet SA 2015-01 – 163 695.66 \$, taxes incluses

7 PERSONNEL

8 AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

- 8.1 Demande du Centre des femmes de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles pour emprunter l'autobus de la Ville pour une sortie à la cabane à sucre Constantin le 9 avril prochain
- 8.2 Demande de Union Shotokan Karaté-Do pour emprunter l'autobus de la Ville afin d'assister à deux compétitions de la Coupe du Tigre qui se dérouleront les 15 mars et 24 mai 2015 à Trois-Rivières
- 8.3 Autoriser les employés de la Ville de Montréal-Est à la représenter au tournoi de hockey de l'Association des travaux publics (ATPA) qui aura lieu du 2 au 5 avril à Laval, et défrayer les coûts d'inscription
- 8.4 Demande de partenariat pour projet scolaire de l'école Saint-Octave

9 DIVERS

10 AFFAIRE NOUVELLE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

LEVÉE DE LA SÉANCE

Après avoir pris la proposition d'amendement en délibéré, le président d'assemblée la juge recevable.

Cette proposition est appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle.

L'amendement est agréé à l'unanimité.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 février 2015 tel que modifié par le retrait des points 5.4 à 5.7.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX 2

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JANVIER 2015 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JANVIER 2015

201502-025 2.1

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 19 janvier 2015 et de la séance ordinaire du 21 janvier 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔTS DE DOCUMENTS 3

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES FINANCES (29-2013)

201502-026 3.1

La trésorière dépose le Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances au 11 février 2015.

DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES, AMENDÉE CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 360.1 DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS (LERM), POUR LA CONSEILLÈRE MADAME SYLVIE DAUPHINAIS

201502-027 3.2

Le greffier dépose, séance tenante, la déclaration des intérêts pécuniaires, amendée conformément à l'article 360.1 de la LERM, pour la conseillère madame Sylvie Dauphinais.

RAPPORT DES SERVICES 4

AUTORISER MADAME CAROLE MICHELIN, TRÉSORIÈRE À FAIRE UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU NOM DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ 2014-2018 POUR LA RÉFECTION COMPLÈTE DES AVENUES DUBÉ ET DE LA GRANDE-ALLÉE - PROJET TP-ST 2014-21 (FICHE PTI 2015-49)

201502-028 4.1

Considérant que dans le cadre de l'organisation d'activités, de projets ou de travaux, des subventions peuvent être obtenues de différents ministères ou organismes.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser la trésorière et directrice générale adjointe à demander, au nom de la Ville de Montréal-Est, une subvention dans le cadre du programme TECQ pour la réfection complète des avenues Dubé et de la Grande-Allée;

D'autoriser la trésorière et directrice générale adjointe, madame Carole Michelin, à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution, et ce, jusqu'à avis contraire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISER MADAME CAROLE MICHELIN, TRÉSORIÈRE, À FAIRE UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU NOM DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST DANS LE CADRE DU "PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS" (PIQM) LE SOUS VOLET 1.5 POUR LE GAINAGE D'ÉGOUTS - PROJET TP-ST 2014-07 (FICHE PTI 2014-07)

201502-029

4.2

Considérant que dans le cadre de l'organisation d'activités, de projet ou de travaux, des subventions peuvent être obtenues de différents ministères ou organismes.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser la trésorière et directrice générale adjointe à demander, au nom de la Ville de Montréal-Est, une subvention dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), sous volet 1.5 pour le gainage d'égouts;

D'autoriser la trésorière et directrice générale adjointe, madame Carole Michelin, à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution, et ce, jusqu'à avis contraire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISER MADAME CAROLE MICHELIN, TRÉSORIÈRE, À FAIRE UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU NOM DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST DANS LE CADRE DU "PROGRAMME D'AIDE AUX IMMOBILISATIONS" OFFERT PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT

201502-030

4.3

Considérant que dans le cadre de l'organisation d'activités, de projets ou de travaux, des subventions peuvent être obtenues de différents ministères ou organismes;

Considérant que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport accorde des subventions lors de l'acquisition et de l'installation d'équipement ou de mobilier spécialisés;

Considérant que la bibliothèque a besoin d'une cure de rajeunissement;

Considérant qu'afin de mieux loger notre collection, de nouvelles étagères plus standards seraient requises;

Considérant que les systèmes d'étagères modulaires, dont les tablettes sont ajustables facilement en hauteur et dont l'assemblage s'effectue sans outil ni boulon, sont plus rigides et qu'elles assureraient une plus grande stabilité.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser la trésorière et directrice générale adjointe à demander, au nom de la Ville de Montréal-Est, une subvention dans le cadre du "Programme d'aide aux immobilisations" offert par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

D'autoriser la trésorière et directrice générale adjointe, madame Carole Michelin, à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution, et ce, jusqu'à avis contraire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PARTICIPATION DES ÉLUS AU CONGRÈS ANNUEL 2015 DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

201502-031

4.4

Considérant que le Congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) aura lieu à Edmonton en Alberta du 5 au 8 juin 2015;

Considérant que la FCM parle au nom de gouvernements locaux qui représentent plus de 90 % de la population canadienne et qu'en raison de son influence et de sa crédibilité, la FCM défend avec succès les intérêts des villes et des collectivités auprès du gouvernement fédéral notamment et qu'elle a obtenu, par exemple, le remboursement de la TPS, l'indexation du Fonds de la taxe sur l'essence, etc.;

Considérant que ce congrès et le salon professionnel qui y est intégré donnent lieu au plus grand rassemblement d'élus et de dirigeants municipaux du Canada et que les collectivités qui y participent investissent dans des connaissances et de l'influence qui leur procurent des avantages des années durant et leur permettent :

- de se rencontrer et échanger entre élus;
- d'obtenir de l'information concernant des nouveaux programmes fédéraux;
- d'apprendre d'experts et découvrir de nouvelles technologies et de nouveaux services;

- de faire partie intégrante d'un mouvement municipal d'envergure nationale dont l'influence ressort dans les décisions provinciales et fédérales qui touchent leurs collectivités;
- de rencontrer des acteurs politiques fédéraux et provinciaux qui assistent à l'événement et discuter de questions qui intéressent leurs collectivités avec eux;

Considérant que les lois, budgets et décisions stratégiques établis par les gouvernements provinciaux et fédéraux ont une incidence directe sur les moyens dont disposent les conseils municipaux pour répondre aux besoins de leur population;

Considérant que la FCM a à cœur d'aider les grandes et petites municipalités canadiennes à se doter de bonnes pratiques dans les services qu'elles assurent à leur population;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir les dépenses reliées à l'inscription, l'hébergement et au transport par avion des participants;

Considérant que le maire, monsieur Robert Coutu, et deux conseillers ont manifesté l'intention de participer à ce congrès pour notre municipalité.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'autoriser monsieur Robert Coutu, maire, ainsi que deux conseillers à participer au Congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités qui se tiendra à Edmonton en Alberta du 5 au 8 juin 2015;

D'autoriser une dépense de 3 500 \$ par conseiller et de 3 100 \$ pour le maire pour le paiement des frais de séjour dont les frais d'inscription, de transport, d'hébergement et de restauration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPROBATION D'UN TRANSFERT DES SURPLUS NON AFFECTÉS POUR FINANCER LA RÉFECTION D'UNE PARTIE DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR DE L'HÔTEL DE VILLE

201502-032

4.5

Considérant qu'un montant de 100 000 \$ comprenant les honoraires d'un consultant et le coût des travaux a été prévu au budget pour la réfection d'une partie du revêtement extérieur de l'hôtel de ville;

Considérant que l'étude antérieure et l'estimation qui s'y rattachait ne donnaient qu'un bref survol de la problématique et des solutions envisagées;

Considérant qu'une dernière auscultation plus détaillée a permis de constater d'autres anomalies liées au problème structural telles que le remplacement et la relocalisation nécessaire de certaines plaques de pierre ainsi que les ancrages et le calfeutrage à refaire en plus grande quantité;

Considérant qu'un montant additionnel de 160 000 \$ est nécessaire pour procéder aux travaux.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'approuver la demande de transfert d'un montant de 160 000 \$ des surplus non affectés afin de procéder à la réfection d'une partie du revêtement extérieur de l'hôtel de ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MODIFICATION DU SYSTÈME DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DE CONTRATS RELATIFS À LA GESTION DE PROJETS

201502-033

4.6

Considérant qu'un système de pondération et d'évaluation des offres de services professionnels dans le cadre de contrats relatifs à la gestion de projets a été adopté lors de la séance du 21 janvier 2015 (résolution 201501-011);

Considérant qu'il y aurait lieu de standardiser ce système de pondération et d'évaluation en fonction des grilles déjà utilisées par la Ville en retirant l'item « Détermination du prix ajusté ».

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter la modification au système de pondération et d'évaluation des offres de services professionnels soumises dans le cadre de contrats de gestionnaire de projets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS

5

ADOPTION - SECOND PROJET - RÈGLEMENT 713-99 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AGRANDIR LA ZONE 45 À PARTIR DE LA ZONE 11 ET D'AJOUTER DIVERSES CLASSES D'USAGES À LA ZONE 45

201502-034

5.1

Considérant qu'une consultation publique a été tenue le 3 février 2015.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le second projet du règlement 713-99 - Règlement modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* et ses amendements afin d'agrandir la zone 45 à partir de la zone 11 et d'ajouter diverses classes d'usages à la zone 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UN MONTANT SUFFISANT POUR LA RÉFECTION COMPLÈTE DES AVENUES DUBÉ ET DE LA GRANDE-ALLÉE - TP-ST 2014-21 (FICHE PTI 2015-49)

201502-035

5.2

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance ordinaire du Conseil, un règlement d'emprunt d'un montant suffisant pour la réfection complète des avenues Dubé et de la Grande-Allée.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UN MONTANT SUFFISANT POUR LE PROJET CONCERNANT LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX - CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET (CRER) ET GARAGE MUNICIPAL (FICHE PTI 2015-43)

201502-036

5.3

Monsieur le conseiller John Judd donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance ordinaire du Conseil, un règlement d'emprunt d'un montant suffisant pour le projet concernant les bâtiments municipaux - CRER et garage municipal.

AVIS DE MOTION – MODIFICATION AU RÈGLEMENT 04-047 – RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME – ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AUTORISER, POUR LE SECTEUR 20-04, UNE HAUTEUR MAXIMALE DE 6 ÉTAGES

RETIRÉ

5.4

ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT 04-047-23 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 04-047 – RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AUTORISER, POUR LE SECTEUR 20-04, UNE HAUTEUR MAXIMALE DE 6 ÉTAGES

RETIRÉ

5.5

AVIS DE MOTION – MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT 713 – RÈGLEMENT DE ZONAGE – ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AJOUTER DES CLASSES D'USAGES À LA ZONE 34 ET DE MODIFIER LES NORMES D'IMPLANTATIONS AINSI QUE D'AFFICHAGE APPLICABLES POUR CETTE ZONE

RETIRÉ

5.6

ADOPTION - PREMIER PROJET – RÈGLEMENT 713-100 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 – RÈGLEMENT DE ZONAGE – ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AJOUTER DES CLASSES D'USAGES À LA ZONE 34 ET DE MODIFIER LES NORMES D'IMPLANTATIONS AINSI QUE D'AFFICHAGE APPLICABLES POUR CETTE ZONE

RETIRÉ

5.7

OCTROI DU CONTRAT À SERVICE D'ENTRETIEN MÉNAGER VIMONT INC. POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DE L'HÔTEL DE VILLE ET DU GARAGE MUNICIPAL (EN OPTION) - PROJET TP-ST 2015-01 - 118 074.68 \$, TAXES INCLUSES**201502-037**

6.1

Considérant que la Ville a lancé un appel d'offres public pour le projet TP-ST 2015-01 - Contrat pour l'entretien ménager de l'hôtel de ville et du garage municipal (en option);

Considérant que quatre entreprises ont déposé une soumission;

Considérant qu'à la suite de l'étude des soumissions, il est préférable de ne pas retenir l'option du garage municipal;

Considérant que le plus bas soumissionnaire conforme est Service d'entretien ménager Vimont inc., pour un montant de 66 777, 74 \$, taxes incluses, pour l'entretien ménager de l'hôtel de ville uniquement, et ce, pour les deux années du contrat.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TP-ST 2015-01 - Contrat pour l'entretien ménager de l'hôtel de ville, sans l'option du garage municipal, pour un montant de 66 777,74 \$, taxes incluses, pour deux ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX - PROJET TP-ST 2013-60 - RECONSTRUCTION DE L'AVENUE LELIÈVRE ENTRE LES RUES SAINTE-CATHERINE ET VICTORIA**201502-038**

6.2

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2013-60 - Reconstruction de l'avenue Lelièvre entre les rues Sainte-Catherine et Victoria les travaux sont complétés;

Considérant qu'une visite de chantier a été effectuée le 11 septembre 2014.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'accepter la réception définitive des travaux et payer à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc. toutes les sommes qui lui sont dues en vertu du contrat octroyé lors de la séance du 17 juillet 2013 (résolution CM-201307191).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT À LA FIRME RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON POUR LA MISSION D'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST - PROJET SA-2015-01 - 163 695.66 \$, TAXES INCLUSES**201502-039**

6.3

Considérant que la Ville de Montréal-Est désirait recevoir des offres de services professionnels de cabinets d'experts-comptables, aux fins de l'audit des états financiers pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre pour les années 2014, 2015, 2016 et 2017, tout autre mandat d'audit à la demande de la Ville et service de consultation fiscale au niveau des taxes à la consommation pour les années 2015-2016 et 2017;

Considérant que l'appel d'offres a été publié sur le site SEAO;

Considérant que trois soumissions ont été reçues;

Considérant qu'à la suite de l'analyse des documents de présentation, deux des soumissionnaires ont obtenu un pointage intérimaire supérieur à 70 points, soit:

- Raymond Chabot Grant Thornton pour un montant de 163 695.66 \$, taxes incluses;
- Gestion Deloitte s.e.c. pour un montant de 210 404.25 \$, taxes incluses;

Considérant que le processus a déterminé la firme Raymond Chabot Grant Thornton inc. gagnante.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'octroyer le contrat de services professionnels pour le projet SA 2015-01 - Mission d'audit des états financiers de la Ville de Montréal-Est pour l'exercice se terminant les 31 décembre 2014, 2015, 2016 et 2017, ainsi que tout autre mandat d'audit à la demande de la Ville, à la firme Raymond Chabot Grant Thornton inc. pour un montant de 163 695.66 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

| | |
|------------------|----------|
| PERSONNEL | 7 |
|------------------|----------|

| | |
|--------------------------------------|----------|
| AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS | 8 |
|--------------------------------------|----------|

DEMANDE DU CENTRE DES FEMMES DE MONTRÉAL-EST / POINTE-AUX-TREMBLES POUR EMPRUNTER L'AUTOBUS POUR UNE SORTIE À LA CABANE À SUCRE CONSTANTIN LE 9 AVRIL PROCHAIN

201502-040 8.1

Considérant que le Centre des femmes n'est pas un organisme accrédité par la Ville de Montréal-Est;

Considérant que le départ se fera du Centre des femmes, situé au Centre Roussin et que ce dernier est à environ la même distance du Centre récréatif Édouar-Rivet;

Considérant que l'autobus leur a été prêté au cours des quatre dernières années.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De prêter l'autobus de la Ville au Centre des femmes Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles pour leur sortie à la cabane à sucre le 9 avril prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE UNION SHOTOKAN KARATÉ-DO POUR EMPRUNTER L'AUTOBUS DE LA VILLE AFIN D'ASSISTER À DEUX COMPÉTITIONS DE LA COUPE DU TIGRE QUI SE DÉROULERONT LES 15 MARS ET 24 MAI 2015 À TROIS-RIVIÈRES

201502-041 8.2

Considérant que Union Shotokan Karaté-Do offre ses cours au Centre récréatif Édouar-Rivet;

Considérant que la Politique de l'autobus ne mentionne pas ce groupe comme étant un organisme reconnu;

Considérant que ce groupe a déjà bénéficié de l'autobus gratuitement par les années passées;

Considérant que pour tout organisme non classé, le tarif serait de 90 \$ de l'heure.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De prêter l'autobus de la Ville à Union Shotokan Karaté-Do pour leur permettre d'assister à leurs compétitions les 15 mars et 24 mai 2015 à Trois-Rivières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISER LES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST À NOUS REPRÉSENTER AU TOURNOI DE HOCKEY DE L'ASSOCIATION DES TRAVAUX PUBLICS (ATPA) QUI AURA LIEU CETTE ANNÉE DU 2 AU 5 AVRIL À LAVAL, ET DÉFRAYER LES FRAIS D'INSCRIPTION

201502-042 8.3

Considérant que chaque année, les employés représentent notre Ville lors de ce tournoi, et que la Ville de Montréal-Est défraie les coûts d'inscription;

Considérant que cette année, le tournoi se déroule à Laval.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De payer un montant de 459.90 \$ pour défrayer le coût d'inscription au tournoi de hockey de l'Association des travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE PARTENARIAT POUR PROJET SCOLAIRE DE L'ÉCOLE SAINT-OCTAVE

201502-043

8.4

Considérant que l'école Saint-Octave a mis sur pied un projet de voyage pour ses élèves de 6e année en lien avec la persévérance scolaire;

Considérant qu'il s'agit d'un projet engageant, conçu pour répondre aux besoins spécifiques du milieu et améliorer le rapport à l'école et les résultats scolaires des élèves;

Considérant la demande faites par les élèves finissants de l'école Saint-Octave au Conseil municipal de défrayer les coûts de transport et l'hébergement;

Considérant que la proposition faite par les élèves représente un coût de 3 185 \$ pour la Ville;

Considérant que l'utilisation de l'autobus de la Ville réduirait ces coûts à 2231.04 \$;

Considérant que les élèves doivent présenter un rapport financier de leur voyage en mai.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'accéder à la demande des élèves de l'école Saint-Octave en prêtant l'autobus de la Ville et les services du chauffeur plutôt que de payer un transporteur privé et en payant les frais d'hébergement pour ce voyage pour un coût total de 2 231.04 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIVERS

9

AFFAIRE NOUVELLE

10

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

Monsieur Yan Leblanc, dépose un document concernant la réfection du Centre récréatif Édouard-Rivet.

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

201502-044

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de
Montréal-Est du 18 mars 2015 à 19 h tenue en la salle du conseil de
l'hôtel de ville situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Madame Françoise Lachapelle – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

Est absent :

Monsieur John Judd, conseiller – district 4

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 08.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2015

201503-045

1.1

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 mars 2015 tel que ci-après reproduit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

1 *ORDRE DU JOUR*

1.1 *Ordre du jour de la séance ordinaire du 18 mars 2015*

2 *PROCÈS-VERBAL*

2.1 *Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 février 2015*

3 *DÉPÔTS DE DOCUMENTS*

3.1 *Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement sur les finances (29-2013) 12 mars 2015*

4 **RAPPORTS DES SERVICES**

4.1 Nomination de madame Anne St-Laurent à titre de maire suppléant pour la période du 1^{er} avril au 31 juillet 2015

4.2 Demande d'exemption de taxes foncières pour le 56, avenue Laurendeau

4.3 Demande à la Commission de toponymie du Québec pour effectuer le changement de dénomination de certains parcs de Montréal-Est

5 RÈGLEMENTS

- 5.1 Adoption - Règlement 713-99 – Règlement modifiant le règlement 713 – *Règlement de zonage* - et ses amendements afin d'agrandir la zone 45 à partir de la zone 11 et d'ajouter diverses classes d'usages à la zone 45
- 5.2 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement 713 – *Règlement de zonage* et ses amendements afin d'autoriser l'usage « détaillant en véhicules automobiles neufs » dans la zone 8
- 5.3 Premier projet – Règlement 713-100 – Règlement modifiant le règlement 713 – *Règlement de zonage* et ses amendements afin d'autoriser l'usage « détaillant en véhicules automobiles neufs » dans la zone 8
- 5.4 Adoption - Règlement 41-2015 – *Règlement décrétant les travaux de réfection de l'avenue Dubé entre la rue Prince-Albert et le fleuve et de l'avenue de la Grande-Allée entre les rues Notre-Dame et Prince-Albert, et décrétant un emprunt d'un montant suffisant à cette fin* – Projet TP-ST 2014-21

6 CONTRATS

- 6.1 Octroi du contrat à Béton Bélanger / division de Béton Provincial Itée, pour la fourniture de béton préparé – *Projet TP-ST 2015-4A – 42 598.24 \$, taxes incluses*
- 6.2 Ratification du mandat octroyé à Entreprises C.R. Ménard inc. pour la fuite d'eau sur la conduite de 30 pouces à l'angle de la rue Sherbrooke et de l'avenue Georges-V – 57 487.50 \$, taxes incluses
- 6.3 Octroi du contrat à Solmatech inc. pour le Contrôle qualitatif des matériaux et caractérisations environnementales (laboratoires d'essais) – *Projet TP-ST 2015-03 – 126 858.25 \$, taxes incluses*
- 6.4 Réception définitive des travaux – *Projet DST-2012-57 – Reconstruction du parc des Vétérans*
- 6.5 Rejet des soumissions pour le projet TP-ST 2015-03A – Fourniture de mélange bitumineux
- 6.6 Rejet des soumissions pour le projet TP-ST 2015-05A – Fourniture de granulats divers
- 6.7 Convention de partenariat avec la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc. (SRLPAT)

7 PERSONNEL

8 AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

- 8.1 Demande de subvention pour l'année 2015 du Club de l'Âge d'or de la Ville de Montréal-Est
- 8.2 Demande de la Commission Sports et loisirs de l'est de l'île de Montréal pour une contribution à la 25^e soirée des Wilson
- 8.3 Demande d'autorisation de la bibliothèque Micheline-Gagnon pour donner des documents périmés, démodés ou usés

9 DIVERS

10 AFFAIRE NOUVELLE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX 2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 FÉVRIER 2015

201503-046 2.1

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 février 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES FINANCES (29-2013)**201503-047** 3.1

La trésorière dépose le Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances au 12 mars 2015.

RAPPORT DES SERVICES 4

NOMINATION DE MADAME ANNE ST-LAURENT À TITRE DE MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL AU 31 JUILLET 2015**201503-048** 4.1

Considérant l'article 9 du règlement R14-102-1 à l'effet que le Conseil doit nommer un maire suppléant tous les 4 mois;

Considérant qu'il y a lieu de nommer un nouveau maire suppléant pour la période du 1^{er} avril au 31 juillet 2015.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De nommer madame la conseillère Anne St-Laurent à titre de maire suppléant pour la période du 1^{er} avril au 31 juillet 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE D'EXEMPTION DE TAXES FONCIÈRES POUR LE 56, AVENUE LAURENDEAU**201503-049** 4.2

Considérant qu'à la suite d'une inspection, il appert que l'activité principale exercée sur l'immeuble du 56, avenue Laurendeau semble être une activité de ressource intermédiaire venant en aide aux personnes ayant un handicap mental;

Considérant que cette activité s'inscrit comme un usage résidentiel (habitation communautaire) et que cet usage est autorisé dans la zone où se trouve l'immeuble en question;

Considérant que la Ville percevra une compensation pour services municipaux.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De ne pas s'opposer à la demande d'exemption de taxes faite par la Fondation de la déficience intellectuelle et des troubles du spectre de l'autisme de Montréal (Fondation Di-Tsa de Montréal).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE À LA COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC POUR EFFECTUER LE CHANGEMENT DE DÉNOMINATION DE CERTAINS PARCS DE MONTRÉAL-EST**201503-050** 4.3

Considérant qu'il y a lieu d'officialiser le changement de nom du parc Montréal-Est auprès de la Commission de toponymie du Québec;

Considérant le souhait du Conseil de changer la dénomination du parc Marien pour parc « Roland-McDuff » et celle du parc René-Labrosse pour « Parc de l'hôtel de ville »;

Considérant qu'une demande doit être faite auprès de la Commission de toponymie du Québec pour ce faire.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De demander à la Commission de toponymie du Québec de changer la dénomination du parc Marien pour parc « Roland-McDuff » et celle du parc René-Labrosse pour « Parc de l'hôtel de ville ».

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :

M. le maire Robert Coutu
Mme la conseillère Anne St-Laurent
Mme la conseillère Monique Major,
Mme la conseillère Françoise Lachapelle,
M. le conseiller Michel Bélisle.

A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

RÈGLEMENTS

5

ADOPTION - RÈGLEMENT 713-99 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AGRANDIR LA ZONE 45 À PARTIR DE LA ZONE 11 ET D'AJOUTER DIVERSES CLASSES D'USAGES À LA ZONE 45

201503-051

5.1

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le règlement 713-99 - Règlement modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* et ses amendements afin d'agrandir la zone 45 à partir de la zone 11 et d'ajouter diverses classes d'usages à la zone 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AUTORISER L'USAGE "DÉTAILLANT EN VÉHICULES AUTOMOBILES NEUFS" DANS LA ZONE 8

201503-052

5.2

Madame la conseillère Françoise Lachapelle donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance ordinaire du Conseil, un règlement modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* et ses amendements afin d'autoriser l'usage "détaillant en véhicules automobiles neufs" dans la zone 8.

PREMIER PROJET - RÈGLEMENT 713-100 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AUTORISER L'USAGE "DÉTAILLANT EN VÉHICULES AUTOMOBILES NEUFS" DANS LA ZONE 8

201503-053

5.3

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le premier projet du règlement 713-100 - Règlement modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* et ses amendements afin d'autoriser l'usage "détaillant en véhicules automobiles neufs" dans la zone 8.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 41-2015 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'AVENUE DUBÉ ENTRE LA RUE PRINCE-ALBERT ET LE FLEUVE ET DE L'AVENUE DE LA GRANDE-ALLÉE ENTRE LES RUES NOTRE-DAME ET PRINCE-ALBERT, ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT D'UN MONTANT SUFFISANT À CETTE FIN

201503-054

5.4

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le règlement 41-2015 - *Règlement décrétant les travaux de réfection de l'avenue Dubé entre la rue Prince-Albert et le fleuve et de l'avenue de la Grande-Allée entre les rues Notre-Dame et Prince-Albert, et décrétant un emprunt d'un montant suffisant à cette fin.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRATS

6

OCTROI DU CONTRAT À BÉTON BÉLANGER / DIVISION DE BÉTON PROVINCIAL LTÉE, POUR LA FOURNITURE DE BÉTON PRÉPARÉ - PROJET TP-ST 2015-4A - 42 598.24 \$, TAXES INCLUSES

201503-055

6.1

Considérant que la Ville a lancé un appel d'offres sur invitation pour le projet TP-ST 2015-04A - Fourniture de béton préparé, et ce, pour l'année 2015;

Considérant que trois fournisseurs ont été invités;

Considérant qu'un seul fournisseur a déposé une soumission, soit Béton Bélanger / division de Béton Provincial ltée, pour un montant de 42 598.24 \$, taxes incluses;

Considérant que la soumission déposée est conforme et respecte le budget 2015.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TP-ST 2015-04A - Fourniture de béton préparé - pour l'année 2015 à Béton Bélanger / division de Béton Provincial ltée pour un montant de 42 598.24 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RATIFICATION DU MANDAT OCTROYÉ À ENTREPRISES C.R.MÉNARD INC. POUR LA FUIITE D'EAU SUR LA CONDUITE DE 30 POUCES À L'ANGLE DE LA RUE SHERBROOKE ET DE L'AVENUE GEORGES-V

201503-056

6.2

Considérant que la Ville de Montréal a constaté, au début de janvier 2015, qu'il y avait une fuite d'eau sur la conduite de 30 pouces sur la rue Sherbrooke à l'angle de l'avenue Georges-V;

Considérant que cette conduite du réseau principal d'aqueduc de la Ville de Montréal est située sur notre territoire et que selon le règlement RCG 05-002, le service d'entretien, tel qu'une fuite d'eau, est délégué à la Ville de Montréal-Est;

Considérant l'importance de cette fuite et nos connaissances limitées du réseau principal d'aqueduc, une assistance externe était nécessaire par l'entremise de la compagnie Entreprises C.R. Ménard inc., laquelle a un contrat actif avec Montréal, soit le contrat E-2014-01;

Considérant que les tarifs utilisés sont les mêmes que ceux du contrat avec la Ville de Montréal et qu'une facture sera transmise à cette dernière après la fin des travaux complets de colmatage de la fuite, tel que stipulé dans le RCG-05-002;

Considérant qu'une intervention en deux étapes est nécessaire et qu'une évaluation budgétaire globale représente près de 57 487.50 \$, taxes incluses;

Considérant qu'un montant de 22 995 \$ a déjà été engagé en janvier 2015 et qu'un autre montant de 34 492,50 \$ a été engagé en février 2015, totalisant 57 487.50 \$, taxes incluses;

Considérant que ces commandes ont dû être exécutées en urgence, une ratification du montant total du mandat est nécessaire.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De ratifier le mandat octroyé à Entreprises C.R. Ménard inc. pour réparer la fuite d'eau sur la conduite de 30 pouces à l'angle de la rue Sherbrooke et de l'avenue Georges-V, et ce, pour un montant de 57 487,50 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**OCTROI DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE PROJET TP-ST 2015-03 -
CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX, ÉTUDES GÉOTECHNIQUES ET CARACTÉRISATIONS
ENVIRONNEMENTALES (LABORATOIRE D'ESSAIS)**

201503-057

6.3

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2015-03 - Contrôle qualitatif des matériaux, études géotechniques et caractérisations environnementales (laboratoire d'essais) la Ville a lancé un appel d'offres public pour services professionnels;

Considérant que cinq firmes ont déposé une soumission;

Considérant qu'à la suite de l'analyse des documents de présentation, quatre firmes ont obtenu un pointage intérimaire supérieur à 70 points, soit:

- GIE - 8418748 Canada inc. pour un montant de 123 806.46 \$, taxes incluses;
- Solmatech inc. pour un montant de 126 858.25 \$, taxes incluses;
- Groupe Qualitas inc. pour un montant de 140 555.09 \$, taxes incluses;
- Groupe ABS pour un montant de 154 684.72 \$, taxes incluses;

Considérant que le processus a déterminé la firme Solmatech inc. gagnante du concours.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'octroyer le contrat de services professionnels pour le projet TP-ST 2015-03 - Contrôle qualitatif des matériaux, études géotechniques et caractérisations environnementales (laboratoire d'essais) à la firme Solmatech inc. pour un montant de 126 858.25 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROJET DST-2012-57 -
RECONSTRUCTION DU PARC DES VÉTÉRANS**

201503-058

6.4

Considérant que dans le cadre du projet DST-2012-57 - Reconstruction du parc des Vétérans, les travaux sont complétés;

Considérant qu'une visite de chantier a été effectuée à l'automne 2014.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'accepter la réception définitive des travaux et de payer à Bernard Malo inc. toutes les sommes qui lui sont dues en vertu du contrat octroyé lors de la séance du 26 juin 2013 (résolution CM-201306167).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**REJET DES SOUMISSIONS POUR LE PROJET TP-ST 2015-03A - FOURNITURE DE
MÉLANGE BITUMINEUX**

201503-059

6.5

Considérant que la Ville a lancé un appel d'offres sur invitation pour le projet TP-ST 2015-03A - Fourniture de mélange bitumineux;

Considérant qu'à la suite de l'ouverture des soumissions, les prix obtenus dépassent largement les estimations budgétaires;

Considérant que le processus d'appel d'offres aurait donc dû être sur SEAO;

Considérant qu'il y a lieu de revoir à la baisse les quantités prévisionnelles en fourniture de mélange bitumineux afin de respecter l'enveloppe budgétaire 2015;

Considérant qu'il est prévu à l'appel d'offres sur invitation (article 1.16 des instructions aux soumissionnaires) que « la Ville de Montréal-Est ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ».

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser le rejet des soumissions reçues et autoriser la direction des travaux publics et des services techniques à retourner en appel d'offres sur invitation en révisant les quantités projetées pour 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REJET DES SOUMISSIONS POUR LE PROJET TP-ST 2015-05A - FOURNITURE DE GRANULATS DIVERS

201503-060

6.6

Considérant que la Ville a lancé un appel d'offres pour le projet TP-ST 2015-05A - Fourniture de granulats divers;

Considérant qu'à la suite de l'ouverture des deux soumissions reçues et à l'analyse de celles-ci, le plus bas soumissionnaire est jugé non conforme selon l'article 3.7 du fait que le site d'approvisionnement est situé sur la Rive-Sud de Montréal à plus de 10 km de Montréal-Est et que le prix du 2e soumissionnaire conforme dépasse largement les estimations budgétaires;

Considérant qu'il est prévu à l'appel d'offres sur invitation (article 1.16 des instructions aux soumissionnaires) que « la Ville de Montréal-Est ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ».

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser le rejet des soumissions reçues et autoriser la direction des travaux publics et des services techniques à retourner en appel d'offres pour 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES INC. (SRL-PAT)

201503-061

6.7

Considérant que SRLPAT est le gestionnaire du Centre récréatif Édouard-Rivet;

Considérant que SRLPAT a pour mandat de veiller à la satisfaction des usagers de la Ville de Montréal-Est au centre récréatif;

Considérant que la Ville, par la résolution CM-201501018, confie au partenaire la gestion des demandes faites par les usagers pour l'utilisation des installations du CRER, incluant notamment celles du Club de hockey Rangers Jr AAA de Montréal-Est;

Considérant la clause financière de la convention de partenariat et les résultats financiers préliminaires de l'exercice financier 2014 de SRLPAT;

Considérant le rapport de la Direction des services administratifs et de l'informatique.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De verser à SRLPAT la somme de 22 184 \$ en compensation des dépenses excédentaires générées par la piscine du parc des Vétérans pour l'année 2014, puisée à même les résultats de l'exercice financier 2014 de la Ville de Montréal-Est;

De rembourser un montant de 9 756, 25 \$ payés par le Club de hockey Les Rangers Jr AAA de Montréal-Est de septembre à novembre 2014, en contrepartie des revenus inscrits de la Ville de Montréal-Est pour la location de la glace en 2014;

De permettre aux services administratifs d'annuler la facture # 2014-000393 émise le 4 décembre 2014 plus intérêts et taxes non récupérées étant donné la reprise sérieuse des négociations à ce moment-là.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

8

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2015 DU CLUB DE L'ÂGE D'OR DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

201503-062

8.1

Considérant que le Club de l'Âge d'or de Montréal-Est est un organisme accrédité de la Ville de Montréal-Est;

Considérant que chaque année, le Conseil accorde une subvention au Club de l'Âge d'or de Montréal-Est pour favoriser la tenue de ses activités;

Considérant que des résidentes et résidents de Montréal-Est font partie du Club de l'Âge d'or de Montréal-Est.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De donner un montant de 4 000 \$ pour le Club de l'Âge d'or de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**DEMANDE DE LA COMMISSION SPORTS ET LOISIRS DE L'EST DE L'ÎLE DE MONTRÉAL
POUR UNE CONTRIBUTION À LA 25E SOIRÉE DES WILSON**

201503-063

8.2

Considérant que la Commission Sports et loisirs de l'est de l'île de Montréal s'occupe principalement du programme des Jeux du Québec pour la région Bourassa;

Considérant que la Commission Sports et loisirs de l'est de l'île de Montréal effectue son mandat sans aucun contact avec les services locaux municipaux dans le domaine des sports et loisirs (Montréal-Est et les arrondissements voisins);

Considérant que la Ville de Montréal-Est n'est impliquée dans aucun partenariat avec cet organisme.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De refuser la demande de la Commission Sports et loisirs de l'est de l'île de Montréal pour une contribution à la 25e soirée des Wilson.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**DEMANDE D'AUTORISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE MICHELINE-GAGNON POUR
DONNER DES DOCUMENTS PÉRIMÉS, DÉMODÉS OU USÉS**

201503-064

8.3

Considérant que la bibliothèque Micheline-Gagnon doit procéder à l'élagage de ses documents périmés, démodés ou usés;

Considérant que l'élagage est essentiel dans le développement de la collection et doit s'effectuer de façon continue;

Considérant que l'élagage doit aussi se faire pour maximiser l'espace disponible;

Considérant que le taux d'élagage annuel recommandé est de 5 à 6 % de la collection totale;

Considérant que les documents retirés seront livrés à l'organisme "Cultures à partager" qui transmet ces documents à des organisations africaines, et qui répond aussi à des demandes d'organismes et d'ONG québécois oeuvrant en développement international.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De proposer en priorité aux organismes locaux les documents périmés, démodés ou usés issus des travaux d'élagage de la bibliothèque et, s'il advient que la Direction des communications, de la culture et de la communauté ne trouve pas preneur pour ces documents, de les offrir à l'organisme « Cultures à partager ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIVERS

9

AFFAIRE NOUVELLE

10

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

201503-065

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 19 h 41.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de
Montréal-Est du 22 avril 2015 à 19 h tenue en la salle du conseil de
l'hôtel de ville situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Madame Françoise Lachapelle – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur John Judd, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Carole Michelin, trésorière et directrice générale adjointe
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 32.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 AVRIL 2015
201504-066 1.1

Madame la conseillère Françoise Lachapelle propose de modifier l'ordre du jour soumis pour y retirer le point 6.1, lequel ordre du jour se lirait alors comme suit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

1 *ORDRE DU JOUR*

1.1 *Ordre du jour de la séance ordinaire du 22 avril 2015*

2 *PROCÈS-VERBAL*

2.1 *Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2015*

3 *DÉPÔTS DE DOCUMENTS*

3.1 *Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement sur les finances (29-2013) 15 avril 2015*

3.2 *Dépôt du certificat de la tenue du registre pour le règlement 41-2015 - Règlement décrétant les travaux de réfection de l'avenue Dubé entre la rue Prince-Albert et le fleuve et de l'avenue de la Grande-Allée entre les rues Notre-Dame et Prince-Albert et décrétant un emprunt d'un montant suffisant à cette fin*

3.3 *Dépôt des états financiers 2014 et du rapport du vérificateur externe*

4 *RAPPORTS DES SERVICES*

4.1 *Renouvellement de mandat pour certains membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)*

4.2 *Vacant*

- 4.3 Destruction des documents selon le calendrier de conservation de la Ville de Montréal-Est
- 4.4 Vente d'une portion de l'emprise de la rue Prince-Albert entre les avenues Richard et Lesage
- 4.5 Aménagement paysager Groupe C. Laganière

5 RÈGLEMENTS

- 5.1 Adoption - Second projet – Règlement 713-100 – Règlement modifiant le règlement 713 – Règlement de zonage et ses amendements afin d'autoriser l'usage « détaillant en véhicules automobiles neufs » dans la zone 8
- 5.2 Avis de motion – Modification au règlement 04-047 – Règlement du plan d'urbanisme – et ses amendements afin de modifier les paramètres de densité pour le secteur 20-04
- 5.3 Adoption – Projet de règlement numéro 04-047-23 – Règlement modifiant le règlement 04-047 – Règlement du plan d'urbanisme – et ses amendements, afin de modifier les paramètres de densité pour le secteur 20-04
- 5.4 Avis de motion – Règlement modifiant diverses dispositions du règlement 713 – Règlement de zonage et ses amendements
- 5.5 Adoption – Premier projet – Règlement 713-101- Règlement modifiant diverses dispositions du règlement 713 – Règlement de zonage et ses amendements

6 CONTRATS

- 6.1 **RETIRÉ** - Octroi du contrat de services professionnels pour la gestion de projet pour la reconstruction du centre récréatif et du garage municipal à Macogep inc. - Projet TP-ST 2015-02 – 687 550.50 \$, taxes incluses
- 6.2 Octroi du contrat pour la reconstruction des avenues Dubé et de la Grande-Allée à TGA Montréal inc. – Projet TP-ST 2014-21 – 1 573 931.30 \$, taxes incluses
- 6.3 Octroi du contrat pour le marquage sur la chaussée à l'entreprise Marquage et Traçage du Québec inc. – Projet TP-ST 2015-09A – 26 173.46 \$, taxes incluses
- 6.4 Rejet des soumissions pour le projet TP-ST 2015-06A – Fourniture d'un balai aspirateur
- 6.5 Octroi du contrat pour la fourniture de mélange bitumineux 2015 à Routek Construction inc. – Projet TP-ST 2015-03AM – 70 819.43 \$, taxes incluses
- 6.6 Octroi du contrat pour la fourniture et l'installation d'un système de caméras de surveillance pour le garage municipal à IntMotion inc. – Projet TP-ST 2015-10A – 50 791.09 \$, taxes incluses
- 6.7 Octroi du contrat pour la fourniture de granulats divers 2015 à Lafarge Canada inc. – Projet TP-ST 2015-05AM – 29 729.66 \$, taxes incluses

7 PERSONNEL

- 7.1 Promotion de madame Julie Papillon à titre de secrétaire de direction, groupe 8E, à la Direction des travaux publics et des services techniques

8 AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

- 8.1 Demande de don du Comité bénévole des loisirs de la Maison Evelyn Opal
- 8.2 Demande du camp de jour de Montréal-Est pour emprunter l'autobus de la Ville pour six sorties au cours de l'été
- 8.3 Demande de contribution financière pour l'organisation du tournoi de golf des citoyens et citoyennes de Montréal-Est

9 DIVERS

10 AFFAIRE NOUVELLE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

LEVÉE DE LA SÉANCE

Après avoir pris la proposition d'amendement en délibéré, le président d'assemblée la juge recevable.

Cette proposition est appuyé par monsieur le conseiller John Judd.

L'amendement est agréé à l'unanimité.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 22 avril 2015 tel que modifié par le retrait du point 6.1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX 2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2015

201504-067 2.1

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DU TRÉSORIER 3

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES FINANCES (29-2013)

201504-068 3.1

La trésorière dépose le Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances au 15 avril 2015.

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT POUR LE RÈGLEMENT 41-2015 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'AVENUE DUBÉ ENTRE LA RUE PRINCE-ALBERT ET LE FLEUVE ET DE L'AVENUE DE LA GRANDE-ALLÉE ENTRE LES RUES NOTRE-DAME ET PRINCE-ALBERT ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT D'UN MONTANT SUFFISANT À CETTE FIN

201504-069 3.2

Le greffier dépose, séance tenante, le certificat de procédure d'enregistrement pour le règlement 41-2015 - Règlement décrétant les travaux de réfection de l'avenue Dubé entre la rue Prince-Albert et le fleuve et de l'avenue de la Grande-Allée entre les rues Notre-Dame et Prince-Albert et décrétant un emprunt d'un montant suffisant à cette fin.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2014 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

201504-070 3.3

La trésorière dépose, conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes, le rapport financier ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant (vérificateur externe) pour l'année 2014.

RAPPORT DES SERVICES 4

RENOUVELLEMENT DE MANDAT POUR CERTAINS MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

201504-071 4.1

Considérant que le règlement 14-2011 - *Règlement sur le Comité consultatif d'urbanisme* prévoit que le mandat des membres du CCU qui occupent les postes 1, 3 et 5, lesquels sont actuellement occupés par messieurs Daniel Hamel, Jean-Pierre Drouin et Mario Prata, se terminent le 30 avril 2015;

Considérant que monsieur Hamel a signifié sa volonté de rester membre du CCU;

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De renouveler le mandat de monsieur Daniel Hamel (poste 1) et de ne pas renouveler les mandats de messieurs Mario Prata (poste 5) et Jean-Pierre Drouin (poste 3), lesquels mandats se termineront le 30 avril 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VACANT 4.2

DESTRUCTION DES DOCUMENTS SELON LE CALENDRIER DE CONSERVATION DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

201504-072 4.3

Considérant que la Ville a mandaté l'organisme Archives Lanaudière pour la gestion des documents de la Ville de Montréal-Est;

Considérant que dans le cadre de ce mandat, les professionnels affectés à cette tâche ont débuté leurs travaux par l'élagage des documents conservés dans la voûte de la Ville;

Considérant les "listes des documents à détruire pour l'année 2014 et 2015" préparées par la Direction du greffe et de l'urbanisme;

Considérant la nécessité de procéder à la destruction des documents identifiés à ces listes pour libérer des espaces d'entreposage dans la voûte principale de l'hôtel de ville.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'autoriser le greffier, Me Roch Sergerie, à procéder à la destruction, conformément à la *Loi sur les archives*, des documents identifiés dans les "listes des documents à détruire années 2014 et 2015";

D'autoriser le greffier, Me Roch Sergerie, à signer tous les documents utiles au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VENTE D'UNE PORTION DE L'EMPRISE DE LA RUE PRINCE-ALBERT ENTRE LES AVENUES RICHARD ET LESAGE

201504-073

4.4

Considérant la demande faite par l'entreprise Usine Giant inc. d'acquérir une portion d'emprise de la rue Prince-Albert qui se situe entre le mur de leur établissement situé au 11021, rue Notre-Dame et le trottoir de la rue Prince-Albert pour y installer certains équipements ou construction utiles à l'entreprise;

Considérant que monsieur Lesage a complété la demande d'achat d'un immeuble municipal;

Considérant que la Ville n'est pas défavorable à la vente de cette partie de l'emprise;

Considérant que l'empiètement ne nuit pas à la circulation des piétons ou des véhicules sur la rue Prince-Albert.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser la cession éventuelle d'une lisière de terrain faisant partie de l'emprise de la rue Prince-Albert entre la limite de propriété de l'usine Giant et le trottoir de la rue Prince-Albert, en excluant toutefois les poteaux d'Hydro-Québec qui devront demeurer sur le domaine public de la Ville.

Cette cession devra être faite aux conditions suivantes :

- L'entreprise achètera cette lisière de terrain sans garantie légale donc à ses risques et périls;
- Tous les frais découlant de cette demande, notamment les frais d'arpentage, de permis, de notaire et d'enregistrement au registre foncier ou au cadastre du Québec devront être assumés par l'entreprise;

De mandater l'entreprise Usine Giant inc. à représenter la Ville de Montréal-Est dans le cadre des procédures requises pour la création et l'enregistrement de lot résultant de cette résolution;

D'aviser l'entreprise Usine Giant inc. qu'elle doit s'informer auprès d'Hydro-Québec de la conformité de son projet eut égard à la proximité du filage électrique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AMÉNAGEMENT PAYSAGER GROUPE C. LAGANIÈRE

201504-074

4.5

Considérant la demande adressée par le Groupe C. Laganière afin de réaménager la devanture de leur propriété sise au 35, avenue Laganière à Montréal-Est;

Considérant les remarques formulées par la Direction des travaux publics et des services techniques;

Considérant que l'aménagement paysager touche à la fois la propriété du Groupe C. Laganière et le domaine public;

Considérant que cet aménagement participera à rehausser l'image de la Ville.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser l'aménagement paysager du Groupe C. Laganière sur le domaine public, et ce, conformément au plan d'aménagement soumis par madame Lyne Toupin, architecte paysagiste pour l'immeuble sis au 35, avenue Laganière, et ce, aux conditions suivantes :

- Aucun aménagement de nature permanente, à l'exception des végétaux, ne peut être implanté sur le domaine public ou aménagé à moins de 5 mètres d'une borne-fontaine ou nuire à l'accès à des équipements municipaux tel que le bonhomme à eau : on entend par aménagement permanent des aménagements qui ne peuvent être facilement retirés par les employés des services municipaux afin de leur permettre d'intervenir rapidement et facilement sur le domaine public;
- Que le Groupe C. Laganière s'engage à tenir indemne la Ville de tout dommage qui pourrait être causé à l'aménagement à la suite d'intervention de la Ville pour, notamment, réparer, entretenir ou aménager des services, équipements ou installations de nature municipale;
- Que le Groupe C. Laganière assume tous les coûts associés au projet d'aménagement soumis, notamment, les coûts d'aménagement et d'entretien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS

5

ADOPTION - SECOND PROJET - RÈGLEMENT 713-100 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AUTORISER L'USAGE "DÉTAILLANT EN VÉHICULES AUTOMOBILES NEUFS" DANS LA ZONE 8

201504-075

5.1

Considérant qu'une consultation publique a été tenue le 2 avril 2015.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le second projet du règlement 713-100 - Règlement modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* et ses amendements afin d'autoriser l'usage "détaillant en véhicules automobiles neufs" dans la zone 8.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION - MODIFICATION AU RÈGLEMENT 04-047 - RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME - ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER LES PARAMÈTRES DE DENSITÉ POUR LE SECTEUR 20-04

201504-076

5.2

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance ordinaire du Conseil, un règlement modifiant le règlement 04-047 - *Règlement du Plan d'urbanisme* - et ses amendements afin de modifier les paramètres de densité pour le secteur 20-04.

ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT 04-047-23 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 04-047 - RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME - ET SES AMENDEMENTS, AFIN DE MODIFIER LES PARAMÈTRES DE DENSITÉ POUR LE SECTEUR 20-04

201504-077

5.3

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le projet de règlement 04-047-23 - Règlement modifiant le règlement 04-047 - Règlement du Plan d'urbanisme - et ses amendements, afin de modifier les paramètres de densité pour le secteur 20-04.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le maire Robert Coutu
Mme la conseillère Anne St-Laurent,
Mme la conseillère Monique Major,
Mme la conseillère Françoise Lachapelle,
M. le conseiller John Judd.

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS

201504-078

5.4

Madame Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance ordinaire du Conseil, un règlement modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* et ses amendements pour modifier, notamment, les exigences quant au nombre de cases de

stationnement exigées pour certains types d'usages dans les zones 35 et 39, le retrait de l'usage industriel lourd de la zone 11 et l'abrogation de la note 15 pour cette zone, l'ajout de l'usage station-service dans la zone 12 et de modifier le nombre de stationnements exigés pour l'usage poste d'essence - station-service.

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÈGLEMENT 713-101 - RÈGLEMENT MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS

201504-079

5.5

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le premier projet du règlement 713-101 - Règlement modifiant diverses dispositions du règlement 713 - *Règlement de zonage* et ses amendements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRATS

6

RETIRÉ - OCTROI DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA GESTION DE PROJET POUR LA RECONSTRUCTION DU CENTRE RÉCRÉATIF ET DU GARAGE MUNICIPAL À MACOGEP INC. - PROJET TP-ST 2015-05 - 687 550.50 \$ TAXES INCLUSES

6.1

OCTROI DU CONTRAT POUR LA RECONSTRUCTION DES AVENUES DUBÉ ET DE LA GRANDE-ALLÉE À TGA MONTRÉAL INC. - PROJET TP-ST 2014-21 - 1 573 931.30 \$, TAXES INCLUSES

201504-080

6.2

Considérant que la Ville a lancé un appel d'offres public pour le projet TP-ST 2014-21 - Reconstruction des avenues Dubé et de la Grande-Allée;

Considérant que treize entrepreneurs ont déposé une soumission, soit:

- TGA Montréal inc. pour un montant de 1 573 931.30 \$, taxes incluses;
- Groupe TRX inc. pour un montant de 1 750 435.05 \$, taxes incluses;
- Bentech construction 9075-3856 Québec inc. pour un montant de 1 748 003.02 \$, taxes incluses;
- Construction G-NESIS inc. pour un montant de 1 777 777.14 \$, taxes incluses;
- Les Entreprises Canbec Construction inc. pour un montant de 1 975 738.12 \$, taxes incluses;
- Unigertec inc. pour un montant de 1 979 852.48 \$, taxes incluses;
- Les entreprises Claude Chagon inc. pour un montant de 1 997 000 \$, taxes incluses;
- Les Entrepreneurs Bucaro pour un montant de 2 165 708.77 \$, taxes incluses;
- G. Giuliani inc. pour un montant de 2 19 429.98 \$, taxes incluses;
- Les Entreprises Michaudville inc. pour un montant de 2 223 000 \$, taxes incluses;
- SADE Canada inc. pour un montant de 2 231 866,73 \$, taxes incluses;
- Construction Artic Béluga inc. pour un montant de 2 295 735.15 \$, taxes incluses;
- Les Excavations G. Allard inc. pour un montant de 2 339 211.65 \$, taxes incluses;

Considérant que le montant soumis respecte l'enveloppe budgétaire du projet;

Considérant que le plus bas soumissionnaire conforme est TGA Montréal inc.;

Considérant que l'octroi du mandat est conditionnel à un règlement d'emprunt.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TP-ST 2014-21 - Reconstruction des avenues Dubé et de la Grande-Allée à TGA Montréal inc., pour un montant de 1 573 31.30 \$, taxes incluses, le tout conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement 41-2015 – *Règlement décrétant les travaux de réfection de l'avenue Dubé entre la rue Prince-Albert et le fleuve et de l'avenue de la Grande-Allée entre les rues Notre-Dame et Prince-Albert, et décrétant un emprunt d'un montant suffisant a cette fin.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT POUR LE MARQUAGE SUR LA CHAUSSÉE À L'ENTREPRISE MARQUAGE ET TRAÇAGE DU QUÉBEC INC. - PROJET TP-ST 2015-09A - 26 173.46 \$, TAXES INCLUSES

201504-081

6.3

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2015-09A - Contrat pour le marquage sur la chaussée, la Ville a lancé un appel d'offres sur invitation;

Considérant que trois entreprises ont été invitées;

Considérant qu'une (1) d'entre elles a déposé une soumission jugée conforme soit, Marquage et Traçage du Québec inc. pour un montant de 26 173.46 \$, taxes incluses.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TP-ST 2015-09A - Contrat pour le marquage sur la chaussée à l'entreprise Marquage et Traçage du Québec inc., pour un montant de 26 173.46 \$, taxes incluses, le tout, conformément aux dispositions des documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REJET DES SOUMISSIONS POUR LE PROJET TP-ST 2015-06A - FOURNITURE D'UN BALAI ASPIRATEUR

201504-082

6.4

Considérant que la Ville a lancé un appel d'offres public pour le projet TP-ST 2015-06A - Fourniture d'un balai aspirateur;

Considérant qu'une seule soumission a été déposée à la suite du processus d'appel d'offres;

Considérant qu'à la suite de l'ouverture de la soumission, le prix obtenu dépasse largement l'estimation budgétaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De rejeter la soumission reçue et d'autoriser la direction des travaux publics et des services techniques à procéder à un nouvel appel d'offres public en révisant les besoins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE MÉLANGE BITUMINEUX 2015 À ROUTEK CONSTRUCTION INC. - PROJET TP-ST 2015-03AM - 70 819.43 \$, TAXES INCLUSES

201504-083

6.5

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2015-03AM - Fourniture de mélange bitumineux 2015, la Ville a lancé un appel d'offres sur invitation;

Considérant que deux firmes ont été invitées et ont déposé une soumission, soit :

- Groupe TNT, pour un montant de 70 939.58 \$, taxes incluses;
- Routek Construction inc. pour un montant de 70 819.43 \$, taxes incluses;

Considérant que le plus bas soumissionnaire conforme est Routek Construction inc.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TP-ST 2015-03AM - Fourniture de mélange bitumineux 2015 à Routek Construction inc., pour un montant de 70 819.43 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE CAMÉRAS DE SURVEILLANCE POUR LE GARAGE MUNICIPAL À ENTREPRISES INTMOTION INC. - PROJET TP-ST 2015-10A - 50 791.09 \$, TAXES INCLUSES

201504-084

6.6

Considérant qu'une mise aux normes du système de caméras de sécurité au garage municipal est nécessaire;

Considérant que les travaux sont prévus au budget 2015;

Considérant que la Ville a lancé un appel d'offres sur invitation auprès de quatre entreprises spécialisées dans ce domaine pour le projet TP-ST 2015-10A - Fourniture et installation d'un système de caméra de surveillance pour le garage municipal;

Considérant qu'un seul fournisseur a déposé une soumission, soit les Entreprises IntMotion inc., pour un montant de 50 791.09 \$, taxes incluses et incluant les options si nécessaire;

Considérant que la soumission déposée est conforme et respecte le budget 2015.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TP-ST 2015-10A - Fourniture et installation d'un système de caméras de surveillance pour le garage municipal, à les Entreprises IntMotion inc., pour un montant de 50 791.09 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE GRANULATS DIVERS 2015 À LAFARGE CANADA INC. - PROJET TP-ST 2015-05AM - 29 729.66 \$, TAXES INCLUSES

201504-085 6.7

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2015-05AM - Fourniture de granulats divers, la Ville a lancé un appel d'offres public;

Considérant que deux firmes ont déposé une soumission, soit:

- Lafarge Canada inc., pour un montant de 29 729.66 \$, taxes incluses;
- Groupe TNT, pour un montant de 36 071.28 \$, taxes incluses;

Considérant que le seul soumissionnaire conforme est Lafarge Canada inc.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TP-ST 2015-05AM - Fourniture de granulats divers à Lafarge Canada inc., pour un montant de 29 729.66 \$, taxes incluses

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL 7

PROMOTION DE MADAME JULIE PAPILLON À TITRE DE SECRÉTAIRE DE DIRECTION, GROUPE 8E, À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES

201504-086 7.1

Considérant qu'à la suite de la mutation de madame Danielle Dupuis au poste de secrétaire de direction à la direction des services administratifs et de l'informatique, la Ville a procédé à un affichage interne et externe pour un poste de secrétaire de direction, du 29 janvier au 16 février 2015, et qu'elle a reçu trois candidatures internes ainsi que plusieurs candidatures externes pour ce poste;

Considérant que madame Julie Papillon a remporté le concours pour ce poste;

Considérant qu'à la suite de la nomination de madame Julie Papillon au poste de secrétaire de direction à la direction des travaux publics et des services techniques, le poste d'agent adjoint des services communautaires et des loisirs est devenu vacant.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De nommer madame Julie Papillon au poste de secrétaire de direction, groupe 8E, à la Direction des travaux publics et des services techniques, aux conditions de travail prévues à ladite convention collective, et ce, à compter d'une date à être déterminée, et ce, sous réserve des dispositions de la Convention collective de travail entre la Ville de Montréal-Est et le Syndicat des fonctionnaires municipaux (SCFP).

D'autoriser le comblement du poste d'agent adjoint des services communautaires et des loisirs laissé vacant à la suite de la promotion de madame Papillon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS 8

DEMANDE DE DON DU COMITÉ BÉNÉVOLE DES LOISIRS DE LA MAISON ÉVELYN OPAL

201504-087 8.1

Considérant qu'un Comité de loisirs a été créé l'an passé à la suite du départ de madame Gisèle St-Cyr;

Considérant que ce Comité a été élu par les locataires l'an dernier;

Considérant que nous avons reçu une demande de la part de madame Huguette Mondat, présidente du Comité;

Considérant que ce don pourra les aider à faire leurs activités de l'année 2015.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De donner un montant de 1 500 \$ au Comité bénévole des loisirs de la Maison Évelyn Opal pour la réalisation des activités pour l'année 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DU CAMP DE JOUR DE MONTRÉAL-EST POUR EMPRUNTER L'AUTOBUS DE LA VILLE POUR SIX SORTIES AU COURS DE L'ÉTÉ

201504-088 8.2

Considérant que les jeunes du camp de jour feront une sortie par semaine encore une fois cette année, soit six sorties.

- 8 juillet: Centre des sciences de Montréal
- 16 juillet: Au pays des Merveilles
- 22 juillet: Nid'Otruche
- 29 juillet: Parc aquatique Mont St-Sauveur
- 5 août: Théâtre de la Dame de cœur
- 12 août: Cosmodôme

Considérant que le camp de jour ne fait pas partie des organismes accrédités, qu'ils ne sont pas inclus dans la Politique de l'autobus, et que des frais de 90 \$ / heure devraient leur être facturés;

Considérant que le camp de jour a déjà, par le passé, bénéficié gratuitement de l'autobus pour les sorties estivales;

Considérant que les jeunes du camp de jour proviennent en majorité de Montréal-Est.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser le prêt de l'autobus de la Ville au camp de jour de Montréal-Est pour les six sorties qui auront lieu durant l'été 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE AFIN D'AIDER À L'ORGANISATION DU TOURNOI DE GOLF DES CITOYENS ET CITOYENNES DE MONTRÉAL-EST.

201504-089 8.3

Considérant que le tournoi de golf des citoyens et citoyennes aura lieu le samedi 13 juin prochain;

Considérant que le tournoi en est à sa 23e édition cette année;

Considérant que le tournoi a toujours été très populaire auprès des citoyens.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De donner un montant de 1 000 \$ pour l'organisation du tournoi de golf des citoyens et citoyennes de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIVERS 9

AFFAIRE NOUVELLE 10

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

201504-090

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 20 h 27.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de
Montréal-Est du 20 mai 2015 à 19 h tenue en la salle du conseil de
l'hôtel de ville situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Madame Françoise Lachapelle – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Monsieur John Judd, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5

Sont absentes :

Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 05.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

| | |
|--|------------|
| ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR | 1 |
| ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MAI 2015 | |
| 201505-091 | 1.1 |

Madame la conseillère Françoise Lachapelle propose de modifier l'ordre du jour soumis pour y ajouter le point 5.4, lequel ordre du jour se lirait alors comme suit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

- 1** ***ORDRE DU JOUR***
 - 1.1 *Ordre du jour de la séance ordinaire du 20 mai 2015*
- 2** ***PROCÈS-VERBAL***
 - 2.1 *Procès-verbal de la séance ordinaire du 22 avril 2015*
- 3** ***DÉPÔTS DE DOCUMENTS***
 - 3.1 *Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement sur les finances (29-2013) au 14 mai 2015*
 - 3.2 *Dépôt des états comparatifs au 30 avril 2015*
- 4** ***RAPPORTS DES SERVICES***
 - 4.1 *Désignation d'inspecteurs pour le contrat Trame-Verte 2014-14 – Réalisation des inventaires des arbres privés et publics*
 - 4.2 *Engagement de la Ville pour le suivi de la revégétalisation des rives dans le parc René-Labrosse dans le cadre du projet TP-ST 2014-09 – Reconstruction des murs de soutènement du parc René-Labrosse*
 - 4.3 *Requête auprès de la Cour supérieure du Québec afin de terminer les travaux pour l'immeuble situé au 105, avenue Champêtre*

4.4 Appui à la candidature de monsieur Robert Coutu, maire, à titre de membre du Conseil d'administration 2015-2016 de la Fédération canadienne des municipalités (FCM)

4.5 Entente de principe avec le Centre de la Petite Enfance Tante-Michèle inc. pour la cessation d'une partie du lot 1 251 369 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

5 RÈGLEMENTS

5.1 Adoption - Règlement 713-100 – Règlement modifiant le règlement 713 – Règlement de zonage et ses amendements afin d'autoriser l'usage « détaillant en véhicules automobiles neufs » dans la zone 8

5.2 Adoption – Règlement numéro 04-047-23 – Règlement modifiant le règlement 04-047 – Règlement du plan d'urbanisme – et ses amendements, afin de modifier les paramètres de densité pour le secteur 20-04

5.3 Adoption – Second projet – Règlement 713-101- Règlement modifiant diverses dispositions du règlement 713 – Règlement de zonage et ses amendements

5.4 Remplacement de l'article 3 du règlement 41-2015 - *Règlement décrétant les travaux de réfection de l'avenue Dubé entre la rue Prince-Albert et le fleuve et de l'avenue de la Grande-Allée entre les rues Notre-Dame et Prince-Albert, et décrétant un emprunt d'un montant suffisant à cette fin* afin d'en remplacer l'article 3

6 CONTRATS

6.1 *Octroi du contrat de services professionnels pour la gestion de projet pour la reconstruction du centre récréatif et du garage municipal à Macogep inc. – Projet TP-ST 2015-02 – 687 550.50 \$, taxes incluses*

6.2 *Autoriser la Ville de Montréal à procéder à l'appel d'offres relatif à l'approvisionnement en carburants pour la période du 26 décembre 2015 au 25 décembre 2020*

6.3 *Renouvellement de l'entente avec Vidéotron*

6.4 *Octroi du contrat pour la location d'un camion écurer d'égout à l'entreprise Joe Johnson Équipement inc. – Projet TP-ST 2015-12A – 27 134.10 \$, taxes incluses*

6.5 Correction du montant octroyé pour le contrat TP-ST 2015-10A – Fourniture et installation d'un système de caméras de surveillance pour le garage municipal - 608.60 \$

6.6 Demande d'autorisation de travaux auprès d'Hydro-Québec pour l'ajout ou le démantèlement de lampadaires

6.7 Octroi du contrat de services professionnels pour la réfection du revêtement extérieur de l'hôtel de ville à la firme TLA Architectes inc. - Projet TP-ST 2015-04 – 20 580.53 \$, taxes incluses

7 PERSONNEL

7.1 Nomination permanente de madame Joanne Blain à titre d'agente-conseil en ressources humaines

8 AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

8.1 Demande de don pour le Gala des génies de l'école secondaire de la Pointe-aux-Trembles les 3 et 4 juin 2015

8.2 Demande de don complémentaire au projet scolaire de l'école Saint-Octave pour leur voyage à Québec

9 DIVERS

10 AFFAIRE NOUVELLE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

LEVÉE DE LA SÉANCE

Après avoir pris la proposition d'amendement en délibéré, le président d'assemblée la juge recevable.

Cette proposition est appuyé par monsieur le conseiller John Judd.

L'amendement est agréé à l'unanimité.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 mai 2015 tel que modifié par l'ajout du point 5.4.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 AVRIL 2015

201505-092 2.1

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 avril 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DU TRÉSORIER 3

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES FINANCES (29-2013)

201505-093 3.1

La trésorière dépose le Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances au 14 mai 2015.

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS AU 30 AVRIL 2015

201505-094 3.2

La trésorière dépose, conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, l'état comparatif combiné des résultats des activités financières de la Ville de Montréal-Est du 1^{er} janvier 2015 au 30 avril 2015.

RAPPORT DES SERVICES 4

DÉSIGNATION DES EMPLOYÉS DE LA FIRME TRAME-VERTE COMME INSPECTEURS POUR LA DURÉE DU CONTRAT TP-ST 2014-14 - RÉALISATION DE L'INVENTAIRE DES ARBRES PRIVÉS ET PUBLICS

201505-095 4.1

Considérant que dans le cadre du mandat accordé à la firme Trame-Verte pour réaliser un inventaire des arbres privés et publics, 3 de leurs employés devront pouvoir visiter les propriétés privées du territoire;

Considérant que pour ce faire, il y a lieu de désigner ces employés comme inspecteurs de la municipalité.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De désigner mesdames Marie-Hélène Sauvé et Gynnie Tremblay et monsieur Louis-Philippe Rodier à titre d'inspecteur de la Ville, et ce, spécifiquement pour les besoins liés au mandat adjugé à la firme Trame-Verte de réaliser un inventaire des arbres privés et publics – Projet TP-ST 2014-14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENGAGEMENT DE LA VILLE POUR LE SUIVI DE LA REVÉGÉTALISATION DES RIVES DANS LE PARC RENÉ-LABROSSE DANS LE CADRE DU PROJET TP-ST 2014-09 - RECONSTRUCTION DES MURS DE SOUTÈNEMENT DU PARC RENÉ-LABROSSE

201505-096 4.2

Considérant que dans le cadre des travaux de réfection des murs de soutènement au parc René-Labrosse, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) demande à ce que les zones déboisées lors des travaux soient revégétalisées au pied des ouvrages de stabilisation;

Considérant que cette revégétalisation devra se faire selon le répertoire des végétaux recommandés pour la stabilisation des bandes riveraines tel que demandé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

Considérant qu'un suivi de trois (3) ans doit être réalisé par la Ville, incluant le remplacement des plants morts et qu'un rapport photographique doit être transmis annuellement au ministère (octobre 2016, 2017 et 2018) durant cette période.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'autoriser, aux fins d'obtenir le certificat d'autorisation pour les travaux de réfection des murs de soutènement au parc René-Labrosse, l'engagement de la Ville à revégétaliser au pied des ouvrages de stabilisation selon le répertoire des végétaux recommandés pour la stabilisation des bandes riveraines et d'assurer un suivi de 3 ans par la Ville, incluant le remplacement des plants morts;

De transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard au mois d'octobre des années 2016, 2017 et 2018, un rapport photographique des travaux réalisés dans le cadre du projet TP-ST 2014-09

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REQUÊTE AUPRÈS DE LA COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC AFIN DE TERMINER LES TRAVAUX POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 105, AVENUE CHAMPÊTRE

201505-097

4.3

Considérant que le revêtement extérieur du bâtiment principal sis au 105, avenue Champêtre est fait de papier noir goudronné;

Considérant que le règlement 713 – Règlement de zonage interdit l'utilisation de papier noir goudronné comme matériau de parement extérieur pour des bâtiments;

Considérant notamment que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* autorise la Ville à entreprendre tout recours judiciaire auprès de la Cour supérieure afin que soient respectés ses règlements d'urbanisme.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De mandater la firme Bélanger Sauvé afin de représenter la Ville de Montréal-Est dans tout recours juridique utile afin que les propriétaires de l'immeuble situé au 105, avenue Champêtre respectent les exigences prévues à la réglementation d'urbanisme de la Ville;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPUI À LA CANDIDATURE DE MONSIEUR ROBERT COUTU, MAIRE, À TITRE DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2015-2016 DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM)

201505-098

4.4

Considérant que la FCM représente les intérêts municipaux dans les enjeux liés aux politiques et aux programmes de compétence fédérale;

Considérant que le Conseil d'administration de la FCM se compose d'élus municipaux de collectivités de toutes les régions et de toutes les tailles, de façon à former une large base de soutien et d'assurer à la FCM le prestige requis pour transmettre les messages municipaux au gouvernement fédéral;

Considérant que le 78^e congrès annuel et salon professionnel de la FCM aura lieu du 5 au 8 juin 2015, et que l'Assemblée générale annuelle s'y déroulera, suivie de l'élection du Conseil d'administration de la FCM;

Considérant que monsieur Robert Coutu, maire, désire présenter sa candidature à un poste au Conseil d'administration 2015-2016 de la FCM;

Considérant que la Ville de Montréal-Est devra assumer les frais de déplacement et de séjour de monsieur Robert Coutu pour les rencontres du Conseil d'administration de la FCM si ce dernier est élu;

Considérant que quatre rencontres sont prévues en 2015 et 2016, soit:

- Frédéricton, Nouveau-Brunswick du 9 au 12 septembre 2015;
- Ottawa, Ontario du 17 au 20 novembre 2015;
- Sherbrooke, Québec du 1^{er} au 4 mars 2016;
- Oakville, Ontario du 13 au 16 septembre 2016;

Considérant qu'un virement budgétaire est nécessaire pour 2015.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'appuyer la candidature de monsieur Robert Coutu, maire, à titre de membre du Conseil d'administration de la FCM pour la période débutant en juin 2015 et se terminant en juin 2016;

D'autoriser les dépenses liées à la participation de monsieur Robert Coutu aux réunions de Conseil d'administration de la FCM de l'année 2015 et d'autoriser les virements budgétaires requis;

De prévoir les sommes requises au budget 2016 pour la participation de monsieur Robert Coutu aux réunions du Conseil d'administration de la FCM de l'année 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTENTE DE PRINCIPE AVEC LE CENTRE DE LA PETITE ENFANCE TANTE-MICHÈLE INC. POUR LA CESSATION D'UNE PARTIE DU LOT 1 251 369 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

201505-099

4.5

Considérant qu'à la suite de l'adoption de la résolution 201501-012, un avis de fin de bail a été transmis au Centre de la Petite Enfance Tante-Michèle inc. puisque la Ville procédera à la mise en vente de l'immeuble abritant l'église Saint-Octave;

Considérant que cet avis informait le Centre de la Petite enfance Tante-Michèle inc. de leur droit de préemption sur ledit immeuble et que nous avons été informés dans une correspondance datée du 3 février 2015 qu'il renonçait à ce droit;

Considérant que le Centre de la Petite Enfance Tante-Michèle inc. souhaite acquérir une partie du lot 1 251 369 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal pour y déménager son centre de la petite enfance (CPE);

Considérant que le site du terrain de tennis permettrait de répondre aux besoins du CPE;

Considérant la vétusté du terrain de tennis;

Considérant que la localisation dudit terrain s'avère avantageuse pour le CPE;

Considérant que le zonage actuel permet la construction d'un CPE sur le site du terrain de tennis;

Considérant que la *Loi sur les cités et villes* prévoit qu'une municipalité peut acquérir, construire et aménager, sur son territoire, des immeubles qui peuvent être loués ou aliénés, à titre gratuit ou onéreux, en tout ou en partie, au profit d'un CPE, au sens de la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance*, aux fins d'y installer ce centre;

Considérant toutefois que la Ville doit tout d'abord procéder à une opération cadastrale afin de diviser ce lot en plusieurs lots.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'informer le Centre de la Petite Enfance Tante-Michèle inc. que la Ville est favorable au projet qui lui a été présenté et qui consiste à déménager le CPE sur une partie du terrain de tennis;

D'approuver le principe de céder une superficie maximale de 27 000 pieds carrés du lot 1 251 369 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal pour la somme symbolique de 1 \$;

D'autoriser le Centre de la Petite Enfance Tante-Michèle inc. à agir au nom de la Ville afin de procéder à l'opération cadastrale visant à créer le lot nécessaire à la construction du nouveau CPE, et ce, à même le lot 1 251 369 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

Tous les frais (notamment les frais d'arpentage, de permis et d'enregistrement au registre foncier ou au cadastre du Québec) seront à la charge du CPE Tante-Michèle;

De mandater la directrice générale pour signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

Le maire informe le Conseil qu'il vote en faveur de cette proposition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS

5

ADOPTION - RÈGLEMENT 713-100 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AUTORISER L'USAGE "DÉTAILLANT EN VÉHICULES AUTOMOBILES NEUFS" DANS LA ZONE 8

201505-100

5.1

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le règlement 713-100 - Règlement modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* et ses amendements afin d'autoriser l'usage "détaillant en véhicules automobiles neufs" dans la zone 8.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 04-047 - 23 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 04-047 - RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME - ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER LES PARAMÈTRES DE DENSITÉ POUR LE SECTEUR 20-04

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le règlement 04-047 - 23 - Règlement modifiant le règlement 04-047 - *Règlement du Plan d'urbanisme* - et ses amendements afin de modifier les paramètres de densité pour le secteur 20-04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - SECOND PROJET - RÈGLEMENT 713-101 - RÈGLEMENT MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS

Considérant qu'une consultation publique a été tenue le 6 mai 2015.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le second projet du règlement 713-101 - Règlement modifiant diverses dispositions du règlement 713 - *Règlement de zonage* et ses amendements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REMPACEMENT DE L'ARTICLE 3 DU RÈGLEMENT 41-2015 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'AVENUE DUBÉ ENTRE LA RUE PRINCE-ALBERT ET LE FLEUVE ET DE L'AVENUE DE LA GRANDE-ALLÉE ENTRE LES RUES NOTRE-DAME ET PRINCE-ALBERT, ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT D'UN MONTANT SUFFISANT À CETTE FIN AFIN D'EN REMPLACER L'ARTICLE 3

Considérant l'article 564 de la *Loi sur les cités et villes* qui permet de modifier un règlement par résolution à certaines conditions.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De modifier le règlement 41-2015 - *Règlement décrétant les travaux de réfection de l'avenue Dubé entre la rue Prince-Albert et le fleuve et de l'avenue de la Grande-Allée entre les rues Notre-Dame et Prince-Albert, et décrétant un emprunt d'un montant suffisant à cette fin* en remplaçant l'article 3 par l'article 3 suivant :

3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 887 500 \$ sur une période de vingt ans à laquelle s'ajoute une dépense pour des services professionnels de 22 372 \$ autorisée par la résolution 201411-292 et payée à même le fonds général (certificat de disponibilité de crédit CT14-128), le tout comme plus amplement détaillé à l'annexe « B » du présent règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRATS

OCTROI DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À LA FIRME MACOGEP INC. POUR LA GESTION DE PROJET POUR LA RECONSTRUCTION DU CENTRE RÉCRÉATIF ET DU GARAGE MUNICIPAL - PROJET TP-ST 2015-02 - 687 550.50 \$, TAXES INCLUSES

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2015-02 - Gestion de projet pour la reconstruction du centre récréatif et du garage municipal, la Ville a lancé un appel d'offres public pour services professionnels;

Considérant que six firmes ont déposé une soumission;

Considérant qu'à la suite de l'analyse des documents de présentation, trois firmes ont obtenu un pointage intérimaire supérieur à 70 points soit:

- Macogep inc. pour un montant de 687 550.50 \$, taxes incluses;
- CIM - Conseil en immobilisation et management inc., pour un montant de 887 607 \$, taxes incluses;

- CIMA+ S.E.N.C. pour un montant de 1 350 000 \$, taxes incluses;

Considérant que les budgets seraient disponibles pour le mandat prévu pour une durée de trois (3) ans, moyennant un transfert du surplus non affecté;

Considérant que le processus a déterminé la firme Macogep inc. gagnante du concours;

Considérant que l'octroi du mandat est conditionnel à un règlement d'emprunt.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'octroyer le contrat de services professionnels pour le projet TP-ST 2015-02 - Gestion de projet pour la reconstruction du centre récréatif et du garage municipal à la firme Macogep inc., pour un montant de 687 550.50 \$, taxes incluses, pour lequel le Conseil doit autoriser, par un transfert du surplus non affecté, le financement du montant.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le maire Robert Coutu

M. le conseiller Michel Bélisle.

Mme la conseillère Monique Major,

Mme la conseillère Françoise Lachapelle,

M. le conseiller John Judd.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

AUTORISER LA VILLE DE MONTRÉAL À PROCÉDER À L'APPEL D'OFFRES RELATIF À L'APPROVISIONNEMENT EN CARBURANTS POUR LA PÉRIODE DU 26 DÉCEMBRE 2015 AU 25 DÉCEMBRE 2020

201505-105

6.2

Considérant que les villes liées désirent acquérir des carburants durant la période du 26 décembre 2015 au 25 décembre 2020;

Considérant qu'en vertu de l'article 29.5 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, ch.C-19), les Villes liées peuvent conclure la présente entente dans le but de tenir un appel d'offres commun en vue d'acquérir des carburants;

Considérant que les Villes liées doivent, conformément à l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ., ch.C-19), respecter le processus d'appel d'offres public pour acquérir des carburants;

Considérant que les Villes liées désirent déléguer à la Ville de Montréal, conformément à l'article 29.6 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., ch.C-19), leur pouvoir de présenter une demande de soumissions relativement à une telle acquisition;

Considérant que les Villes liées conviennent qu'il y a lieu de fixer les termes et conditions d'un contrat commun, dans le cadre de la présente entente;

Considérant que la Ville de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle en a remis copie aux Villes liées.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'informer la Ville de Montréal que la Ville de Montréal-Est adhère à l'entente intermunicipale concernant la tenue d'un appel d'offres commun pour l'acquisition de carburants et de mandater la Ville de Montréal à agir pour procéder, au nom de la Ville de Montréal-Est, à un appel d'offres public pour acquérir en commun des carburants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC VIDÉOTRON

201505-106

6.3

Considérant que la Ville de Montréal-Est possède un contrat annuel pour deux liens Internet, un pour la bibliothèque et un pour l'hôtel de ville;

Considérant que Vidéotron offre la possibilité de renouveler le contrat pour une période de trente-six (36) mois à un tarif plus avantageux;

Considérant que le renouvellement pour une période de trois ans permettrait une économie annuelle de plus de cent huit dollars (108 \$) pour l'hôtel de ville et qu'un autre rabais pourrait être applicable pour le service Internet de la bibliothèque

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De renouveler le service Internet de Vidéotron pour une période de trente-six (36) mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT POUR LA LOCATION D'UN CAMION ÉCUREUR D'ÉGOUT À LA FIRME JOE JOHNSON ÉQUIPEMENT INC. - PROJET TP-ST 2015-12A - 27 134.10 \$, TAXES INCLUSES

201505-107

6.4

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2015-12A - Contrat pour la location d'un camion écurer d'égout le service des approvisionnements a lancé un appel d'offres public pour la location d'un camion écurer d'égout pour deux (2) périodes d'une durée de 14 semaines;

Considérant les besoins d'opérations de nettoyage annuel du réseau d'égouts sanitaire et pluvial;

Considérant que les opérations sont faites en régie avec la location d'un camion écurer d'égouts approprié;

Considérant que deux (2) entreprises ont déposé une soumission conforme, soit:

- Joe Johnson Équipement inc. pour un montant de 27 134.10 \$, taxes incluses;
- Location C.M. (8240370 Canada inc.) pour un montant de 29 663.55 \$, taxes incluses.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TP-ST 2015-12A - Contrat pour la location d'un camion écurer d'égout à l'entreprise Joe Johnson Équipement inc., pour un montant de 27 134.10 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRECTIONS DU MONTANT TOTAL OCTROYÉ POUR LE PROJET TP-ST 2015-10A - FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE CAMÉRAS DE SURVEILLANCE POUR LE GARAGE MUNICIPAL - 608.60 \$, TAXES INCLUSES

201505-108

6.5

Considérant qu'à la séance ordinaire du 22 avril 2015, la Ville a octroyé le contrat pour le projet TP-ST 2015-10A - Fourniture et installation d'un système de caméras de surveillance pour le garage municipal;

Considérant que le contrat octroyé s'élève à 50 791.09 \$, taxes incluses;

Considérant que la firme mandatée a fait une erreur en omettant de calculer les taxes sur le montant des contingences;

Considérant que la correction fait en sorte que le montant total de la soumission doit être majoré de 608.60 \$, pour un total de 51 399.69 \$.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'augmenter de 608.60 \$ le montant total octroyé du contrat pour le projet TP-ST 2015-10A - Fourniture de caméras de surveillance pour le garage municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX AUPRÈS D'HYDRO-QUÉBEC POUR L'AJOUT OU LE DÉMANTÈLEMENT DE LAMPADAIRES

201505-109

6.6

Considérant les recommandations de la Commission de circulation et du programme triennal d'investissement 2015;

Considérant que pour des raisons de sécurité routière ou autres usages connexes l'ajout d'unités d'éclairage s'avère nécessaire sur diverses rues et ruelles sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal-Est;

Considérant qu'après une inspection et une évaluation en besoin d'unités d'éclairage il nous a été permis d'évaluer l'ajout et le raccordement de 34 unités d'éclairage de 70 watts, le tout selon les tarifications d'Hydro-Québec évaluées à 12 500 \$, taxes incluses;

Considérant que le financement de ces ajouts / démantèlement d'unités d'éclairage sera puisé à même les budgets d'opération et/ou financements de projet de prolongement de services publics.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser le directeur des travaux publics et des services techniques ou son représentant à soumettre, au nom de la Ville de Montréal-Est, une demande auprès d'Hydro-Québec pour l'ajout / démantèlement des 34 unités ciblées pour un montant global de 12 500 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉFECTION DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR DE L'HÔTEL DE VILLE À LA FIRME TLA ARCHITECTES INC. - PROJET TP-ST 2015-04 - 20 580.53 \$, TAXES INCLUSES

201505-110

6.7

Considérant que la Ville a déjà été en appel d'offres sur invitation pour des services professionnels pour le projet TP-ST 2014-18 - Réfection du revêtement extérieur de l'hôtel de ville en mars 2014;

Considérant que les propositions reçues dépassaient nettement l'estimation des honoraires professionnels du devis TP-ST 2014-18 - Réfection du revêtement extérieur de l'hôtel de ville;

Considérant que la Ville est retournée en appel d'offres public pour le projet TP-ST 2015-04 - Réfection du revêtement extérieur de l'hôtel de ville en avril pour ces mêmes travaux;

Considérant qu'une seule soumission a été déposée, analysée par le comité de sélection, jugée conforme et respectant l'estimation pour le devis TP-ST 2015-04 - Réfection du revêtement extérieur de l'hôtel de ville, soit:

- TLA Architectes inc. pour un montant de 20 580.53 \$, taxes incluses

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De rejeter les soumissions obtenues pour l'appel d'offres de services professionnels TP-ST 2014-18 - Réfection du revêtement extérieur de l'hôtel de ville;

D'octroyer le contrat de services professionnels pour le projet TP-ST 2015-04 - Réfection du revêtement extérieur de l'hôtel de ville, à TLA Architectes inc. pour un montant de 20 580.53 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

7

NOMINATION PERMANENTE DE MADAME JOANNE BLAIN À TITRE D'AGENTE-CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES

201505-111

7.1

Considérant que madame Joanne Blain a été nommée en fonction supérieure temporaire à titre d'agente-conseil en ressources humaines (poste-cadre) le 2 décembre 2013;

Considérant l'évaluation positive de madame Blain.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De confirmer la permanence de madame Joanne Blain à titre d'agente-conseil en ressources humaines, et ce, à compter du 1^{er} juin 2015, sans période probatoire. Madame Blain sera assujettie à la *Politique de rémunération, des conditions et avantages des cadres de la Ville de Montréal-Est*. Elle conservera son ancienneté acquise au sein de la Ville, soit depuis le 16 décembre 1985 et ses vacances annuelles seront établies en fonction de ladite date. De plus, lors de son départ à la retraite, madame Blain aura droit à l'allocation de retraite acquise en temps qu'employée col blanc équivalent à une semaine de salaire par année de service. Le calcul de cette allocation prendra fin le 31 mai 2015 et sera payée au taux de technicienne en ressources humaines en vigueur à ladite date.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

8

DEMANDE DE DON POUR LE GALA DES GÉNIES DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DE LA POINTE-AUX-TREMBLES LES 3 ET 4 JUIN 2015

201505-112

8.1

Considérant la tradition à l'école secondaire de la Pointe-aux-Trembles de souligner haut et fort les réussites de ses élèves méritants;

Considérant que la Ville de Montréal-Est soutient le Gala des Génies depuis 2007.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De donner un montant de 200 \$ à l'école secondaire de la Pointe-aux-Trembles pour que le Gala des génies soit, encore une fois cette année, une réussite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON COMPLÉMENTAIRE AU PROJET SCOLAIRE DE L'ÉCOLE SAINT-OCTAVE POUR LEUR VOYAGE À QUÉBEC

201505-113

8.2

Considérant que la résolution 201502-043 accordait le prêt de l'autobus et les services du chauffeur ainsi que le coût de l'hébergement pour une valeur estimée de 2 231.04 \$;

Considérant que la résolution 201502-043 prévoyait que les élèves devaient présenter un rapport financier en mai;

Considérant que les élèves ont organisé quatre événements de levée de fonds dont certains restent à comptabiliser;

Considérant qu'il reste un événement le 29 mai;

Considérant qu'après cet événement, l'école évalue que le but du financement est pratiquement atteint.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De donner un montant supplémentaire de 1 000 \$ pour permettre aux élèves, en récompense de leurs efforts, d'ajouter une activité à leur voyage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIVERS

9

AFFAIRE NOUVELLE

10

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

201505-114

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 20 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de
Montréal-Est du 17 juin 2015 à 19 h tenue en la salle du conseil de
l'hôtel de ville situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Madame Françoise Lachapelle – district 1
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur John Judd, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

Est absente :

Madame Monique Major, conseillère – district 2

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 05.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2015
201506-115 1.1

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 juin 2015 tel que ci-après reproduit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

1 ORDRE DU JOUR

1.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 17 juin 2015

2 PROCÈS-VERBAL

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mai 2015

3 DÉPÔTS DE DOCUMENTS

3.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement sur les finances (29-2013) au 11 juin 2015

3.2 Dépôt – Indicateurs de gestion 2011, 2012, 2013 et 2014

4 RAPPORTS DES SERVICES

4.1 Nomination de deux membres citoyens au Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

4.2 Demande afin d'obtenir l'immunité conditionnelle des municipalités en matière de réclamation reliées aux dommages causés par l'eau

- 4.3 Adoption de la grille d'évaluation pour la vente de l'église Saint-Octave
- 4.4 Contestation devant la Cour fédérale dans le dossier *Canadian Union of Postal Workers c. Canada Post Corporation* (T-2263-14) relativement à l'implantation de boîtes postales communautaires
- 4.5 Nomination de madame Joanne Blain pour représenter la Ville au Comité de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est en remplacement de madame Francine McKenna
- 4.6 Appropriation par dédicace du lot 1 251 283 du cadastre du Québec et affectation dudit lot à des fins de chemin (rue Prince-Albert)
- 4.7 Avance de fonds pour frais de recherche et de soutien pour l'Association des maires de banlieues (AMB)
- 4.8 Demande de subvention au programme PIQM – Renouvellement de conduites (PIQM – conduites), sous-volet 1.5
- 4.9 Subvention dans le cadre du programme de subvention « Véloce II » Volet 4 – *Entretien de la Route verte pour l'exercice financier 2014-2015*
- 4.10 Demande de subvention au nom de la Ville de Montréal-Est auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme « *Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2015-2016* »
- 4.11 Modification de la grille des échelles salariales de l'Annexe A de la *Politique de rémunération, des conditions et avantages des cadres de la Ville de Montréal-Est*

5 RÈGLEMENTS

- 5.1 Adoption - Règlement 713-101 – Règlement modifiant diverses dispositions du règlement 713 – *Règlement de zonage* et ses amendements
- 5.2 Avis de motion – modification au règlement 33-2013 – *Règlement sur la circulation et le stationnement* afin d'y intégrer les nouvelles limites de vitesse sur l'ensemble du territoire en conformité aux directives et modalités du ministère des Transports du Québec
- 5.3 Adoption – Règlement 42-2015 – *Règlement sur la gestion des arbres en cas de risque d'épidémie*
- 5.4 Avis de motion – modification au règlement 22-2012 – *Règlement sur l'utilisation de l'eau potable* afin de clarifier certains articles pour une meilleure mise en application
- 5.5 Avis de motion – modification au règlement 04-165 – *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2005)* – afin de remplacer les tarifs pour l'utilisation des bornes-fontaines
- 5.6 Avis de motion – Règlement d'emprunt d'un montant suffisant pour le projet de chemisage de diverses conduites d'égout

6 CONTRATS

- 6.1 Réception définitive des travaux dans le cadre du projet DST-2013-62 – Réfection de rues, trottoirs et bordures – 19 722.01 \$ plus taxes
- 6.2 Reconduction de la convention de partenariat entre la Ville de Montréal-Est et l'organisme Prévention Montréal-Est, pour 2015-2017
- 6.3 Octroi du contrat pour la fourniture de lampadaires pour éclairage de rue à l'entreprise Dubo Électrique ltée. – Projet TP-ST 2015-11A – 22 303.23 \$, taxes incluses
- 6.4 Octroi du contrat pour la fourniture de quatre (4) bancs balançoires à l'entreprise Mobi Mobilier Urbain inc. – Projet TP-ST 2015-13A – 18 166.05 \$, taxes incluses
- 6.5 Résiliation du contrat avec Joe Johnson Équipement inc. dans le cadre du projet TP-ST 2015-12A – Location d'un camion écurer d'égout et adjudication au second soumissionnaire – 29 663,55 \$ taxes incluses
- 6.6 Ratification, vente de véhicules et divers équipements
- 6.7 Octroi du contrat à RCM Modulaire inc. pour la fourniture d'un chalet mobile clé en main avec installation - Projet TP-ST 2015-05 – 112 207.14 \$, taxes incluses
- 6.8 Octroi du contrat à l'entreprise Omni Sécurité pour la location des services d'une agence de sécurité-patrouille – Projet TP-ST 2015-08 – 426 986,34 \$, taxes incluses

7 PERSONNEL

- 7.1 Nomination permanente de monsieur Martin Gravel à titre de contremaître adjoint à la Direction des travaux publics et des services techniques et confirmer messieurs Martin Gravel et Jonathan Sirois à l'échelon 3 de la nouvelle grille des échelles salariales de l'Annexe A de la *Politique de rémunération, des conditions et avantages des cadres de la Ville de Montréal-Est*

8 AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

- 8.1 Demande de commandite pour le 10^e anniversaire de La Table de concertation des Aînés de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles
- 8.2 Demande de don de la Maison l'Échelon pour l'organisation d'une journée complète d'activités le 13 juillet prochain

9 DIVERS

10 AFFAIRE NOUVELLE

**PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS
LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX 2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MAI 2015

201506-116 2.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mai 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DU TRÉSORIER 3

**RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU
RÈGLEMENT SUR LES FINANCES (29-2013)**

201506-117 3.1

La trésorière dépose le Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances au 11 juin 2015.

DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION 2011, 2012, 2013 ET 2014

201506-118 3.2

La trésorière dépose, séance tenante, les indicateurs de gestion pour les années 2011, 2012, 2013 et 2014, tels que déposés au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

RAPPORT DES SERVICES 4

**NOMINATION DE DEUX MEMBRES CITOYENS AU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME**

201506-119 4.1

Considérant qu'il y a lieu de remplacer deux postes vacants au CCU soit le poste 3 et le poste 5;

Considérant l'intérêt de messieurs Marc Doucette et Christian Laplante à siéger au CCU.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De nommer, à titre de membre citoyen, monsieur Marc Doucette au poste 5 et monsieur Christian Laplante au poste 3.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**DEMANDE AFIN D'OBTENIR L'IMMUNITÉ CONDITIONNELLE DES MUNICIPALITÉS EN
MATIÈRE DE RÉCLAMATION RELIÉES AUX DOMMAGES CAUSÉS PAR L'EAU**

201506-120 4.2

Considérant que les sinistres et les réclamations reliés aux dommages causés par l'eau ne cessent de croître, selon les études et statistiques disponibles sur le sujet au Canada et au Québec;

Considérant que la situation du climat (hausse ou baisse des températures) provoque des précipitations que les infrastructures actuelles, leur conception, leur installation, ne peuvent contenir ou des situations auxquelles elles ne peuvent résister (froid intense, bris);

Considérant que les représentants de l'industrie de l'assurance réfléchissent à diverses solutions, notamment celle de hausser de façon considérable les primes d'assurances de dommages ou celle de cesser d'offrir de l'assurance pour ce genre de dommages;

Considérant que les autorités municipales doivent examiner leur façon de rendre les services et les citoyens doivent réfléchir à leurs habitudes de vie et de consommation, afin de prévenir et de réduire les risques ainsi que les dommages causés par l'eau;

Considérant que le comité national des délégués en assurances de dommages de l'Union des municipalités du Québec ainsi que le conseil d'administration de l'UMQ souhaitent demander au Gouvernement du Québec l'immunité conditionnelle des municipalités en matière de réclamations reliées aux dommages causés par l'eau.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'appuyer le projet d'immunité conditionnelle pour les municipalités en regard des risques et les dommages causés par l'eau, proposé par l'Union des municipalités du Québec auprès du Gouvernement du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DE LA GRILLE D'ÉVALUATION POUR LA VENTE DE L'ÉGLISE SAINT-OCTAVE

201506-121

4.3

Considérant que le Conseil souhaite la réalisation d'un projet structurant sur l'îlot occupé par l'église Saint-Octave;

Considérant que le Conseil veut procéder par un appel de propositions;

Considérant le processus proposé pour analyser les propositions ainsi que le projet de grille d'analyse soumis par la direction du greffe et de l'urbanisme et qui serait utilisée pour évaluer la qualité des propositions.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter la grille d'évaluation proposée par la direction du greffe et de l'urbanisme pour le projet de vente de l'église Saint-Octave;

D'approuver le processus de sélection soumis par la direction du greffe et de l'urbanisme;

D'autoriser la formation d'un comité de sélection pour, d'une part, procéder à l'analyse des propositions conformément à la grille d'analyse et, d'autre part, de soumettre une recommandation au Conseil, lequel comité devra être composé de :

- 2 membres de l'administration de la Ville de Montréal-Est;
- 2 membres choisis parmi ceux du Comité consultatif d'urbanisme;
- 1 professionnel de l'urbanisme externe à la Ville;

De mandater la directrice générale pour combler lesdits postes du comité de sélection.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le maire Robert Coutu
Mme la conseillère Françoise Lachapelle,
M. le conseiller John Judd,
Mme. la conseillère Anne St-Laurent
M. le conseiller Michel Bélisle.

Mme. la conseillère Sylvie Dauphinais.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CONTESTATION DEVANT LA COUR FÉDÉRALE DANS LE DOSSIER CANADIAN UNION OF POSTAL WORKERS C. CANADA POST CORPORATION (T-2263-14) RELATIVEMENT À L'IMPLANTATION DE BOÎTES POSTALES COMMUNAUTAIRES

201506-122

4.4

Considérant que Postes Canada a annoncé son intention de cesser le service de livraison du courrier à domicile en faveur de l'implantation de boîtes postales communautaires;

Considérant que cette décision fait actuellement l'objet d'une contestation devant la Cour fédérale dans le dossier T-2263-14;

Considérant que les villes de Montréal, Laval et Longueuil ont déjà annoncé leur intention d'intervenir dans ce dossier afin de faire valoir le point de vue des municipalités sur cet enjeu;

Considérant que l'ensemble des municipalités de l'île de Montréal a été invité à participer à cette démarche;

Considérant que l'implantation des boîtes postales communautaires sur le territoire de la Ville se fera sur la propriété publique municipale;

Considérant que l'implantation de boîtes postales communautaire sur le territoire de la Ville soulève des préoccupations légitimes des citoyens en matière d'accessibilité et de sécurité, particulièrement pour les personnes âgées ou à mobilité réduite;

Considérant qu'il est dans l'intérêt des citoyens de contester la décision de Postes Canada;

Considérant que la firme Bélanger Sauvé, avocats, a déjà soumis une proposition aux villes de Montréal, Laval, Longueuil et à l'ensemble des villes défusionnées de l'agglomération de Montréal pour une somme maximale de 165 000 \$ relativement aux frais judiciaires à encourir pour mener à terme cette contestation judiciaire;

Considérant que l'Association des maires de banlieues désire participer financièrement à ce recours en assumant une partie des frais judiciaires;

Considérant que la Ville de Montréal-Est considère que les dépenses à encourir pour cette procédure judiciaire devraient être absorbées par l'agglomération de Montréal et que le maire a informé l'ensemble des maires des villes liées à cet effet;

Considérant que chaque ville membre de l'Association des maires de banlieues a manifesté l'intention d'adopter une résolution pour cette procédure judiciaire et d'en assumer une partie des frais jusqu'à un maximum de 5 000 \$ chacune, et ce, malgré notre position;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de notre municipalité que de telles procédures judiciaires soient réalisées.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De demander à la Cour fédérale d'accorder le statut d'intervenant à la Ville de Montréal-Est dans le dossier Canadian Union of Postal Workers c. Canada Post Corporation (T-2263-14);

De mandater le cabinet Bélanger Sauvé, s.e.c.r.l. à nous représenter dans ce dossier;

D'autoriser une dépense maximale de 5 000 \$ à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMINATION DE MADAME JOANNE BLAIN POUR REPRÉSENTER LA VILLE AU COMITÉ DE RETRAITE DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST EN REMPLACEMENT DE MADAME FRANCINE MCKENNA

201506-123

4.5

Considérant que madame Joanne Blain a récemment été nommée permanente au poste-cadre d'agente-conseil en ressources humaines;

Considérant sa fonction à titre d'agente-conseil, il est important qu'elle siège sur le Comité de retraite;

Considérant que madame Francine McKenna est d'accord à céder sa place.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De nommer madame Joanne Blain, agente-conseil en ressources humaines, à titre de représentante de la Ville pour siéger au Comité de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est en remplacement de madame Francine McKenna.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPROPRIATION PAR DÉDICACE DU LOT 1 251 283 DU CADASTRE DU QUÉBEC ET AFFECTATION DUDIT LOT À DES FINS DE CHEMIN (RUE PRINCE-ALBERT)

201506-124

4.6

Considérant que par sa résolution 201504-073, la Ville de Montréal-Est acquiesçait à une demande pour l'achat d'une portion de l'emprise de la rue Prince-Albert entre les avenues Richard et Lesage;

Considérant que dans le cadre des travaux effectués pour cette vente éventuelle, il appert que le lot 1 251 283 du cadastre du Québec, lot constituant une partie de l'emprise de la rue Prince-Albert, semblerait être la propriété de monsieur Cyrille Durocher;

Considérant qu'à la suite de recherches exhaustives dans les archives de la Ville, il semblerait que cette portion de l'emprise de la rue Prince-Albert n'ait pas fait l'objet d'un acte de transfert de propriété en faveur de la Ville de Montréal-Est;

Considérant que le lot 1 251 283 du cadastre du Québec est utilisé comme une voie de circulation publique depuis plus de 10 ans;

Considérant que la municipalité n'a pas prélevé de taxes depuis plus de dix ans pour le lot 1 251 283 du cadastre du Québec;

Considérant que les conditions prévues à l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* pour l'appropriation du lot 1 251 283 du cadastre du Québec sont respectées.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,

Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De mandater Me Roch Sergerie afin de compléter le processus prévu audit article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* afin de confirmer la propriété de la Ville de Montréal-Est sur le lot 1 251 283 du cadastre du Québec lequel constitue une partie de l'emprise de la rue Prince-Albert;

D'affecter ledit lot au domaine public de la municipalité, celui-ci faisant partie intégrante de la rue Prince-Albert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVANCE DE FONDS POUR FRAIS DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN POUR L'ASSOCIATION DES MAIRES DE BANLIEUES (AMB)

201506-125

4.7

Considérant que la Ville de Montréal-Est doit avancer des montants pour des frais de recherche et de soutien.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'autoriser la trésorière à avancer la somme de 27 283,87 \$, à monsieur Robert Coutu pour que ce dernier paie à l'AMB sa portion des frais de recherche et de soutien pour les années 2013, 2014, et jusqu'en février 2015. Monsieur Coutu devra réclamer cette somme à l'agglomération de Montréal aussitôt que faire se peut afin de rembourser la Ville de Montréal-Est pour cette avance de fonds;

D'autoriser la trésorière à avancer, chaque fois que nécessaire, la part des frais de soutien et de recherche attribuée par l'AMB à monsieur Coutu, pourvu que ce dernier ait remboursé les sommes préalablement avancées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME PIQM - RENOUVELLEMENT DE CONDUITES (PIQM - CONDUITES), SOUS VOLET 1.5

201506-126

4.8

Considérant que la Ville de Montréal-Est a pris connaissance du guide sur les règles et normes du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM);

Considérant que le projet de chemisage est inclus au PTI 2015 et qu'il est maintenant estimé à environ 4 550 000 \$;

Considérant que ce projet serait admissible à une subvention du PIQM, sous volet 1.5, et que les travaux admissibles pourraient être subventionnés à soixante-quinze pour cent (75 %);

Considérant qu'il est de l'intérêt de la Ville de Montréal-Est de présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour le projet de chemisage de diverses conduites d'égout dans la municipalité;

Considérant que le début des travaux est prévu à l'automne 2015;

Considérant que les travaux ne peuvent pas débuter avant la signature de la promesse d'aide financière.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De présenter une demande d'aide financière dans le cadre du sous volet 1.5 du PIQM relativement au projet de chemisage de diverses conduites d'égout et d'autoriser madame Carole Michelin, trésorière et directrice générale adjointe, à signer, au nom de la Ville, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SUBVENTION "VÉLOCE II" VOLET 4 - ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014-2015

201506-127

4.9

Considérant que la Ville de Montréal-Est demande une subvention auprès du ministère des Transports en avril 2014 (résolution 201404-095);

Considérant qu'afin de recevoir la subvention établie à 4 168 \$, la Ville doit adopter le rapport des coûts confirmant les travaux d'entretien réalisés.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le rapport des coûts d'entretien de la piste cyclable pour l'année 2014 préparé par la direction des travaux publics et des services techniques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME « APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES 2015-2016 »

201506-128

4.10

Considérant que le ministère de la Culture et des Communications offre une aide au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes par le biais du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2015-2016 »;

Considérant que chaque année depuis 2006, la bibliothèque Micheline-Gagnon s'inscrit à ce programme et reçoit des sommes appréciables, soit : 25 900 \$ en 2014, 29 900 \$ en 2013, 26 600 \$ en 2012, 22 300 \$ en 2011 et 34 000 \$ en 2010;

Considérant que le projet de cette année consiste au développement de la collection de livres numériques.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De demander une subvention auprès du ministère de la Culture et des Communications, pour le projet de développement de la collection de livres numériques de la bibliothèque Micheline-Gagnon et d'autoriser madame Carole Michelin, trésorière et directrice générale adjointe, à signer, pour la Ville de Montréal-Est, tous les documents nécessaires au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MODIFICATION DE LA GRILLE DES ÉCHELLES SALARIALES DE L'ANNEXE A DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION, DES CONDITIONS ET AVANTAGES DES CADRES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

201506-129

4.11

Considérant que les écarts salariaux entre le poste de contremaître adjoint et le poste de trésorier adjoint dans la grille des échelles salariales actuelle de l'Annexe A de la *Politique de rémunération, des conditions et avantages des cadres de la Ville de Montréal-Est* sont élevés et que l'échelle salariale de certains employés cols blancs est plus élevée que l'échelle de contremaître adjoint.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De modifier la grille des échelles salariales de l'Annexe A de la *Politique de rémunération, des conditions et avantages des cadres de la Ville de Montréal-Est* par le remplacement des montants identifiés pour « contremaître adjoint » pour les échelons 1 à 5 de l'échelle 2014 de l'annexe A de la *Politique de rémunération, des conditions et avantages des cadres de la Ville de Montréal-Est* comme suit :

| | | | | | |
|----------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| Contremaître adjoint | Échelon 1 62 813 \$ | Échelon 2 65 640 \$ | Échelon 3 68 593 \$ | Échelon 4 71 680 \$ | Échelon 5 74 906 \$ |
|----------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 713-101 - RÈGLEMENT MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS**201506-130** 5.1

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le règlement 713-101 - Règlement modifiant diverses dispositions du règlement 713 - *Règlement de zonage* et ses amendements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION - MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT 33-2013 - RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT AFIN D'Y INTÉGRER LES NOUVELLES LIMITES DE VITESSE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE EN CONFORMITÉ AUX DIRECTIVES ET MODALITÉS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**201506-131** 5.2

Monsieur le conseiller John Judd donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance ordinaire du Conseil, un règlement modifiant le règlement 33-2013 - *Règlement sur la circulation et le stationnement* afin d'y intégrer les nouvelles limites de vitesse sur l'ensemble du territoire en conformité aux directives et modalités du ministère des Transports du Québec.

ADOPTION - RÈGLEMENT 42-2015 - RÈGLEMENT SUR LA GESTION DES ARBRES EN CAS DE RISQUE D'ÉPIDÉMIE**201506-132** 5.3

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le règlement 42-2015 - *Règlement sur la gestion des arbres en cas de risque d'épidémie*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION - MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT 22-2012 - RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE AFIN DE CLARIFIER CERTAINS ARTICLES POUR UNE MEILLEURE MISE EN APPLICATION**201506-133** 5.4

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance ordinaire du Conseil, un règlement modifiant le règlement 22-2012 - *Règlement sur l'utilisation de l'eau potable* afin de clarifier certains articles pour une meilleure mise en application.

AVIS DE MOTION - MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT 04-165 - RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2005) - AFIN DE REMPLACER LES TARIFS POUR L'UTILISATION DES BORNES-FONTAINES**201506-134** 5.5

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera modifié, lors d'une prochaine séance ordinaire du Conseil, le règlement 04-165 - *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2005)* afin de remplacer les tarifs pour l'utilisation de bornes-fontaines.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UN MONTANT SUFFISANT POUR LE PROJET DE CHEMISAGE DE DIVERSES CONDUITES D'ÉGOUT

201506-135

5.6

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance ordinaire du Conseil, un règlement d'emprunt d'un montant suffisant pour le projet de chemisage de diverses conduites.

CONTRATS

6

RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROJET DST-2013-62 - RÉFECTION DE RUES, TROTTOIRS ET BORDURES - 19 722.01 \$, PLUS TAXES

201506-136

6.1

Considérant que dans le cadre du projet DST-2013-62 - Réfection de rues, trottoirs et bordures, les travaux sont complétés;

Considérant que les travaux de réfection nécessaires ont été effectués à l'automne 2014;

Considérant qu'une visite de chantier a été effectuée au printemps 2015 et que les corrections ont été faites conformément à nos exigences.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'accepter la réception définitive des travaux et de payer à Routek Construction inc. toutes les sommes qui lui sont dues en vertu du contrat octroyé lors de la séance du 29 mai 2013 (résolution CM-201306167).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RECONDUCTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET L'ORGANISME PRÉVENTION MONTRÉAL-EST, POUR 2015-2017

201506-137

6.2

Considérant que l'organisme Prévention Montréal-Est nous présente son plan d'action 2015-2017 pour la Ville de Montréal-Est (programme de prévention en sécurité);

Considérant que le programme fonctionne avec succès depuis 2011;

Considérant que le programme vise plusieurs volets:

- Sécurité domiciliaire;
- Appropriation des espaces publics et prévention du vol;
- Promotion et activités de mobilisation;
- Activités de sensibilisation / promotion / mobilisation des jeunes;
- Activités de mobilisation / promotion / mobilisation des familles;
- Activités de mobilisation / promotion / mobilisation des aînés;
- Sécurité publique et civile;

Considérant que le programme vise toutes les catégories d'âge;

Considérant que ce programme vise la sécurité des citoyens;

Considérant que la sécurité est l'un des facteurs faisant partie intégrante du bien-être des citoyens;

Considérant que les citoyens dans certains secteurs réclament une sécurité accrue;

Considérant qu'il s'agit d'un programme de 557 heures par année;

Considérant que les sommes requises pour la partie 2015-2016 sont déjà prévues au budget 2015.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser la reconduction du programme de prévention en sécurité de l'organisme Prévention Montréal-Est;

D'autoriser une dépense de 15 000 \$ par année, pour la période du 14 juin 2015 au 13 juin 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE LAMPADAIRES POUR ÉCLAIRAGE DE RUES À L'ENTREPRISE DUBO ÉLECTRIQUE LTÉE. - PROJET TP-ST 2015-11A - 22 303.23 \$, TAXES INCLUSES

201506-138

6.3

Considérant qu'un projet d'ajout de lampadaires de rues a été prévu au budget 2015;

Considérant que le service des approvisionnements a fait un appel d'offres pour le projet TP-ST 2015-11A - Fourniture de lampadaires pour éclairage de rues pour trente-quatre (34) unités d'éclairage standard à être implanté à divers endroits sur le territoire de la Ville nécessitant un ajout d'éclairage;

Considérant qu'une (1) seule soumission a été déposée et qu'elle est conforme, soit la soumission de Dubo Électrique ltée. au montant de 22 303,23 \$, taxes incluses;

Considérant que les budgets sont disponibles et respectent l'estimation.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'octroyer le contrat pour la fourniture de lampadaires pour éclairage de rues à l'entreprise Dubo Électrique ltée.- Projet TP-ST 2015-11A - pour un montant de 22 303,23 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE QUATRE (4) BANCS BALANÇOIRES À L'ENTREPRISE MOBI MOBILIER URBAIN INC. - PROJET TP-ST 2015-13A – 18 166,05 \$, TAXES INCLUSES

201506-139

6.4

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2015-13A - Contrat pour la fourniture de quatre (4) bancs balançoires à être implantés par la direction des travaux publics et des services techniques, la Ville a fait un appel d'offres public;

Considérant que trois (3) soumissionnaires ont déposé une soumission;

Considérant que deux (2) d'entre elles sont conformes, soit:

- Mobi Mobilier Urbain inc. pour un montant de 18 166,05 \$, taxes incluses;
- Installations Jeux-Tec inc. pour un montant de 18 538,57 \$, taxes incluses;

Considérant que le plus bas soumissionnaire conforme est Mobi Mobilier Urbain inc. pour un montant total de 18 166,05 \$, taxes incluses;

Considérant qu'un budget additionnel est nécessaire pour procéder à l'entièreté du projet évalué à 36 345 \$, un transfert du surplus non affecté sera nécessaire pour en faire sa réalisation.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'octroyer le contrat pour la fourniture de quatre (4) bancs balançoires à l'entreprise Mobi Mobilier Urbain inc. – Projet TP-ST 2015-13A – pour un montant de 18 166,05 \$, taxes incluses;

D'autoriser l'affectation d'une somme supplémentaire de 18 845 \$ pour le projet TP-ST 2015-13A à même les disponibilités du surplus non affecté (projet d'investissements P414-2015).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSILIATION DU CONTRAT AVEC JOE JOHNSON ÉQUIPEMENT INC. DANS LE CADRE DU PROJET TP-ST 2015-12A - LOCATION D'UN CAMION ÉCUREUR D'ÉGOUT ET ADJUDICATION AU SECOND SOUMISSIONNAIRE - 29 663,55 \$, TAXES INCLUSES

201506-140

6.5

Considérant que le soumissionnaire retenu dans le cadre du projet TP-ST 12A - Location d'un camion écurer, n'a pas fourni le camion aux dates prévues, contrevenant de ce fait à l'article 3 du contrat de location d'un camion écurer d'égout (TP-ST 2015-12 A);

Considérant que l'article 4 du devis nous permet d'adjuger le contrat au deuxième soumissionnaire conforme, soit Location C.M. (8240370 Canada inc.) pour un montant total de 29 663,55 \$, taxes incluses;

Considérant qu'un supplément de dépense pour la différence entre les deux soumissionnaires est à prévoir.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De résilier le contrat avec l'entreprise Joe Johnson Équipement inc. et d'octroyer à l'entreprise Location C.M. (8240370 Canada inc.) le contrat TP-ST 2015-12A - Location d'un camion écurer pour un montant total de 29 663,55 \$, taxes incluses en ajoutant au certificat de trésorerie déjà émis le supplément de dépense de 2 259,45 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RATIFICATION, VENTE DE VÉHICULES ET DIVERS ÉQUIPEMENTS

201506-141

6.6

Considérant que la direction des travaux publics et des services techniques devait se départir de certains équipements et matériaux jugés non utiles ou désuets pour nos opérations;

Considérant qu'une liste des équipements et matériaux a été ciblée pour la vente à l'encan;

Considérant l'entente avec les Encans Ritchie Bros Itée pour la vente à l'encan desdits équipements.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'entériner le contrat intervenu avec Les Encans Ritchie Bros (Canada) Itée le 14 mai 2015 et signé par monsieur Martin Gravel pour la Ville de Montréal-Est pour la vente à l'encan des véhicules et des marchandises identifiées au tableau produit par la direction des travaux publics et des services techniques et daté du 27 janvier 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT À RCM MODULAIRE INC. POUR LA FOURNITURE D'UN CHALET MOBILE CLÉ EN MAIN AVEC INSTALLATION - PROJET TP-ST 2015-05 - 201 669,17 \$, TAXES INCLUSES

201506-142

6.7

Considérant que la Ville a fait un appel d'offres public pour le projet TP-ST 2015-05 - Fourniture d'un chalet mobile clé en main avec installation;

Considérant que deux (2) entreprises ont déposé une soumission conforme, soient:

- RCM Modulaire inc. pour un montant de 112 207,14 \$, taxes incluses;
- Batitech Ltée pour un montant de 120 050 \$, taxes incluses;

Considérant que le plus bas soumissionnaire conforme est RCM Modulaire inc., pour un montant de 112 207,14 \$, taxes incluses;

Considérant qu'un budget additionnel est nécessaire pour réaliser l'entièreté du projet évalué à 201 669,17 \$.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TP-ST 2015-05 - Fourniture d'un chalet mobile clé en main avec installation à RCM Modulaire inc. pour un montant de 112 207,14 \$, taxes incluses;

D'affecter au projet P401-2014 – sous-projet C, une somme supplémentaire de 106 669,17 \$ prise à même les disponibilités du surplus non affecté de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT À L'ENTREPRISE OMNI SÉCURITÉ POUR LA LOCATION DES SERVICES D'UNE AGENCE DE SÉCURITÉ-PATROUILLE – PROJET TP-ST 2015-08 – 426 986,34 \$, TAXES INCLUSES

201506-143

6.8

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour le projet TP-ST 2015-08 – Location des services d'une agence de sécurité-patrouille pour la période du 2 juillet 2015 au 30 juin 2017, avec la possibilité d'ajouter deux (2) périodes d'un (1) an;

Considérant que quatre (4) entreprises ont déposé une soumission, soit :

- Omni Sécurité : 426 986,34 \$ taxes incluses
- Neptune Security Services : 438 100,74 \$ taxes incluses;
- Garda World : 510 151,62 \$ taxes incluses;
- Trimax Sécurité et Investigation : 525 885,30 \$ taxes incluses;

Considérant que le plus bas soumissionnaire conforme est Omni Sécurité.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TP-ST 2015-08 – Location des services d'une agence de sécurité-patrouille à l'entreprise Omni Sécurité, pour un montant de 426 986,34 \$, taxes incluses, et ce, pour la période du 2 juillet 2015 au 30 juin 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMINATION PERMANENTE DE MONSIEUR MARTIN GRAVEL À TITRE DE CONTREMAÎTRE ADJOINT À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES ET CONFIRMER MESSIEURS MARTIN GRAVEL ET JONATHAN SIROIS À L'ÉCHELON 3 DE LA NOUVELLE GRILLE DES ÉCHELLES SALARIALES DE L'ANNEXE A DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION, DES CONDITIONS ET AVANTAGES DES CADRES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

201506-144

7.1

Considérant que monsieur Martin Gravel a été nommé temporairement en fonction supérieure à titre de contremaître adjoint le 6 octobre 2014;

Considérant l'évaluation positive de monsieur Gravel ;

Considérant que monsieur Gravel s'engage à réussir un programme de perfectionnement pour contremaîtres établi par la Ville, lequel s'échelonne sur une période maximale de 24 mois et représente environ 17 unités d'éducation continue (UEC), en plus d'une formation de base sur les logiciels Word et Excel;

Considérant que les salaires de messieurs Martin Gravel et Jonathan Sirois se retrouvent dans l'échelon 3 de la grille des échelles salariales actuelles de l'Annexe A de la *Politique de rémunération, des conditions et avantages des cadres de la Ville de Montréal-Est*.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De confirmer la permanence de monsieur Martin Gravel à titre de contremaître adjoint à la Direction des travaux publics et des services techniques, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2015 conditionnellement au respect de son engagement de formation. Monsieur Gravel conservera son ancienneté acquise au sein de la Ville, soit depuis le 19 mars 1992, et ses vacances annuelles seront établies en fonction de cette date. Cette nomination n'est pas assujettie à une période probatoire. Monsieur Gravel sera assujetti à la *Politique de rémunération, des conditions et avantages des cadres de la Ville de Montréal-Est*. De plus tel que stipulé à l'article 2094 du Code civil, seul un motif sérieux pourra mettre fin à l'emploi de monsieur Gravel, et ce, sans préavis;

De confirmer les salaires de messieurs Martin Gravel et Jonathan Sirois à l'échelon 3 de la nouvelle grille des échelles salariales de l'Annexe A de la *Politique de rémunération, des conditions et avantages des cadres de la Ville de Montréal-Est*, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

8

DEMANDE DE COMMANDITE POUR LE 10E ANNIVERSAIRE DE LA TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS DE MONTRÉAL-EST / POINTE-AUX-TREMBLES

201506-145

8.1

Considérant que La Table de concertation des Aînés de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles fête cette année son 10^e anniversaire, et que pour l'occasion le Bal des Aînés sera de plus grande envergure;

Considérant que pour cette occasion le Bal des Aînés réunira cette année 500 personnes au Centre Roussin;

Considérant que La Table de concertation des Aînés de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles a pour mission de promouvoir et défendre les droits des personnes âgées et de regrouper des organismes, des groupes et des citoyens préoccupés par le bien-être des aînés.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De donner un montant de 1 000 \$ pour l'organisation du Bal des Aînés, qui souligne aussi le 10^e anniversaire de la Table de concertation des Aînés de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE DON DE LA MAISON L'ÉCHELON POUR L'ORGANISATION D'UNE JOURNÉE COMPLÈTE D'ACTIVITÉS LE 13 JUILLET PROCHAIN

201506-146

8.2

Considérant que la Maison l'Échelon est un organisme de la Ville de Montréal-Est qui vient en aide aux personnes atteintes de problèmes de santé mentale;

Considérant qu'une journée complète d'activités est prévue cette année et se terminera par le traditionnel souper hot-dog;

Considérant qu'au moins 200 personnes participent à cet événement.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De donner un montant de 200 \$ pour aider la Maison l'Échelon à l'organisation de leur journée d'activités le 8 juillet prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIVERS 9

AFFAIRE NOUVELLE 10

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

Monsieur Marc Raymond dépose un rapport préparé par l'entreprise Inspec-Sol concernant l'évaluation de la présence de risque au bâtiment situé au 11416, rue de la Gauchetière à Montréal-Est dû à la présence d'un érable argenté à proximité.

Monsieur André Girard dépose un document intitulé « La piscine de Montréal-Est : un bijou de grande valeur ! ».

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

201506-147

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 20 h 25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de
Montréal-Est du 13 juillet 2015 à 18 h 30 tenue en la salle du conseil de
l'hôtel de ville située au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Madame Françoise Lachapelle, conseillère – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Monsieur John Judd, conseiller – district 4

Sont absents :

Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 18 h 30.

*À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter :
la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à
l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 JUILLET 2015 À 18 H 30

201507-148

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 13 juillet 2015 tel que ci-après reproduit:

Ouverture de la séance

1 Ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 13 juillet 2015 à 18 h 30

5 Règlements

5.1 Avis de motion – Règlement décrétant divers travaux municipaux

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DIVERS TRAVAUX MUNICIPAUX 201507-149

Madame la conseillère Françoise Lachapelle donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance ordinaire du Conseil, un règlement décrétant divers travaux municipaux.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JANVIER 2015

201507-150

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 18 h 31.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de
Montréal-Est du 15 juillet 2015 à 19 h tenue en la salle du conseil de
l'hôtel de ville situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Madame Françoise Lachapelle – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Monsieur John Judd, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5

Sont absentes :

Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 05.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

SUSPENSION DE LA SÉANCE

SUSPENSION DE LA SÉANCE

201507-151

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major de suspendre la séance ordinaire.

Cette proposition est appuyée par monsieur le conseiller Michel Bélisle.

Il est résolu à l'unanimité de suspendre la séance ordinaire à 19 h30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REPRISE DE LA SÉANCE

REPRISE DE LA SÉANCE

201507-152

Au moment de reprendre la séance à 19 h 38 , tous les élus présents lors de la suspension sont toujours présents, formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Robert Coutu, maire.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd de reprendre la séance ordinaire.

Cette proposition est appuyée par madame la conseillère Françoise Lachapelle.

Il est résolu à l'unanimité de reprendre la séance ordinaire à 19 h 38.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JUILLET 2015**201507-153**

1.1

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 juillet 2015 tel que ci-après reproduit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE**PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR****1 ORDRE DU JOUR**

1.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 15 juillet 2015

2 PROCÈS-VERBAL

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2015 et de la séance extraordinaire du 13 juillet 2015

3 DÉPÔTS DE DOCUMENTS

3.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement sur les finances (29-2013) au 13 juillet 2015

3.2 Dépôt des états financiers du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est

3.3 Dépôt de l'évaluation actuarielle du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est

4 RAPPORTS DES SERVICES

4.1 Nomination de la conseillère madame Monique Major à titre de maire suppléant pour la période du 16 juillet au 30 novembre 2015

4.2 Demandes de dérogations mineures pour l'immeuble situé au 9000, avenue Marien (lots 1 250 955 et 1 250 956 du cadastre du Québec) – largeur de l'entrée charretière sud et pour le lot 1252 092 du cadastre du Québec – modification au coefficient d'occupation du sol (COS)

4.3 Ratification du don de fleurs et corbeilles de la Quincaillerie Latendresse du 11837, rue Notre-Dame Est

4.4 Autorisation pour l'utilisation d'une partie des revenus de la vente à l'encan 2015 pour la continuité du projet de peinture des équipements roulants de la Ville

4.5 Adoption de la procédure d'aide pour compensation à la suite de la fermeture de la piscine du Centre récréatif Édouard-Rivet

4.6 Motion demandant au gouvernement du Québec de reconsidérer l'annulation des coupes dans le programme Accès-Logis

4.7 Présentation d'une demande auprès du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III

5 RÈGLEMENTS

5.1 Avis de motion – Abrogation du règlement R14-107 – Règlement concernant la démolition des immeubles

5.2 Adoption – Règlement 43-2015 – Règlement décrétant divers travaux municipaux

5.3 Adoption – Règlement 44-2015 – Règlement décrétant les travaux de chemisage de diverses conduites d'égout, et décrétant un emprunt d'un montant suffisant à cette fin

5.4 Adoption – Règlement 33-2013-3 – Règlement modifiant le règlement 33-2013 – Règlement sur la circulation et le stationnement afin d'y intégrer les nouvelles limites de vitesse sur l'ensemble du territoire en conformité aux directives et modalités du ministère des Transports du Québec

6 CONTRATS

6.1 Autorisation de travaux supplémentaires dans le cadre du projet TPST-2014-14 – Réalisation de l'inventaire des arbres publics

6.2 Octroi du contrat pour la fourniture d'un balai de rue – type compact 2015 neuf à l'entreprise Cubex Itée. – Projet TP-ST 2015-06AM – 252 617,32 \$, taxes incluses

6.3 Octroi du contrat pour la reconstruction des murs de soutènement du parc René-Labrosse à l'entreprise Charex inc. – Projet TP-ST 2014-09 – 829 320 \$, taxes incluses

7 PERSONNEL

7.1 Ratification des lettres d'entente ME 2015-0001 et ME 2014-0007 signées avec le syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP)

8 AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

8.1 Demande de l'école Daniel-Johnson pour emprunter l'autobus de la Ville pour une sortie avec leur club de plein air le 18 septembre prochain à Saint-Côme

9 DIVERS

10 AFFAIRE NOUVELLE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX 2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2015 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 JUILLET 2015.

201507-154 2.1

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2015 et celui de la séance extraordinaire du 13 juillet 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DU TRÉSORIER 3

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES FINANCES (29-2013)

201507-155 3.1

La trésorière dépose le Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances au 13 juillet 2015.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

201507-156 3.2

La trésorière dépose les états financiers du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est.

DÉPÔT DU RAPPORT SUR L'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

201507-157 3.3

La trésorière dépose le rapport sur l'évaluation actuarielle du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est.

RAPPORT DES SERVICES 4

NOMINATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE MONIQUE MAJOR À TITRE DE MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 1ER AOÛT AU 30 NOVEMBRE 2015

201507-158 4.1

Considérant l'article 9 du règlement R14-102-1 à l'effet que le Conseil doit nommer un maire suppléant tous les 4 mois;

Considérant qu'il y a lieu que le mandat de madame Monique Major à titre de maire suppléant débute le 16 juillet 2015 pour se terminer le 30 novembre 2015.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De nommer madame la conseillère Monique Major à titre de maire suppléant pour la période du 16 juillet au 30 novembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 9000, AVENUE MARIEN (LOTS 1 250 955 ET 1 250 956 DU CADASTRE DU QUÉBEC) - LARGEUR DE L'ENTRÉE CHARRETIÈRE SUD ET POUR LE LOT 1 252 092 DU CADASTRE DU QUÉBEC - MODIFICATION AU COEFFICIENT D'OCCUPATION DU SOL (COS)

201507-159

4.2

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative aux demandes de dérogations mineures pour l'immeuble sis au 9000, avenue Marien (1 250 955 et 1 250 956 du cadastre du Québec) et pour le lot 1 252 092 du cadastre du Québec.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'approuver la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de permettre, pour l'immeuble situé au 9000, avenue Marien, une entrée charretière de 18 mètres plutôt que les 15 mètres autorisés par la réglementation;

De permettre pour le lot 1 252 092, un coefficient d'occupation du sol (COS) maximal de 1.3 plutôt que le 1.2 précédemment accordé par la résolution 201411-275.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RATIFICATION DU DON DE FLEURS ET CORBEILLES DE LA QUINCAILLERIE LATENDRESSE DU 11837, RUE NOTRE-DAME EST

201507-160

4.3

Considérant que le quincailler Latendresse situé au 11837, rue Notre-Dame Est a un surplus de fleurs;

Considérant que le quincailler Latendresse désire faire un don de son surplus de fleurs à la Ville de Montréal-Est;

Considérant que notre Ville pourrait profiter du don de fleurs de la part dudit quincailler Latendresse pour les offrir aux citoyens de notre municipalité;

Considérant que le quincailler Latendresse par sa générosité fera des Montréalais heureux, nous le remercions.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De ratifier l'acceptation du don de fleurs et de corbeilles du quincailler Latendresse pour les citoyens de notre municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION POUR L'UTILISATION D'UNE PARTIE DES REVENUS DE LA VENTE À L'ENCAN 2015 POUR LA CONTINUITÉ DU PROJET DE PEINTURE DES ÉQUIPEMENTS ROULANTS DE LA VILLE.

201507-161

4.4

Considérant qu'il est prévu au budget, sur une période de 2 (deux) ans, de peindre les équipements roulants ciblés aux couleurs standards de la Ville;

Considérant qu'à ce jour, 3 (trois) équipements ont été peints conformément au budget 2015;

Considérant que les profits de la vente de l'encan 2015 permettraient de continuer et de devancer la planification des équipements ciblés restants;

Considérant qu'un camion 10 roues 2011 est recommandé à être peint et que l'impact financier est de l'ordre de 15 000 \$;

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'autoriser une dépense financée par l'utilisation des revenus générés lors de la vente à l'encan 2015 et de devancer le projet de peinture d'équipements roulants, en priorisant un camion 10 roues 2011 pour une estimation de l'ordre de 15 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÉDURE D'AIDE POUR COMPENSATION À LA SUITE DE LA FERMETURE DE LA PISCINE DU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET (CRER)

201507-162

4.5

Considérant que les citoyens et employés de la Ville de Montréal-Est qui prenaient part à des cours ou activités à la piscine du Centre récréatif Édouard-Rivet ne pourront le faire au même prix ailleurs;

Considérant qu'il y a lieu d'établir une procédure d'aide pour compensation afin que ces citoyens et employés puissent continuer leurs activités aquatiques dans un autre établissement, sans pénalité financière;

Considérant que la compensation ne sera accordée que sur présentation, à la Ville de Montréal-Est d'un reçu d'inscription pour une activité qui était au programme régulier du CRER en 2015.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'accorder une compensation aux citoyens et employés qui s'inscriront à des activités aquatiques dans d'autres établissements à la session d'automne 2015, aux conditions suivantes :

- Le demandeur doit s'inscrire à une activité aquatique similaire à celles programmées lors de la session 2014 au CRER;
- Le demandeur doit présenter une preuve d'inscription et de paiement à une des activités visées par la présente, ainsi que de la grille tarifaire produite par l'organisme responsable de l'organisation de cette activité;
- Le demandeur doit présenter une pièce d'identité comportant son nom et son adresse;

D'établir le montant de la compensation à la différence entre le tarif fixé par l'organisation responsable de l'activité pour l'inscription des non-résidents et celui qu'il fixe pour les résidents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MOTION DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE RECONSIDÉRER L'ANNULATION DES COUPES DANS LE PROGRAMME ACCÈS-LOGIS

201507-163

4.6

Considérant que le 26 mars dernier le ministre des Finances, M. Carlos Leitão, dans son budget 2015-2016 a annoncé une coupe dans le financement de nouveaux logements sociaux, en faisant passer de 3000 à 1500 le nombre de logements financés annuellement avec le programme Accès-Logis;

Considérant qu'avec une liste d'attente de plus de 20 000 ménages à Montréal seulement, 3000 logements pour tout le Québec étaient déjà largement insuffisants pour combler les besoins;

Considérant que selon l'Association des groupes de ressources techniques du Québec (AGRTO) «Le programme Accès-Logis [...] est un programme d'une grande efficacité pour répondre aux besoins en logements des ménages québécois à faible et modeste revenu [et que ce] programme permet de changer de vies, de changer des quartiers et est aussi rentable économiquement»;

Considérant que 18 % des locataires de Montréal-Est paient plus de 50 % de leur revenu au paiement de leur loyer;

Considérant que dans un contexte où, depuis 10 ans, les pressions immobilières sont de plus en plus importantes dans Montréal-Est et que cela entraîne des hausses de loyers au-delà de l'inflation.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De demander formellement au gouvernement du Québec d'amender son budget afin d'annuler les coupes au Programme Accès-Logis, permettant la réalisation annuelle de 3000 unités de logement;

De transmettre une copie de cette résolution au ministre des Finances, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au président du Conseil du trésor, au président-directeur général de la Société d'habitation du Québec et à la députée de Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES - PHASE III

201507-164

4.7

Considérant que le Centre récréatif Édouard-Rivet (CRER) nécessite d'importants travaux de rénovation ou de construction pour la mise aux normes;

Considérant que le Gouvernement du Québec a annoncé récemment une phase III au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives;

Considérant que les organismes municipaux sont admissibles à ce programme;

Considérant que ce volet permet de financer des travaux de rénovation et de mise aux normes d'installations sportives et récréatives.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De présenter le projet de rénovation ou de construction pour la mise aux normes du Centre récréatif Édouard-Rivet (CRER), en vue de l'obtention d'une aide financière, au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase III;

De confirmer l'engagement de la Ville de Montréal-Est de payer sa part des coûts admissibles du projet et les coûts d'exploitation continue du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS

5

AVIS DE MOTION - ABROGATION DU RÈGLEMENT R14-107 - RÈGLEMENT CONCERNANT LA DÉMOLITION DES IMMEUBLES

201507-165

5.1

Monsieur le conseiller John Judd donne un avis de motion à l'effet que sera abrogé, lors d'une prochaine séance ordinaire du Conseil municipal le règlement R14-107 - *Règlement concernant la démolition des immeubles*.

ADOPTION- RÈGLEMENT 43-2015 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DIVERS TRAVAUX MUNICIPAUX

201507-166

5.2

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le règlement 43-2015 - *Règlement décrétant divers travaux municipaux*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 44-2015 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE CHEMISAGE DE DIVERSES CONDUITES D'ÉGOUT, ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT D'UN MONTANT SUFFISANT À CETTE FIN

201507-167

5.3

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le règlement 44-2015 - *Règlement décrétant les travaux de chemisage de diverses conduites d'égout, et décrétant un emprunt d'un montant suffisant à cette fin*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 33-2013-3 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 33-2013 - RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT AFIN D'Y INTÉGRER LES NOUVELLES LIMITES DE VITESSE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE EN CONFORMITÉ AUX DIRECTIVES ET MODALITÉS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

201507-168

5.4

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le règlement 33-2013-3 - Règlement modifiant le règlement 33-2013 - *Règlement sur la circulation et le stationnement* afin d'y intégrer les nouvelles limites de vitesse sur l'ensemble du territoire en conformité aux directives et modalités du ministère des Transports du Québec.

CONTRATS

6

AUTORISATION DE TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES DANS LE CADRE DU PROJET TP-ST 2014-14 - RÉALISATION DE L'INVENTAIRE DES ARBRES PUBLICS

201507-169

6.1

Considérant qu'un mandat a été accordé à la firme Trame Verte, résolution 201409-231;

Considérant qu'il avait été prévu un dénombrement de +/- 5 000 unités d'arbres sur l'ensemble du territoire;

Considérant que pour terminer le mandat, un dépassement de +/- 1 500 unités est à prévoir;

Considérant que l'impact financier anticipé pour ces travaux nécessaires à la réalisation du mandat est de l'ordre de 11 475 \$, taxes incluses, tel que mentionné selon le bordereau de prix du projet TPST 2014-14 - Réalisation de l'inventaire des arbres publics, aux items 1 et 2.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'autoriser la dépense additionnelle de 11 475 \$ pour le contrat TP-ST 2014-14 - Réalisation de l'inventaire des arbres publics;

D'autoriser un transfert budgétaire du surplus non affecté pour ce montant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT POUR LE PROJET TP-ST 2015-06AM - FOURNITURE D'UN BALAI DE RUE - TYPE COMPACT 2015 NEUF

201507-170

6.2

Considérant que la Ville a lancé un appel d'offres public pour le projet TP-ST 2015-06AM - Fourniture d'un balai de rue - type compact 2105 neuf;

Considérant qu'une seule soumission a été déposée à la suite du processus d'appel d'offres pour un balai de marque "Ravo 5 iséries 2015" soit, celle de la firme Cubex ltée pour un montant de 252 617,32 \$, taxes incluses;

Considérant que la soumission déposée est jugée conforme et respecte les budgets prévus.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TP-ST 2015-06AM - Fourniture d'un balai de rue de type compact 2015 neuf à la firme Cubex ltée pour un montant de 252 617,32 \$, taxes incluses;

D'emprunter la somme de 252 617,32 \$ à même les disponibilités du fonds de roulement et d'affecter cette somme au paiement des sommes dues dans le cadre du projet ci-dessus; la trésorerie devra prévoir une somme suffisante à même les revenus généraux de la Ville pour rembourser cet emprunt sur une période de 10 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT POUR LA RECONSTRUCTION DES MURS DE SOUTÈNEMENT DU PARC RENÉ-LABROSSE À L'ENTREPRISE CHAREX INC. - PROJET TP-ST 2014-09 - 829 320 \$, TAXES INCLUSES

201507-171

6.3

Considérant que le projet de reconstruction des murs de soutènement est au PTI-2015;

Considérant que diverses études de faisabilité ont été faites décrétant la nécessité d'intervention de la reconstruction et de la méthode ciblée;

Considérant que la Ville a lancé un appel d'offres public pour le projet TP-ST 2014-09 – Reconstruction des murs de soutènement du parc René-Labrosse;

Considérant que neuf (9) soumissionnaires sur dix (10) ont déposé une soumission jugée conforme, soit :

- Cusson Morin Construction 950 323,79 \$, taxes incluses;
- Aménagement Pavatech, 997 615,08 \$, taxes incluses;
- MGB associés, 1 189 138,71 \$, taxes incluses;
- Les entreprises de construction Ventec inc., 867 240,91 \$, taxes incluses;
- Aménagement Sud-Ouest, 926 629,86 \$, taxes incluses;
- Cyvex Construction inc., 1 005 770,03 \$, taxes incluses;
- Excavation Super inc., 997 061,32 \$, taxes incluses;
- Charex inc., 829 320,00 \$, taxes incluses;
- Ramcor Construction, 1 089 602,32 \$, taxes incluses;
- EBI – Les entreprises Berthier inc., non conforme;

Considérant que l'estimation des coûts faite par le consultant est évaluée à 539 000 \$ taxes incluse est nettement dépassé;

Considérant qu'après analyse du consultant, les dépassements budgétaires sont imputables principalement à :

- Augmentation significative pour les coûts de l'excavation et la disposition des surplus de sols contaminés;
- Augmentation généralisée des coûts découlant des exigences plus sévères du Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour des travaux en bordure du fleuve;

Considérant que malgré le dépassement des coûts budgétaires, les résultats des soumissions sont représentatifs du prix du marché;

Considérant que des autorisations sont à obtenir auprès du Port de Montréal pour faire les travaux;

Considérant que le budget disponible au poste 22-701-50-721 est de 500 000 \$ et que le budget additionnel nécessaire est de 350 000 \$ (ciblé au surplus non affecté);

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TP-ST 2014-09 – Reconstruction des murs de soutènement du parc René-Labrosse à l'entreprise Charex inc. pour un montant de 829 320,00 \$ taxes incluses, le tout conditionnel à l'obtention de l'autorisation du Port de Montréal et à l'entrée en vigueur du règlement 43-2015 – *Règlement décrétant divers travaux municipaux* ;

D'affecter une somme maximale supplémentaire de 350 000 \$ à même les disponibilités du surplus non affecté à la somme déjà affectée par le règlement 43-2015 et prévue au budget 2015 de la Ville.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Françoise Lachapelle,
M. le conseiller John Judd,
Mme la conseillère Monique Major

M. le conseiller Michel Bélisle.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

PERSONNEL

7

RATIFICATION DES LETTRES D'ENTENTE ME 2015-0001 ET ME 2014-0007 SIGNÉES AVEC LE SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE MONTRÉAL (SCFP)

201507-172

7.1

Considérant la signature d'une lettre d'entente (ME 2014-0007) avec le syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP) concernant la fonction supérieure de madame Joanne Blain, la création de deux postes d'agent(e) adjoint(e) des services communautaires et des loisirs et la nomination des mesdames Carole Saucier et Julie Papillon auxdits postes ainsi que le concours d'agent(e) comptable;

Considérant la signature d'une lettre d'entente (ME 2015-0001) avec le syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP) concernant l'horaire de l'agent des services communautaires et des loisirs en remplacement de la lettre d'entente ME 2014-0002;

Considérant que ces lettres sont produites en remplacement des lettres d'entente ME2014-0002 et ME 2014-0005;

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De ratifier la signature des lettres d'entente ME 2014-0007 et d'abroger la lettre d'entente ME 2014-0005;

De ratifier la signature de la lettre d'entente ME 2015-0001 et d'abroger la lettre d'entente ME 2014-0002.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS 8

DEMANDE DE L'ÉCOLE DANIEL-JOHNSON POUR EMPRUNTER L'AUTOBUS DE LA VILLE POUR UNE SORTIE AVEC LEUR CLUB DE PLEIN AIR LE 18 SEPTEMBRE PROCHAIN À SAINT-CÔME

201507-173 8.1

Considérant qu'un des mandats de M. David Branco, agent de concertation / École-Famille-Communauté est de mettre en place des mécanismes pour contrer le décrochage scolaire chez les jeunes venant d'un milieu défavorisées;

Considérant que le Club plein air de l'école a sélectionné 30 élèves pour l'activité et qu'un bon nombre d'entre eux résident à Montréal-Est;

Considérant que le Conseil a déjà approuvé le prêt de l'autobus par les années passées pour le même genre d'activité.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De prêter l'autobus de la Ville à l'école Daniel-Johnson pour une sortie avec leur Club plein air le 18 septembre prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIVERS 9

AFFAIRE NOUVELLE 10

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

201507-174

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 20 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de
Montréal-Est du 19 août 2015 à 19 h tenue en la salle du conseil de
l'hôtel de ville situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur John Judd, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

Est absente :

Madame Françoise Lachapelle – district 1

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2015 201508-175 1.1

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 août 2015 tel que ci-après reproduit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

1 ORDRE DU JOUR

1.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 19 août 2015

2 PROCÈS-VERBAL

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juillet 2015

3 DÉPÔTS DE DOCUMENTS

3.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances (29-2013) au 13 août 2015

3.2 Dépôt du certificat de procédure d'enregistrement pour le règlement 44-2015 – Règlement décrétant les travaux de chemisage de diverses conduites d'égout, et décrétant un emprunt d'un montant suffisant à cette fin

4 RAPPORTS DES SERVICES

4.1 Remplacement de membres de la commission de circulation

- 4.2 Engagement de la Ville de Montréal-Est à respecter le Guide relatif aux modalités de versements de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe de l'essence et de la contribution du Québec (TECO) pour les années 2014-2018 et remplacement de la résolution 201502-028
- 4.3 Engagement de la Ville de Montréal-Est à ce que les travaux présentés dans la demande de subvention du programme PIQM respectent les critères d'admissibilité du Guide sur le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités et remplacement de la résolution 201502-029
- 4.4 Adoption du plan d'intervention de Montréal-Est pour le réseau de l'eau potable, d'égouts et de voirie
- 4.5 Demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 9100, boulevard Henri-Bourassa (lot 5 479 339 du cadastre du Québec) – distance de dégagement autour des accessoires
- 4.6 Programme d'assurance UMQ, protection de la réputation et de la vie privée des élu(e)s et hauts fonctionnaires de la municipalité
- 4.7 Demande de subvention au programme aide aux immobilisations pour la bibliothèque Micheline-Gagnon de la Ville de Montréal-Est au ministère de la Culture et des Communications du Québec
- 4.8 Offre de paiement comptant pour le remboursement des travaux d'infrastructures d'eau admissibles – TECO et FCCO
- 4.9 Ratification de la Convention type – modifications au système d'avertissement de passage à niveau intervenue entre la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et la Ville de Montréal-Est
- 4.10 Entériner l'entente sur les modalités-cadres de transfert des régimes de retraite pour les employés de municipalités de l'île de Montréal du 7 mars 2008 telle que signée le 24 juillet 2008
- 4.11 Vente d'immeuble pour défaut de paiement de taxes
- 4.12 Demande au ministère des Transports dans le cadre du programme de subvention « Véloce II » Volet 4 – Entretien de la Route verte pour l'exercice financier 2014-2015

5 RÈGLEMENTS

6 CONTRATS

- 6.1 Octroi du contrat à l'entreprise J.A. Larue inc. pour la fourniture d'une (1) souffleuse à neige amovible – Projet TP-ST 2015-08AM – 99 948 \$, taxes incluses
- 6.2 Octroi du contrat à l'entreprise Groupe Atwill-Morin inc. pour la réfection du revêtement extérieur de l'hôtel de ville de Montréal-Est - Projet TP-ST 2015-04-02 – 187 967. 22 \$, taxes incluses
- 6.3 Octroi du contrat à la firme Lithium Marketing inc. pour la création du nouveau site Internet de la Ville de Montréal-Est – Projet DCCC 2015-01- 41 988.87 \$, taxes incluses

7 PERSONNEL

- 7.1 Embauche de monsieur Vincent Lanctôt à titre d'agent adjoint des services communautaires et des loisirs, groupe 6 à la Direction des communications, de la culture et de la communauté
- 7.2 Permanence de madame Julie Papillon au poste de secrétaire de direction, groupe 8E, à la Direction des travaux publics et des services techniques
- 7.3 Permanence de monsieur Frédéric Tanguay à titre de technicien en génie civil, groupe 12, à la Direction des travaux publics et des services techniques

8 AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

- 8.1 Demande de don pour la fourniture de survêtements officiels pour les karatékas de l'école de karaté de Montréal-Est

9 DIVERS

10 AFFAIRE NOUVELLE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JUILLET 2015

201508-176

2.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,

Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juillet 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DU TRÉSORIER 3

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES FINANCES (29-2013)

201508-177 3.1

La trésorière dépose le Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du *Règlement sur les finances* au 13 août 2015.

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT POUR LE RÈGLEMENT 44-2015 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE CHEMISAGE DE DIVERSES CONDUITES D'ÉGOUT, ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT D'UN MONTANT SUFFISANT À CETTE FIN

201508-178 3.2

Le greffier dépose, séance tenante, le certificat de procédure d'enregistrement pour le règlement 44-2015 - *Règlement décrétant les travaux de chemisage de diverses conduites d'égout, et décrétant un emprunt d'un montant suffisant à cette fin.*

RAPPORT DES SERVICES 4

REMPLACEMENT DE MEMBRE DE LA COMMISSION DE CIRCULATION

201508-179 4.1

Considérant que monsieur Mario Prata a démissionné de son poste de représentant des citoyens de la Commission de circulation en mars 2015;

Considérant qu'il y a lieu de combler le poste laissé vacant;

Considérant que monsieur Michel Bélisle siège à titre de représentant des élus depuis la création de la Commission de circulation en 2012;

Considérant que les membres de la Commission sont désignés par le Conseil.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De désigner monsieur Yvon St-Hilaire à titre de représentant des citoyens à la Commission de circulation;

De remplacer monsieur le conseiller Michel Bélisle par madame la conseillère Françoise Lachapelle pour siéger à titre de représentante de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENGAGEMENT DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST À RESPECTER LE GUIDE RELATIF AUX MODALITÉS DE VERSEMENTS DE LA CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE DE L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2014-2018 ET REMPLACEMENT DE LA RÉOLUTION 201502-028

201508-180 4.2

Considérant que malgré la résolution numéro 201301-002 mandatant la trésorière à procéder aux demandes de subvention, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) exige un certain engagement de la part de la Ville quant audit projet ainsi que son autorisation de soumettre une demande d'admissibilité pour un projet déterminé;

Considérant que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Considérant que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation des travaux pour la réfection complète des avenues Dubé et de la Grande-Allée - projet TP-ST 2014-21 (fiche PTI 2015-49) jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre du MAMOT;

Que la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme représentant 527 100 \$ pour la durée du programme de 4 ans;

Que la municipalité s'engage à informer le MAMOT de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvés par la présente résolution;

Que la présente résolution remplace la résolution 201502-028 à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENGAGEMENT DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST À CE QUE LES TRAVAUX PRÉSENTÉS DANS LA DEMANDE DE SUBVENTION DU PROGRAMME PIQM RESPECTENT LES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ DU GUIDE SUR LE PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS ET REMPLACEMENT DE LA RÉOLUTION 201502-029

201508-181

4.3

Considérant que malgré la résolution numéro 201301-002 mandatant la trésorière à procéder aux demandes de subvention, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) exige un certain engagement de la part de la Ville quant audit projet ainsi que son autorisation de soumettre une demande d'admissibilité pour un projet déterminé;

Considérant que la municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme d'infrastructures Québec-Municipalités dans lequel il est convenu que les travaux ne pourront débuter avant la date de la signature de la promesse d'aide financière;

Considérant que la municipalité doit s'engager à présenter des travaux qui respectent les critères d'admissibilité dudit Guide;

Considérant que les travaux soumis font l'objet d'un règlement d'emprunt soit le 44-2015 - Chemisage de diverses conduites d'égouts qui fera l'objet d'une approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire sous peu.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide sur le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités;

Que la municipalité s'engage à présenter dans sa demande de subvention des travaux qui respectent les critères d'admissibilité indiqués dans le Guide sur le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités;

Que la municipalité autorise la présentation d'une demande de subvention, dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) sous volet 1.5 pour son projet de chemisage de diverses conduites d'égouts projet TP-ST 2014-07 fiche PTI 2014-07, évalué à 4 607 433 \$ dont 4 125 000 \$ font l'objet d'un règlement d'emprunt;

Que la présente résolution remplace la résolution 201502-029 à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PLAN D'INTERVENTION DE MONTRÉAL-EST POUR LE RÉSEAU DE L'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DE VOIRIE

201508-182

4.4

Considérant que le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et de voirie préparé par l'agglomération de Montréal a été soumis à la Ville de Montréal-Est en juillet 2015;

Considérant que celui-ci doit être adopté par le Conseil et transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

Considérant que le plan d'intervention permettra d'identifier les travaux prioritaires à réaliser par la municipalité pour les prochaines années et est un préalable pour la plupart des programmes de subventions des infrastructures municipales. Il est donc essentiel que la Ville adopte un tel plan.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le *Plan d'intervention de Montréal-Est pour le réseau de l'eau potable, d'égouts et de voirie* de juillet 2015 et préparé par monsieur Nestor Chacon, ing. du Service d'eau de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 9100, BOULEVARD HENRI-BOURASSA (LOT 5 479 339 DU CADASTRE DU QUÉBEC) - DISTANCE DE DÉGAGEMENT AUTOUR DES ACCESSOIRES

201508-183

4.5

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative à la demande de dérogation mineure pour l'immeuble sis au 9100, boulevard Henri-Bourassa (lot 5 479 339 du cadastre du Québec).

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'accorder la dérogation mineure suivante pour l'immeuble situé au 9100, boulevard Henri-Bourassa:

- De permettre une distance de dégagement de 1.5 mètre autour de chacun des accessoires (équipements) situés sur un même terrain au lieu de 2 mètres comme prescrit par le règlement, et ce, à la condition que dans le cas des réservoirs à être aménagés, que ceux-ci soient camouflés par un écran visuel afin qu'ils ne soient pas visibles à partir du boulevard Henri-Bourassa, et ce, afin d'améliorer l'aspect visuel à partir de ce boulevard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROGRAMME D'ASSURANCE UMQ, PROTECTION DE LA RÉPUTATION ET DE LA VIE PRIVÉE DES ÉLU(E)S ET HAUTS FONCTIONNAIRES DE LA MUNICIPALITÉ

201508-184

4.6

Considérant que les élus municipaux et les hauts fonctionnaires sont vulnérables en ce que toutes les activités auxquelles ils vaquent dans leur municipalité, publiques comme privées, sont constamment scrutées;

Considérant que les élus municipaux et les hauts fonctionnaires sont des personnes intègres qui s'impliquent pour la municipalité;

Considérant que le projet de programme de protection de la réputation et de la vie privée des élus et des hauts fonctionnaires n'a évidemment pas pour but de limiter le droit des citoyens ou du public en général de s'exprimer librement et publiquement sur un sujet donné, mais qu'il a plutôt pour but de protéger les élus et les hauts fonctionnaires lorsque quelqu'un tient des propos diffamants, harcelants ou haineux à l'égard d'un élu ou d'un haut fonctionnaire;

Considérant que le projet de programme de protection de la réputation et de la vie privée des élus et des hauts fonctionnaires permettrait non seulement à l'élu ou au haut fonctionnaire de se défendre, mais aussi de faire entreprendre des procédures pour faire cesser l'atteinte à sa réputation ou à sa vie privée;

Considérant toutefois que plusieurs questions demeurent sans réponse, notamment quant au montant final de la prime, du montant des franchises applicables, des options de couverture offertes, etc.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'informer l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) que la Ville est favorable au Programme d'assurance UMQ – Protection de la réputation et de la vie privée des élu(e)s et hauts fonctionnaires de la municipalité, mais qu'elle souhaite en connaître davantage sur le produit final qui sera proposé aux municipalités avant d'y adhérer;

De ne pas adhérer audit programme pour l'année 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME AIDE AUX IMMOBILISATIONS, POUR LA BIBLIOTHÈQUE MICHELINE-GAGNON DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC

201508-185

4.7

Considérant la résolution numéro 201301-002 mandatant la trésorière à procéder aux demandes de subvention;

Considérant que la municipalité a déjà, dans son budget d'investissement, prévu des sommes pour le remplacement des rayonnages de la bibliothèque ainsi que les tables et chaises de la salle d'animation;

Considérant que la municipalité s'engage à respecter les conditions et critères d'admissibilité du programme;

Considérant que la municipalité a déjà inclus dans son budget investissement un montant de 50 000 \$ pour le changement des rayonnages de la bibliothèque et un montant de 15 500 \$ pour le renouvellement du mobilier tables et chaises de la salle d'animation de la bibliothèque.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'autoriser la présentation d'une demande de subvention pour le renouvellement des rayonnages de la bibliothèque et du mobilier de la salle d'animation tables et chaises au ministère de la Culture et des Communications;

D'informer le ministère de la Culture et des Communications que la Ville respectera les critères et les conditions d'admissibilité audit programme;

D'autoriser la trésorière de la Ville de Montréal-Est à signer, au nom de la Ville, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OFFRE DE PAIEMENT COMPTANT POUR LE REMBOURSEMENT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES D'EAU ADMISSIBLES - TECQ ET FCCQ

201508-186

4.8

Considérant que chaque année l'agglomération offre aux municipalités de payer comptant le remboursement des travaux d'infrastructures d'eau admissibles aux deux programmes de subventions de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) et le volet Grandes Villes du Fonds chantiers Canada-Québec (FCCQ);

Considérant que depuis l'année 2013, la Ville de Montréal-Est budgétait 100 000 \$ afin d'acquitter la portion Grandes Villes afin de ne pas augmenter indûment notre quote-part;

Considérant que cette option nous offre aussi la possibilité de soumettre ces montants pour les deux programmes de subvention de façon à pouvoir les utiliser si la municipalité n'avait pas d'investissement personnel suffisant éligible à ces subventions;

Considérant que cette année la portion réclamée pour 2014 s'avère plus importante que le budget alloué;

Considérant que la Ville de Montréal-Est réalise et planifie présentement d'importants investissements dans ses infrastructures et ses bâtiments pour lesquels nous ne connaissons pas encore le plein dénouement.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De payer, à même la quote-part spécifique de 2016, les travaux admissibles au programme TECQ soit 292 043.50 \$ et le volet Grandes Villes admissibles au FCCQ soit 162 306.58 \$ effectués pour l'année 2014 par l'agglomération de Montréal;

De prévoir annuellement au budget de la Ville une dépense d'agglomération supplémentaire d'environ 100 000 \$ afin de compenser le volet Grandes Villes;

De transférer, pour l'année 2015, la somme prévue de 100 000 \$ dans un surplus accumulé affecté pour ces offres de paiements soumis par l'agglomération annuellement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RATIFICATION DE LA CONVENTION TYPE - MODIFICATIONS AU SYSTÈME D'AVERTISSEMENT DE PASSAGE À NIVEAU INTERVENUE ENTRE LA COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA ET LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

201508-187

4.9

Considérant que la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada a apporté des modifications au système d'avertissement de passage à niveau à l'intersection de l'avenue Marien et de la voie de desserte métropolitaine - côté nord;

Considérant qu'une convention est déjà en vigueur, soit l'arrêté no 119456;

Considérant qu'une modification a été nécessaire;

Considérant que la Ville de Montréal-Est a assumé 12,5 % du montant des travaux;

Considérant que les frais d'entretien annuel sont déjà imposés à 100 % à la municipalité;

Considérant que pour ce faire, une convention doit être signée et autorisée par la municipalité.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'entériner la Convention type - modifications au système d'avertissement de passage à niveau entre la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et la Ville de Montréal-Est et autoriser la directrice générale et le maire à signer, au nom de la Ville, ladite convention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTÉRINER L'ENTENTE SUR LES MODALITÉS-CADRE DE TRANSFERT DES RÉGIMES DE RETRAITE POUR LES EMPLOYÉS DE MUNICIPALITÉS DE L'ÎLE DE MONTRÉAL DU 7 MARS 2008 TELLE QUE SIGNÉE LE 24 JUILLET 2008

201508-188

4.10

Considérant que l'entente sur les modalités-cadres de transfert des régimes de retraite pour les employés de municipalités de l'île de Montréal du 7 mars 2008 a été adoptée lors de la séance du 17 août 2009 (CM-200908194) en abrogeant 2 résolutions antérieures d'adoption préalable;

Considérant que ladite entente fut signée le 24 juillet 2008 par monsieur Lemay et monsieur Labrosse directeur général et maire respectif de l'époque;

Considérant qu'il y a lieu d'entériner ces signatures pour valider ladite entente puisque les signatures en date du 24 juillet 2008 sont antérieures à la résolution CM-200908194;

Considérant qu'il n'y a aucun impact sur le régime actuel.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'entériner l'entente sur les modalités-cadres de transfert des régimes de retraite pour les employés de municipalités de l'île de Montréal du 7 mars 2008 telle que signée en date du 24 juillet 2008 et, par conséquent, de ratifier les signataires messsieurs Louis Lemay et Yvon Labrosse, directeur général et maire respectif de la Ville au moment de la signature de ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

201508-189

4.11

Considérant l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes* concernant la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes;

Considérant que le Conseil, après avoir pris connaissance de l'état produit par le trésorier, peut ordonner au greffier de vendre ces immeubles à l'enchère publique, au bureau du Conseil ou en tout autre endroit désigné dans l'ordonnance, en la manière ci-après prescrite;

Considérant que plusieurs immeubles du registre foncier de la Ville de Montréal-Est ont des taxes impayées à ce jour;

Considérant que les taxes échues au 31 décembre 2013 feront l'objet d'une prescription en janvier 2016;

Considérant que la Direction des services administratifs a fait parvenir quatre lettres (entre le 9 juin et le 5 août 2015) afin de récupérer les sommes dues;

Considérant que celles-ci n'ont pas suffi à inciter les propriétaires à acquitter les montants dus au 13 août 2015;

Considérant qu'à ce jour, un seul propriétaire d'immeuble figure sur la liste des taxes 2013 impayées.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'ordonner au greffier de la Ville de vendre les immeubles pour lesquels les taxes pour l'année 2013 sont impayées, et ce, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SUBVENTION "VÉLOCE II" VOLET 4 - ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014-2015

201508-190

4.12

Considérant que la Ville de Montréal-Est a procédé à une demande de subvention auprès du ministère des Transports en avril 2014 (résolution 201404-095);

Considérant qu'afin de recevoir la subvention établie à 4 618 \$, la Ville doit adopter le rapport des coûts confirmant les travaux d'entretien réalisés.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le rapport intitulé « Travaux sur la piste cyclable - année 2014 » tel que préparé par monsieur Éric Dancause ing. et directeur de la Direction des travaux publics et des services techniques au montant de 16 725.73 \$, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et d'abroger la résolution 201506-127 à toutes fins que de droits.



Travaux sur la piste cyclable – année 2014

| | | |
|--|-----------------------------|---------------------------|
| <u>Installer et enlever les poteaux</u> | | |
| 1 préposé à l'entretien général | 9h à 30,77 \$/h x 2 | 553,86\$ |
| | | 553,86\$ |
| <u>Du 1^{er} avril au 1^{er} décembre, nettoyer une fois par semaine</u> | | |
| 1 chauffeur « A » | 2h à 29,67\$/h | 59,34\$ |
| 1 balai mécanique | 2h à 71,36\$/h x35 semaines | <u>4 995,20\$</u> |
| | | 5 054,54\$ |
| <u>Réparation trois puisards</u> | | |
| 1 chauffeur « A » | 18h à 29,67\$/h | 534,06\$ |
| 1 ouvrier en charge | 18h à 30,21\$/h | 543,78\$ |
| 1 creuseur de coupe | 18h à 28,13\$/h | 506,34\$ |
| 1 pépine | 18h à 35,51\$/h | 639,18\$ |
| 1 camion 6 roues | 18h à 36,78\$/h | <u>662,04\$</u> |
| | | 2 885,40\$ |
| <u>Marquage au sol</u> | | |
| Par Marquage et traçage du Québec | | 2 615,00\$ |
| <u>Zones manuelles</u> | | |
| 1 chauffeur « C » | 9h à 28,13\$/h | 253,17\$ |
| 2 journaliers | 9h à 26,67\$/h | <u>240,03\$</u> |
| | | 3 108,20\$ |
| <u>Pavage</u> | | |
| 2 chauffeurs « B » | 27h à 28,63\$/h | 773,01\$ |
| 1 chargé des travaux d'asphaltage | 27h à 28,63\$/h | 773,01\$ |
| 1 journalier | 27h à 26,67\$/h | 720,09\$ |
| 1 rouleau à asphalte | 27h à 8,06\$/h | 217,62\$ |
| 30 tonnes métriques d'asphalte à 88,00\$/t.m. | | <u>2 640,00\$</u> |
| | | 5 123,73\$ |
| Total | | <u>16 725,73\$</u> |

Éric Dancause, ing.
Directeur
Direction des travaux publics et des services techniques

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS

5

CONTRATS

6

OCTROI DU CONTRAT À L'ENTREPRISE J.A. LARUE INC. POUR LA FOURNITURE D'UNE (1) SOUFFLEUSE À NEIGE AMOVIBLE - PROJET TP-ST 2015-08AM - 99 948 \$, TAXES INCLUSES

201508-191

6.1

Considérant que la Ville a lancé un appel d'offres public pour le projet TP-ST 2015-08AM - Fourniture d'une (1) souffleuse à neige amovible;

Considérant que deux (2) soumissions ont été déposées à la suite du processus d'appel d'offres, soit:

- J.A. Larue inc., pour un montant de 99 948 \$, taxes incluses;

- Gaston Contant inc., pour un montant de 131 585.43 \$, taxes incluses;

Considérant que les soumissions déposées sont jugées conformes et équivalentes aux spécifications du devis et qu'elles respectent le budget prévu.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TP-ST 2015-08AM - Fourniture d'une (1) souffleuse à neige amovible à l'entreprise J.A. Larue inc., pour un montant le 99 948 \$, taxes incluses;

De payer cet achat à même les disponibilités du fonds de roulement de la Ville et de financer cet achat sur une période de 10 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT À L'ENTREPRISE GROUPE ATWILL-MORIN INC. POUR LA RÉFECTION DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR DE L'HÔTEL DE VILLE DE MONTRÉAL-EST - PROJET TP-ST 2015-04-02 - 187 967.22 \$, TAXES INCLUSES

201508-192

6.2

Considérant que la Ville a lancé un appel d'offres sur invitation pour le projet TP-ST 2015-04-02 - Réfection du revêtement extérieur de l'hôtel de ville;

Considérant que quatre (4) entrepreneurs ont soumissionné, soit:

- M.C. Rainville inc., pour un montant de 237 278.40 \$, taxes incluses;
- Maçonnerie Rainville et frères inc., pour un montant de 201 224,07 \$, taxes incluses;
- Groupe Atwill-Morin inc., pour un montant de 187 967.22 \$, taxes incluses;
- Les constructions M et F, pour un montant de 310 995 \$, taxes incluses;

Considérant l'analyse des soumissions par le consultant mandaté (TLA Architectes), celles-ci sont jugées conformes;

Considérant que le prix du plus bas soumissionnaire respecte l'enveloppe budgétaire du projet pour les travaux, soit 225 000 \$.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TP-ST 2014-09-02 - Réfection du revêtement extérieur de l'hôtel de ville à l'entreprise Groupe Atwill-Morin inc. pour un montant de 187 967.22 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT À LA FIRME LITHIUM MARKETING INC. POUR LA CRÉATION DU NOUVEAU SITE INTERNET DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST - PROJET DCCC 2015-01 - 41 988.87 \$, TAXES INCLUSES

201508-193

6.3

Considérant que la Ville de Montréal-Est a entrepris une refonte de son site Internet et a reçu des offres de services professionnels pour la création de son site Internet;

Considérant que l'appel d'offres a été publié sur SEAO;

Considérant que dix-huit (18) soumissions ont été reçues et qu'après analyse, sept ont obtenu une note de 70% ou plus;

Considérant qu'à la suite de l'analyse de conformité, il appert que l'entreprise ayant obtenu le meilleur pointage n'est pas conforme parce que:

- Elle a modifié les objets du bordereau de soumission, contrevenant ainsi à l'article 1.2 du devis;
- Elle a omis de fournir la résolution de l'entreprise autorisant le signataire à agir en son nom;
- Elle a omis de fournir la déclaration du cocontractant et du soumissionnaire;

Considérant que l'offre du deuxième soumissionnaire, Lithium Marketing inc. est conforme aux exigences du devis.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet DCCC 2015-01 - Création d'un nouveau site Internet pour la Ville de Montréal-Est à l'entreprise Lithium Marketing inc. pour un montant de 41 988,87 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

EMBAUCHE DE MONSIEUR VINCENT LANCTÔT À TITRE D'AGENT ADJOINT DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DES LOISIRS, GROUPE 6, À LA DIRECTION DES COMMUNICATIONS, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNAUTÉ**201508-194**

7.1

Considérant le poste laissé vacant à la suite de la promotion de madame Julie Papillon, la Ville a procédé à un affichage pour le poste d'agent adjoint des services communautaires et des loisirs;

Considérant qu'aucune candidature interne n'a été reçue;

Considérant que neuf candidats de l'externe ont passé un test écrit et quatre d'entre eux ont été rencontrés en entrevue;

Considérant que monsieur Vincent Lanctôt s'est démarqué au cours du processus de ce concours;

Considérant que le comité de sélection était composé de mesdames Josée Guy, Francine McKenna et Joanne Blain.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'entériner l'embauche de monsieur Vincent Lanctôt à titre d'agent adjoint des services communautaires et des loisirs, groupe 6, à la Direction des communications, de la culture et de la communauté aux conditions de travail prévues à la convention collective des employés cols blancs à compter du 3 août 2015, et ce, aux conditions suivantes : monsieur Lanctôt sera embauché au minimum de l'échelle de son groupe d'emploi et sera soumis à une période probatoire de six mois. De plus, son embauche est conditionnelle à une analyse de crédit et d'un certificat de bonne conduite et il devra également subir un examen médical jugé satisfaisant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERMANENCE DE MADAME JULIE PAPILLON AU POSTE DE SECRÉTAIRE DE DIRECTION, GROUPE 8E, À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES**201508-195**

7.2

Considérant la fin de la période de familiarisation de madame Danielle Dupuis ainsi que l'évaluation positive de cette dernière au poste laissé vacant à la suite du départ à la retraite de madame Christiane Brisebois;

Considérant que le poste précédemment occupé par madame Dupuis, soit secrétaire de direction à la Direction des travaux publics et des services techniques a été accordé à madame Julie Papillon à la suite de la réussite de l'ensemble du processus du concours (résolution 201504-086);

Considérant que la période de familiarisation de madame Julie Papillon est terminée depuis le 2 juillet 2015;

Considérant l'évaluation positive de madame Papillon.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De confirmer la permanence de madame Julie Papillon au poste de secrétaire de direction, groupe 8E, à la Direction des travaux publics et des services techniques, aux conditions de travail prévues à la convention collective des employés cols blancs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERMANENCE DE MONSIEUR FRÉDÉRIC TANGUAY À TITRE DE TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL, GROUPE 12, À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES**201508-196**

7.3

Considérant que monsieur Frédéric Tanguay a été embauché à titre de technicien en génie civil le 2 février 2015 (résolution 201501-020);

Considérant que la période d'essai de monsieur Tanguay se terminera le 2 août 2015;

Considérant l'évaluation positive de monsieur Tanguay.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De confirmer la permanence de monsieur Frédéric Tanguay à titre de technicien en génie civil, groupe 12, à la Direction des travaux publics et des services techniques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE DON POUR LA FOURNITURE DE SURVÊTEMENTS OFFICIELS POUR LES KARATÉKAS DE L'ÉCOLE DE KARATÉ DE MONTRÉAL-EST**201508-197** 8.1

Considérant que les membres de l'école de karaté participent à de nombreuses compétitions de prestige;

Considérant que l'école fait partie de la région Bourassa pour pouvoir participer aux compétitions majeures, et qu'elle est la seule de l'est de l'île affiliée à cette région et à Karaté Québec;

Considérant que Karaté Québec exige maintenant des survêtements identifiés pour les entraîneurs et les athlètes lors des compétitions;

Considérant que les survêtements porteront le logo de la Ville de Montréal-Est, ainsi que la mention Karaté Montréal-Est;

Considérant que les survêtements coûteront approximativement 90 \$, broderie et taxes incluses.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De donner un montant maximal de 900 \$ pour l'achat de survêtements de compétition, payable sur présentation de la facture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIVERS 9

AFFAIRE NOUVELLE 10

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

SUSPENSION DE LA SÉANCE

SUSPENSION DE LA SÉANCE**201508-198**

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent de suspendre la séance.

Cette proposition est appuyée par madame la conseillère Monique Major.

Il est résolu à l'unanimité de suspendre la séance à 19 h 33.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REPRISE DE LA SÉANCE

REPRISE DE LA SÉANCE**201508-199**

Au moment de reprendre la séance à 19 h 36, tous les élus présents lors de la suspension sont toujours présents, formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Robert Coutu, maire.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major de reprendre la séance.

Cette proposition est appuyée par madame la conseillère Anne St-Laurent.

Il est résolu à l'unanimité de reprendre la séance à 19 h 36.

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

201508-200

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 20 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de
Montréal-Est du 23 septembre 2015 à 19 h tenue en la salle du conseil
de l'hôtel de ville situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Madame Françoise Lachapelle – district 1
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur John Judd, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

Est absente :

Madame Monique Major, conseillère – district 2

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 04.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

SUSPENSION DE LA SÉANCE

201509-201

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent de suspendre la séance ordinaire.

Cette proposition est appuyée par madame la conseillère Françoise Lachapelle.

Il est résolu à l'unanimité de suspendre la séance ordinaire à 19 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REPRISE DE LA SÉANCE

REPRISE DE LA SÉANCE

201509-202

Au moment de reprendre la séance à 19 h 19, tous les élus présents lors de la suspension sont toujours présents, formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Robert Coutu, maire.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent de reprendre la séance ordinaire.

Cette proposition est appuyée par madame la conseillère Françoise Lachapelle.

Il est résolu à l'unanimité de reprendre la séance ordinaire à 19 h 19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2015

Madame la conseillère Anne St-Laurent propose de modifier l'ordre du jour soumis pour y ajouter le point 10.1, lequel ordre du jour se lirait alors comme suit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

1 ORDRE DU JOUR

- 1.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 23 septembre 2015

2 PROCÈS-VERBAL

- 2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2015

3 DÉPÔTS DE DOCUMENTS

- 3.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances (29-2013) au 16 septembre 2015
 3.2 Dépôt des états comparatifs au 31 août 2015
 3.3 Dépôt de la liste du personnel embauché en vertu du pouvoir de la directrice générale

4 RAPPORTS DES SERVICES

- 4.1 Remboursement aux citoyens d'une partie des frais pour le ramonage des cheminées
 4.2 Remboursement du déficit de surplus d'exploitation 2014, conformément à la Convention de partenariat entre SRLPAT et la Ville de Montréal-Est
 4.3 Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes
 4.4 Demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de prolonger le délai prévu à l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour l'adoption des règlements de concordance

5 RÈGLEMENTS

- 5.1 Avis de motion – Modification au règlement 649 – Règlement à l'effet d'établir une tarification pour l'utilisation d'un espace au-dessous et/ou au-dessus de toute rue, ruelle et place publique de la Ville
 5.2 Avis de motion – modifications au règlement 22-2012 – Règlement sur l'utilisation de l'eau potable afin de clarifier certains articles pour une meilleure mise en application et pour tarifier l'utilisation des bornes-fontaines et pour tarifier certains articles pour l'utilisation de bornes-fontaines
 5.3 Avis de motion – Modification au règlement 04-165 – Règlement sur les tarifs (exercice financier 2005) afin d'y abroger le tarif relatif aux bornes-fontaines
 5.4 Avis de motion – Modification au règlement 33-2013 – Règlement sur la circulation et le stationnement pour y remplacer, partout où il se trouve dans ledit règlement, le numéro « 38-2014 » par le numéro « 39-2014 »
 5.5 Avis de motion – Modifications au règlement RCA04-11013 – Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies / Pointe-aux-Trembles / Montréal-Est (exercice financier 2005) afin d'y abroger divers tarifs
 5.6 Modifications de diverses dispositions du règlement 44-2015 – Règlement décrétant les travaux de chemisage de diverses conduites d'égout, et décrétant un emprunt d'un montant suffisant à cette fin

6 CONTRATS

- 6.1 Octroi du contrat de services professionnels pour le projet TP-ST 2015-07 – Étude de la signalisation du territoire de la Ville de Montréal-Est à la firme CIMA+ SENC. – 29 278.38 \$, taxes incluses
 6.2 Octroi du contrat de services professionnels pour le projet TP-ST 2015-11 – Reconstruction de la rue Sainte-Catherine à la firme Roche Itée, Groupe Conseil – 72 434.25 \$, taxes incluses
 6.3 Honoraires supplémentaires dans le cadre du projet TP-ST 2014-06 – Réaménagement de l'intersection Marien et Métropolitain

7 PERSONNEL

- 7.1 Entériner la création du poste de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « C », groupe 9, à la Direction des travaux publics et des services techniques ainsi que la nomination de monsieur Mathieu Martinet à ce poste, et ce, à compter du 18 août 2015
 7.2 Nomination de monsieur Pierre Paquette à titre de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « B », groupe 10, à la Direction des travaux publics et des services techniques, et ce, à compter du 18 août 2015

8 AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

- 8.1 Don pour la tenue du premier Salon des aînés de la Pointe-de-l'île de Montréal qui aura lieu le mardi 6 octobre 2015

8.2 Don du système de son et des micros de l'Église Saint-Octave à la paroisse St-Enfant-Jésus

9 DIVERS

10 AFFAIRE NOUVELLE

10.1 Fin de la période d'essai de l'employé no 185

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

LEVÉE DE LA SÉANCE

Après avoir pris la proposition d'amendement en délibéré, le président d'assemblée la juge recevable.

Cette proposition est appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle.

L'amendement est agréé à l'unanimité.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,

Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 23 septembre 2015 tel que modifié par l'ajout du point 10.1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX 2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2015.

201509-204 2.1

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,

Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DU TRÉSORIER 3

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES FINANCES (29-2013)

201509-205 3.1

La trésorière dépose le Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du *Règlement sur les finances* au 16 septembre 2015.

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS AU 31 AOÛT 2015

201509-206 3.2

La trésorière dépose, conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, l'état comparatif combiné des résultats des activités financières de la Ville de Montréal-Est du 1^{er} janvier 2015 au 31 août 2015.

DÉPÔT DE LA LISTE DU PERSONNEL EMBAUCHÉ EN VERTU DU POUVOIR DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

201509-207 3.3

La directrice générale dépose la liste du personnel embauché conformément au pouvoir qui lui est délégué par le chapitre 2 du règlement 29-2013 – Règlement sur les finances.

RAPPORT DES SERVICES 4

REMBOURSEMENT AUX CITOYENS D'UNE PARTIE DES FRAIS POUR LE RAMONAGE DES CHEMINÉES

201509-208 4.1

Considérant qu'il est important pour un usage sécuritaire de foyer domestique que les cheminées soient ramonées;

Considérant que les membres du Conseil désirent poursuivre le programme de prévention déjà instauré depuis plusieurs années, visant à inciter les citoyens à faire ramoner leur cheminée et consistant à rembourser une partie du coût déboursé par les citoyens pour le ramonage de leur cheminée.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'entériner le remboursement du coût encouru pour le ramonage de cheminée jusqu'à concurrence d'une somme de 75 \$ par résidence pour l'année se terminant le 31 décembre 2015. Le remboursement est conditionnel à ce que le ramonage soit effectué par un ramoneur ou une entreprise de ramonage membre de l'Association des professionnels du chauffage et sur présentation de la facture du ramoneur ou de l'entreprise qui a effectué les travaux dans les trois (3) mois suivants l'exécution des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REMBOURSEMENT DU DÉFICIT DE SURPLUS D'EXPLOITATION 2014, CONFORMÉMENT À LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA SOCIÉTÉ RESSOURCES LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES (SRLPAT) ET LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

201509-209

4.2

Considérant que la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles (SRLPAT) a dû faire face en 2014 à de nombreuses dépenses additionnelles et imprévues dans la gestion des opérations;

Considérant l'article 18.4 de la Convention de partenariat entre la Ville de Montréal-Est et SRLPAT concernant la non-atteinte d'un surplus d'exploitation;

Considérant que le dépôt des états financiers a confirmé la non-atteinte d'un surplus, due à une augmentation des dépenses.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De verser à la SRLPAT une compensation de 26 310 \$, et ce, conformément à l'article 18.4 de la Convention de partenariat intervenue entre la Ville de Montréal-Est et la Société Ressources Loisirs de Pointe-aux-Trembles;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

201509-210

4.3

Considérant l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes* concernant la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes;

Considérant que le Conseil, après avoir pris connaissance de l'état produit par le trésorier, peut ordonner au greffier de vendre ces immeubles à l'enchère publique, au bureau du conseil ou en tout autre endroit désigné dans l'ordonnance, en la matière ci-après prescrite;

Considérant que plusieurs immeubles du registre foncier de la Ville de Montréal-Est ont des taxes impayées à ce jour;

Considérant que les taxes échues au 31 décembre 2013 feront l'objet d'une prescription en 2015;

Considérant que la direction des services administratifs et de l'informatique a fait parvenir quatre lettres (entre le 9 juin et le 5 août 2015) afin de récupérer les sommes dues et que celles-ci n'ont pas suffi à inciter les propriétaires à acquitter les montants dus au 13 août 2015;

Considérant qu'à ce jour, un seul propriétaire d'immeuble figure sur la liste des taxes 2013 impayées.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'ordonner au greffier de la Ville de vendre les immeubles dont la date d'échéance précède le 1^{er} janvier 2014, conformément à l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE AU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE DE PROLONGER LE DÉLAI PRÉVU À L'ARTICLE 58 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME POUR L'ADOPTION DES RÈGLEMENTS DE CONCORDANCE

201509-211

4.4

Considérant que l'agglomération de Montréal a procédé à une modification majeure de son schéma d'aménagement et que cette modification a eu pour effet de remplacer l'entièreté du contenu du document ;

Considérant qu'en vertu de l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* le Conseil d'une municipalité doit adopter tout règlement de concordance, et ce, dans les 6 mois qui suivent l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma d'aménagement;

Considérant que la Ville de Montréal-Est est dans un processus de révision de son plan et de ses règlements d'urbanisme, et que dans le cadre de ce processus, elle entend remplacer son plan et l'ensemble de ses règlements d'urbanisme;

Considérant que le remplacement de la réglementation d'urbanisme est une nécessité pour la Ville afin qu'elle dispose d'outils performants et adaptés à la nouvelle réalité économique à laquelle la Ville est confrontée à la suite de la fermeture de la raffinerie Shell ainsi que de Péromont, d'une part, et d'autre part, pour tenir compte des nouvelles attentes en matière de développement durable, et que ses règlements d'urbanisme actuels, qui datent de 1991, sont mal adaptés à ces nouvelles dynamiques;

Considérant que le travail de révision est déjà très avancé, que les nouveaux plan et règlements intègrent déjà les nouvelles exigences prévues par les modifications apportées au schéma d'aménagement de l'agglomération montréalaise;

Considérant toutefois que la Ville a des ressources limitées et que ces ressources sont affectées, en ce moment, à la conclusion des nouveaux plan et règlements d'urbanisme, et que d'affecter ces ressources pour modifier un plan et des règlements qui seront remplacés à très court terme est une perte de temps, non seulement pour la Ville de Montréal-Est, mais également pour l'agglomération de Montréal qui devra étudier non seulement les règlements de concordance adoptés pour nos règlements actuels, mais également le plan et les règlements de remplacement qui seront sous peu adoptés;

Considérant que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire peut accorder un délai supplémentaire à une municipalité qui le demande et que ce délai permettrait à la Ville de compléter et d'adopter ses nouveaux règlements.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de prolonger de 6 mois le délai prévu à l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* afin de permettre à la Ville de Montréal-Est de compléter ses travaux de remplacement de son plan et de ses règlements d'urbanisme ainsi que pour adopter cesdits règlements au plus tard le 31 mars 2016, et ce, compte tenu de l'ampleur des modifications apportées au schéma d'aménagement, des ressources limitées de la Ville et du fait que la Ville de Montréal-Est travaille activement à adopter des nouveaux outils d'aménagement adaptés à la nouvelle réalité, particulièrement industrielle, dans laquelle évolue la municipalité depuis le départ de certaines de ses grandes entreprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS

5

AVIS DE MOTION - MODIFICATION AU RÈGLEMENT 649 - RÈGLEMENT À L'EFFET D'ÉTABLIR UNE TARIFICATION POUR L'UTILISATION D'UN ESPACE AU-DESSOUS ET/OU AU-DESSUS DE TOUTE RUE, RUELLE ET PLACE PUBLIQUE DE LA VILLE

201509-212

5.1

Monsieur le conseiller John Judd donne un avis de motion à l'effet que sera modifié, lors d'une prochaine séance du Conseil, le règlement 649 - *Règlement à l'effet d'établir une tarification pour l'utilisation d'un espace au-dessous et/ou au-dessus de toute rue, ruelle et place publique de la ville.*

AVIS DE MOTION - MODIFICATION AU RÈGLEMENT 22-2012 - RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE AFIN DE CLARIFIER CERTAINS ARTICLES POUR L'UTILISATION DE BORNES-FONTAINES

201509-213

5.2

Monsieur le conseiller Michel Bélisle donne un avis de motion à l'effet que sera modifié, lors d'une prochaine séance du conseil le règlement 22-2012 - *Règlement sur l'utilisation de l'eau potable* afin de clarifier certains articles pour une meilleure mise en application et pour tarifier l'utilisation des bornes-fontaines.

AVIS DE MOTION - MODIFICATION AU RÈGLEMENT 04-165 - *RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2005) AFIN D'Y ABROGER LE TARIF RELATIF AUX BORNES-FONTAINES ET POUR TARIFER CERTAINS ARTICLES POUR L'UTILISATION DE BORNES-FONTAINES*

201509-214

5.3

Monsieur le conseiller Michel Bélisle donne un avis de motion à l'effet que sera modifié, lors d'une prochaine séance du Conseil, le règlement 04-165 - *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2005)* afin d'y abroger le tarif relatif aux bornes-fontaines.

AVIS DE MOTION - MODIFICATION AU RÈGLEMENT 33-2013 - *RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT POUR Y REMPLACER, PARTOUT OÙ IL SE TROUVE DANS LEDIT RÈGLEMENT, LE NUMÉRO "38-2014" PAR LE NUMÉRO "39-2014"*

201509-215

5.4

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera modifié, lors d'une prochaine séance du Conseil, le règlement 33-2013 - *Règlement sur la circulation et le stationnement* pour y remplacer, partout où il se trouve dans ledit règlement, le numéro "38-2014" par le numéro "39-2014".

AVIS DE MOTION - MODIFICATION AU RÈGLEMENT RCA04-11013 - *RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES / POINTE-AUX-TREMBLES / MONTRÉAL-EST (EXERCICE FINANCIER 2005) AFIN D'Y ABROGER DIVERS TARIFS*

201509-216

5.5

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera modifié, lors d'une prochaine séance du Conseil, le règlement RCA04-11013 - *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies / Pointe-aux-Trembles / Montréal-Est (exercice financier 2005)* afin d'y abroger divers tarifs.

MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT 44-2015 - *RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE CHEMISAGE DE DIVERSES CONDUITES D'ÉGOUT ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT D'UN MONTANT SUFFISANT À CETTE FIN*

201509-217

5.6

Considérant que l'article 564 de la *Loi sur les Cités et Villes* permet de modifier un règlement d'emprunt par résolution pourvu qu'une modification n'ait pas pour effet de changer l'objet de l'emprunt ou d'augmenter la charge des contribuables;

Considérant que le règlement comporte deux articles 8;

Considérant que les articles 2 et 4 font double emploi avec les 3 et 5 du règlement 44-2015;

Considérant que l'abrogation des articles 4 et 5 n'aurait pas pour effet de modifier l'objet et n'augmenterait pas la charge des contribuables.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De remplacer les numéros du deuxième article 8 et de l'article 9 du règlement 44-2015 - *Règlement décrétant les travaux de chemisage de diverses conduites d'égout et décrétant un emprunt d'un montant suffisant à cette fin* - par les numéros 9 et 10 respectivement;

D'abroger les articles 4 et 5 dudit règlement 44-2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRATS

6

OCTROI DU CONTRAT À L'ENTREPRISE CIMA+ SENC POUR L'ÉTUDE DE LA SIGNALISATION DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST - PROJET TP-ST 2015-07 - 29 278.38 \$

201509-218

6.1

Considérant que la Ville a prévu au budget la réalisation d'une étude complète de la signalisation sur l'ensemble de son territoire;

Considérant que la Ville a lancé un appel d'offres public pour le projet TP-ST 2015-07 - Étude de la signalisation du territoire de la Ville de Montréal-Est;

Considérant que trois firmes ont déposé une soumission et que deux ont été jugées conformes soit:

- CIMA+ SENC pour un montant de 29 278.38 \$, taxes incluses;
- AECOM pour un montant de 108 700.58 \$, taxes incluses;
- Les consultants SM inc. - non conforme

Considérant que les budgets sont disponibles pour la réalisation du mandat.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'octroyer le contrat pour l'étude de la signalisation du territoire de la Ville de Montréal-Est à l'entreprise CIMA+ SENC - Projet TP-ST 2015-07 pour la somme de 29 278.38 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT À L'ENTREPRISE ROCHE LTÉE. - GROUPE-CONSEIL POUR LE PROJET TP-ST 2015-11 - RECONSTRUCTION DE LA RUE SAINTE-CATHERINE – 72 434.25 \$, TAXES INCLUSES

201509-219

6.2

Considérant que la reconstruction de la rue Sainte-Catherine est prévue au PTI 2016-2018;

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2015-11 - Reconstruction de la rue Sainte-Catherine, la Ville a lancé un appel d'offres public pour des services professionnels;

Considérant que cinq firmes ont déposé une soumission;

Considérant qu'à la suite de l'analyse des documents de présentation, trois (3) firmes ont obtenu un pointage intérimaire supérieur à 70 points, soit:

- Pluritec pour un montant de 156 021.08 \$, taxes incluses;
- Roche ltée. – Groupe-Conseil pour un montant de 72 434.25 \$, taxes incluses;
- Le Groupe Conseil Génipur inc. pour un montant de 172 462.50 \$, taxes incluses;

Considérant que le plus bas soumissionnaire conforme respecte l'estimation d'avant-projet.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'octroyer le contrat de services professionnels pour le projet TP-ST 2015-11 - Reconstruction de la rue Sainte-Catherine à la firme Roche ltée. - Groupe Conseil pour un montant de 72 434.25 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES DANS LE CADRE DU PROJET TP-ST 2014-06 - RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION MARIEN ET MÉTROPOLITAIN

201509-220

6.3

Considérant que la Ville a accordé à la firme Beaudoin Hurens inc. le contrat de services professionnels pour le projet TP-ST 2014-06 - Réaménagement de l'intersection Marien et Métropolitain pour un montant de 59 442.08 \$, taxes incluses (résolution 201404-115);

Considérant que l'évolution du mandat diffère selon certaines exigences contractuelles au devis professionnel soit:

- La prolongation de l'échéancier du projet sur près de deux (2) ans (versus 2 mois);
- La validation structurale exigée par le ministère des Transports du Québec non prévue au mandat initial;
- Le phasage des travaux et le plan de maintien de la circulation non prévus au mandat;

Considérant qu'après analyse des ajustements des propositions d'honoraires supplémentaires établis à 32 527 \$ plus taxes applicables, ceux-ci sont jugés acceptables et le tout conforme par l'engagement de la firme de mener à terme le mandat sans ajustements supplémentaires.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'ajuster les honoraires professionnels de la firme Beaudoin Hurens inc. pour le projet TP-ST 2014-06 - Réaménagement de l'intersection Marien et Métropolitain et d'autoriser à cette fin une dépense supplémentaire de 32 527 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTÉRINER LA CRÉATION DU POSTE DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR D'APPAREILS MOTORISÉS « C », GROUPE 9, À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES AINSI QUE LA NOMINATION DE MONSIEUR MATHIEU MARTINET À CE POSTE, ET CE, À COMPTER DU 18 AOÛT 2015

201509-221

7.1

Considérant les besoins supplémentaires à la Direction des travaux publics et des services techniques en ce qui a trait à la fonction de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « C », nous avons procédé à la création d'un nouveau poste;

Considérant que l'affichage de ce poste a eu lieu du 30 juillet au 11 août 2015;

Considérant qu'à la suite de cet affichage, cinq employés permanents et un auxiliaire ont posé leur candidature;

Considérant qu'en vertu de l'article 17.10 de la Convention collective des employés cols-bleus, le poste revient à monsieur Mathieu Martinet, puisqu'il est l'employé possédant le plus d'ancienneté et qui répond aux exigences du poste;

Considérant que monsieur Martinet a droit à une période de familiarisation d'une durée de 16 jours travaillés qui a débuté le 18 août 2015 pour répondre aux exigences normales de la fonction;

Considérant qu'à la suite de ce comblement, un poste sera aboli afin de respecter le plancher d'emploi.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'entériner la création du poste de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « C », groupe 9, à la Direction des travaux publics et des services techniques, ainsi que la nomination de monsieur Mathieu Martinet à ce poste aux conditions de travail prévues à la Convention collective des employés cols-bleus, et ce, à compter du 18 août 2015 d'une part, et d'autre part, d'abolir un poste de col-bleu à la suite de ce comblement afin de respecter le plancher d'emploi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTÉRINER LA NOMINATION DE MONSIEUR PIERRE PAQUETTE À TITRE DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR D'APPAREILS MOTORISÉS « B », GROUPE 10, À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES, ET CE, À COMPTER DU 18 AOÛT 2015

201509-222

7.2

Considérant qu'à la suite de la promotion de monsieur Martin Gravel à titre de contremaître adjoint, nous avons procédé à l'affichage du poste de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « B » du 30 juillet au 11 août 2015;

Considérant qu'à la suite de cet affichage, trois employés permanents et un auxiliaire ont posé leur candidature;

Considérant qu'en vertu de l'article 17.10 de la Convention collective des employés cols-bleus, le poste revient à monsieur Pierre Paquette puisqu'il a les qualifications pour le poste et qu'il est l'employé possédant plus d'ancienneté;

Considérant que monsieur Paquette a droit à une période de familiarisation d'une durée de 16 jours travaillés qui a débuté le 18 août 2015 pour répondre aux exigences normales de la fonction.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'entériner la nomination de monsieur Pierre Paquette au poste de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « B », groupe 10, à la Direction des travaux publics et des services techniques, aux conditions de travail prévues à la Convention collective des employés cols-bleus, et ce, à compter du 18 août 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

8

DEMANDE DE DON POUR LA TENUE DU PREMIER SALON DES AÎNÉS DE LA POINTE-DE-L'ÎLE DE MONTRÉAL QUI AURA LIEU LE MARDI 6 OCTOBRE 2015

201509-223

8.1

Considérant que l'AQDR (Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées), Tandem de Rivière-des-Prairies / Pointe-aux-Trembles et Prévention Montréal-Est collaborent pour la réalisation de ce premier salon.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De donner un montant de 200 \$ à l'AQDR pour aider à la tenue du premier Salon des aînés de la Pointe-de-l'Île de Montréal qui se tiendra le 6 octobre prochain au Centre communautaire Roussin à Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON DU SYSTÈME DE SON ET DES MICROS DE L'ÉGLISE SAINT-OCTAVE À LA PAROISSE SAINT-ENFANT-JÉSUS

201509-224

8.2

Considérant que tous les objets à caractère religieux ont été enlevés de l'église Saint-Octave pour être utilisés dans deux autres églises;

Considérant que les objets restants appartiennent à la Ville;

Considérant que la paroisse Saint-Enfant-Jésus, où auront lieu les messes qui avaient lieu à l'église Saint-Octave, demande à la Ville de lui faire don du système de son et des micros de Saint-Octave.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De donner le système de son et les micros de l'église Saint-Octave à la paroisse Saint-Enfant-Jésus.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Françoise Lachapelle,
M. le conseiller John Judd,
M. le conseiller Michel Bélisle,
Mme la conseillère Anne St-Laurent

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

DIVERS

9

AFFAIRE NOUVELLE

10

FIN DE LA PÉRIODE D'ESSAI DE L'EMPLOYÉ NO 185

201509-225

10.1

Considérant que l'employé no 185 a été embauché conditionnellement à une évaluation favorable de sa période d'essai de 910 heures qui a débuté le 8 juin 2015;

Considérant qu'une évaluation était nécessaire et a été faite;

Considérant que les attentes de la prestation de travail nécessaire pour la fonction du poste n'ont pas été atteintes;

Considérant la situation, il n'est pas recommandé de poursuivre la probation jusqu'à son échéance, puisque l'employé no 185 n'a pas démontré posséder toutes les habiletés et aptitudes requises pour cette fonction.

Il est proposé par
Appuyé par

Et résolu

De mettre fin à la probation ainsi qu'au lien d'emploi de l'employé no 185.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Françoise Lachapelle,
M. le conseiller John Judd,
M. le conseiller Michel Bélisle,
Mme la conseillère Anne St-Laurent

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

Monsieur Patrick Girard dépose une pétition pour la révision de la vitesse sur l'avenue Dubé.

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

201509-226

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 20 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de
Montréal-Est du 21 octobre 2015 à 19 h tenue en la salle du conseil de
l'hôtel de ville situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

PRÉSENTATIONS

Madame Josée Guy, directrice générale, présente les recommandations du comité de sélection pour la requalification de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 1 251 922 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec bâtisse dessus érigée portant l'adresse 1, place de l'Église;

Des membres de la firme MACOGEP présentent les recommandations de l'étude de faisabilité pour la rénovation du Centre récréatif Édouard-Rivet.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Madame Françoise Lachapelle – district 1
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur John Judd, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

Est absente :

Madame Monique Major, conseillère – district 2

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 20 h 12.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 OCTOBRE 2015
201510-227 1.1**

Madame la conseillère Françoise Lachapelle propose d'amender l'ordre du jour pour y ajouter le point 10.1, lequel ordre du jour se lirait comme suit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

1 ORDRE DU JOUR

1.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 21 octobre 2015

2 PROCÈS-VERBAL

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 23 septembre 2015

3 DÉPÔTS DE DOCUMENTS

3.1 *Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances (29-2013) au 14 octobre 2015*

3.2 Dépôt du rapport du maire sur la situation financière de Montréal-Est

3.3 Liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$

3.4 Liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ lorsque l'ensemble des contrats conclut avec un même contractant

4 RAPPORTS DES SERVICES

4.1 Publication du rapport du maire sur la situation financière de Montréal-Est

4.2 Nomination de monsieur le conseiller John Judd à titre de maire suppléant pour la période du 21 octobre 2015 au 31 mars 2016

4.3 Présentation des recommandations du comité d'évaluation des propositions aux fins de requalification de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 1 251 922 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec bâtisse dessus érigée portant l'adresse civique 1, place de l'Église

4.4 Présentation des recommandations de l'étude de faisabilité relative pour la rénovation du Centre récréatif Édouard-Rivet préparée par la firme Macogep

4.5 Mandat à la direction des travaux publics et des services techniques pour la vente de l'autobus Blue Bird TC3000

5 RÈGLEMENTS

5.1 Avis de motion – Règlement sur le forage

6 CONTRATS

6.1 *Approbation et signature d'une transaction entre Vopak Terminals pour les travaux d'aménagements paysagers pour le terminal VTME-K5*

6.2 Ratification d'une transaction entre Lougen et la Ville de Montréal-Est pour les travaux d'aménagement et de plantation sur l'avenue Marien entre les rues Sainte-Catherine et Dorchester

6.3 *Ratification des travaux supplémentaires et réception définitive des travaux dans le cadre du projet TP-ST 2014-02 – Reconstruction des rues Ontario, Courtemanche et De Montigny*

6.4 Ratification de dépenses supplémentaires dans le cadre du projet TP-ST 2014-09 – Reconstruction des murs de soutènement du parc René-Labrosse (parc de l'hôtel de ville)

6.5 Octroi du contrat à l'entreprise Le prix du gros – Donnacona Chrysler pour la fourniture de deux (2) camionnettes compactes neuves 2015 – Projet TP-ST 2015-14A – 50 653,24\$, taxes incluses

6.6 Octroi du contrat à l'entreprise Albi Ford Lincoln Joliette inc. pour la fourniture d'un fourgon utilitaire allongé à toit surélevé – Projet TP-ST 2015-15A – 36 439,03\$, taxes incluses

6.7 Location de camions pour le transport de neige saison 2015-2016 - Projet TP-ST 2015-12

6.8 Réception définitive des travaux dans le cadre du projet TP-ST 2014-08 – Réhabilitation des murs de l'entrepôt à sel

6.9 Achat de sel de déglacage pour la saison 2015-2016

6.10 Acceptation de l'entente technique pour le bouclage des réseaux de classe 2400Kpa avec Gaz Métropolitain

7 PERSONNEL

8 AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

8.1 Demande de contribution financière annuelle pour la Campagne des coquelicots 2015

8.2 Demande de contribution financière des Vétérans de l'Armée, de la Marine et de l'Aviation au Canada pour les cérémonies du Jour du Souvenir

9 DIVERS

10 AFFAIRE NOUVELLE

10.1 Avis de motion – Règlement d'emprunt d'un montant suffisant pour la rénovation du Centre récréatif Édouard-Rivet

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

LEVÉE DE LA SÉANCE

Après avoir pris la proposition d'amendement en délibéré, le président d'assemblée la juge recevable.

Cette proposition est appuyée par monsieur le conseiller John Judd.

L'amendement est agréé à l'unanimité.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 octobre 2015 tel que modifié par l'ajout du point 10.1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX 2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2015

201510-228 2.1

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 septembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS 3

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES FINANCES (29-2013)

201510-229 3.1

La trésorière dépose le Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances au 14 octobre 2015.

DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE MONTRÉAL-EST

201510-230 3.2

Conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes, le maire de la Ville de Montréal-Est fait rapport sur la situation financière de la Ville.

Rapport financier de la Ville de Montréal-Est 2014

Le rapport financier pour l'année 2014 a été déposé à la séance du conseil du 22 avril 2015. Les activités financières de la ville se sont terminées par les résultats suivants : des revenus de l'ordre 37 714 758 \$ et des charges et affectations de 33 666 663 \$ dégageant un excédent de 4 048 095 \$. La dette à long terme a été réduite de 1 886 000 \$ et s'élevait à 16 280 000 \$ au 31 décembre 2014. L'excédent est essentiellement attribuable à des revenus de taxes, des revenus d'intérêts, des règlements de contestations de taxes et à un contrôle et un suivi des dépenses de la ville. Les revenus de taxes représentent 90 % des revenus de fonctionnement de la ville et environ 50 % servent à acquitter les quotes-parts d'agglomération.

Au cours de l'année 2014, des investissements de l'ordre de 4 131 711 \$ ont été réalisés.

Les principales réalisations étaient :

- La reconstruction de l'avenue Courtemanche entre les rues De Montigny et Ontario
- Le revêtement et resurfaçage de l'échangeur Bourget
- Début des travaux d'auscultation, d'analyse concernant les égouts de la ville de Montréal-Est en vue de gainage éventuel
- Renouvellement annuel d'une partie de la flotte de véhicules et d'équipement
- Rafranchissement de l'esthétique des enseignes de nom de rues
- Terminaison de projets déjà amorcés (Parc des Vétérans, reconstruction des avenues Laganière, Lesage, Richard et d'une partie de Prince-Albert ainsi que de l'avenue Lelièvre entre les rues Sainte-Catherine et Victoria)

Évidemment, l'entretien de nos réseaux d'aqueduc, d'égouts, de réseaux routiers, ainsi que le service aux citoyens, la propreté et la sécurité de notre ville sont demeurés au cœur de nos préoccupations tout au cours de l'année.

Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2015, 2016 et 2017

Le budget du programme triennal d'immobilisations pour 2015 s'élevait à 14 648 500 \$, et avait pour objectif l'amélioration des infrastructures pour une somme de 13 383 500 \$, les bâtiments pour 715 000 \$ et les équipements pour 550 000 \$.

Exercice financier en cours

En maintenant une vision tournée vers l'avenir, notre rigueur et notre volonté d'amélioration continue de nos processus laissent poindre encore cette année l'atteinte de nos objectifs financiers, des investissements intéressants et des résultats positifs lors de la fermeture de notre année financière.

Une gestion encadrée et responsable de l'excédent des surplus accumulés a permis de soutenir la réalisation de plusieurs projets, alors que d'autres ont été financés par le fonds de roulement, par règlement d'emprunt ou à même le budget.

Parmi les principales réalisations, mentionnons :

- Renouvellement annuel d'une partie de la flotte de véhicules
- Implantation d'un chalet mobile dans le parc de l'Hôtel-de-Ville
- Réfection complète des avenues Dubé et de la Grande-Allée, entre la rue Prince-Albert et le fleuve
- Mise à norme des caméras au garage municipal
- Analyse par caméra de nos infrastructures d'égouts
- Adoption du plan d'intervention Montréal-Est réseaux d'eau potable, d'égouts et de voirie avec une politique de réalisation annuelle en investissement
- Réfection des façades de l'hôtel de ville
- Réfection des murs de soutènement du parc de l'Hôtel-de-Ville
- Assistance pour la gestion de projet de renouvellement du CRÉR et du potentiel de développement du site du garage municipal
- Ajout d'éclairage sur le territoire
- Inventaire boisé section urbaine et privée
- Verdissement d'espaces publics
- Remplacement des enseignes de prescriptions (réducteur de vitesse, renouvellement d'enseignes, amorce du plan de camionnage)
- Adoption d'une politique de déneigement
- Souci d'entretien général de notre ville, dont le scellement de fissures

Rémunération et allocation des élus municipaux

Tel que le requiert l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, je dois vous faire part des rémunérations et allocations de dépenses des élus de votre Ville.

En 2015, le salaire de base annuel du maire est de 67 995 \$ auquel s'est ajoutée une allocation annuelle de dépenses non imposable d'un montant de 15 976 \$. À titre de membre du conseil d'agglomération de Montréal, une somme de 10 999 \$ me sera versée. Je siège également sur trois commissions, à titre de vice-président, soit : à la Commission permanente sur le développement économique et urbain et l'habitation, à la Commission permanente du conseil sur la culture, le patrimoine et les sports, ainsi qu'à la Commission permanente sur le développement social et la diversité montréalaise. La rémunération maximale pour ces trois commissions est de 16 499 \$ par année.

Les conseillers de la Ville de Montréal-Est ont reçu un salaire annuel de base de 18 399 \$, ainsi qu'une allocation annuelle de dépenses non imposable de 9 199 \$.

Ces sommes sont déboursées en conformité avec la disposition de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*.

Liste des contrats

Conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, je dépose une liste à jour de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$. Cette liste comprend également une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même contractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale égale ou supérieure à 25 000 \$.

Orientations générales pour le budget de l'année 2016 et programme triennal des immobilisations 2016, 2017 et 2018

Le Programme triennal d'immobilisations sera révisé selon les objectifs fixés par le Conseil. Les besoins essentiels d'investissement de la municipalité seront considérés dans le cadre d'une planification à plus long terme.

Le budget 2016 de la Ville de Montréal-Est ainsi que le Programme triennal d'immobilisations 2016, 2017 et 2018 sont présentement en préparation et feront l'objet d'une adoption à une séance extraordinaire du Conseil municipal le mercredi 18 novembre 2015 à laquelle je vous convie tous.

Ces deux éléments essentiels à la municipalité seront préparés toujours en conformité avec une vision de développement de notre ville. Nous nous sommes dotés d'outils d'analyse et de politiques nous permettant de faire des choix éclairés et d'assurer une meilleure planification.

Toutes nos équipes travaillent donc en priorisant la collectivité, dans une approche de vision élargie. Nous devons toutefois composer avec des augmentations de coût. Notre rigueur nous aidera à concilier les augmentations de charge, le maintien des investissements et un développement adéquat. La participation à différents programmes de subvention ainsi que l'équilibre de nos ressources seront primordiaux.

Nous sommes présentement à un tournant important de notre ville et les projets du site de l'église, du CRÉR et du garage municipal donneront à notre municipalité le regain dont elle a besoin, et cela nous permettra de mieux diriger nos efforts afin de réaliser nos objectifs.

DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 25 000 \$

201510-231 3.3

Monsieur le maire, Robert Coutu, dépose, séance tenante, la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$.

DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 2 000 \$ LORSQUE L'ENSEMBLE DES CONTRATS CONCLUS AVEC UN MÊME CONTRACTANT COMPORTE UNE DÉPENSE TOTALE QUI DÉPASSE 25 000 \$

201510-232 3.4

Monsieur le maire, Robert Coutu, dépose, séance tenante, la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même contractant lorsque l'ensemble des contrats conclus avec ce même contractant comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

RAPPORT DES SERVICES 4

PUBLICATION DU TEXTE DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST DANS L'HEBDOMADAIRE AVENIR DE L'EST

201510-233 4.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'ordonner la publication du texte du Rapport du maire sur la situation financière de la Ville de Montréal-Est dans l'hebdomadaire Avenir de l'est au lieu de le distribuer à chaque adresse civique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMINATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER JOHN JUDD À TITRE DE MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 21 OCTOBRE 2015 AU 31 MARS 2016

201510-234 4.2

Considérant l'article 9 du règlement R14-102-1 à l'effet que le Conseil doit nommer un maire suppléant tous les 4 mois;

Considérant qu'il y a lieu de nommer monsieur le conseiller John Judd pour les quatre prochains mois, soit du 1er décembre 2015 au 31 mars 2016;

Considérant de plus qu'il y a lieu de remplacer madame Monique Major à titre de maire suppléant avant la fin de la période prévue.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De nommer monsieur le conseiller John Judd à titre de maire suppléant pour la période du 21 octobre 2015 au 31 mars 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÉSENTATION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'ÉVALUATION DES PROPOSITIONS AUX FINS DE REQUALIFICATION DE L'IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT NUMÉRO 1 251 922 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL, AVEC BÂTISSE DESSUS ÉRIGÉE PORTANT L'ADRESSE CIVIQUE 1, PLACE DE L'ÉGLISE

201510-235 4.3

Considérant qu'à la suite de l'appel de proposition publié sur le système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec SE@O du 29 juin 2015 au 30 septembre 2015, pour la requalification de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 1 251 922 du Cadastre

du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec bâtisse dessus érigée portant l'adresse civique 1, place de l'Église, la Ville a reçu deux propositions;

Considérant qu'un comité de professionnels, de membres de l'administration et de membres du Comité consultatif d'urbanisme a été formé pour analyser les propositions reçues, et ce, avec l'aide de la grille d'évaluation et de pondération préparée à cet effet et adoptée par le Conseil (201506-121);

Considérant qu'à la suite de cette évaluation, les membres du comité ont jugé la proposition présentée par l'entreprise MAGMA comme étant la première et la proposition présentée par la Corporation le Mainbourg comme étant la deuxième;

Considérant que la proposition de l'entreprise MAGMA était accompagnée des documents exigés ainsi que d'une garantie de proposition valide d'un montant de vingt-cinq mille dollars (25 000\$);

Considérant que la proposition de l'entreprise MAGMA inclue un espace pour un centre de la petite enfance et que des négociations seront entreprises avec le Centre de la petite enfance Tante Michèle inc. tel que demandé par la Ville dans l'appel de propositions;

Considérant que les propositions ne devaient pas être conditionnelles à des subventions, des prêts, des prêts participatifs ou autres aides financières de quelque nature que ce soit et que la proposition présentée par la Corporation le Mainbourg incluait de telles conditions.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'entériner la recommandation du comité d'évaluation et de retenir la proposition de requalification de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 1 251 922 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec bâtisse dessus érigée portant l'adresse civique 1, place de l'Église présentée par MAGMA;

De mandater la directrice générale pour négocier les conditions de vente de l'immeuble en tenant compte des recommandations formulées par le comité d'évaluation et par le Conseil municipal, et ce, en respect avec l'appel de propositions.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le maire Robert Coutu,
Mme la conseillère Françoise Lachapelle,
M. le conseiller John Judd,
M. le conseiller Michel Bélisle,
Mme la conseillère Anne St-Laurent

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

PRÉSENTATION DES RECOMMANDATIONS DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LA RÉNOVATION DU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET PRÉPARÉE PAR LA FIRME MACOGEP

201510-236

4.4

Considérant que les conclusions de l'étude faisabilité relative à la rénovation du Centre récréatif Édouard-Rivet réalisée par la firme MACOGEP recommandent de retenir le scénario de la rénovation du CRÉR plutôt que la construction d'un nouveau centre pour les motifs suivants;

- La préservation d'un bâtiment significatif;
- Un scénario qui s'inscrit dans une optique de développement durable;
- Un service de dette moins élevé et donc un effet moins lourd sur la dette à long terme;
- Un coût global sur le cycle de vie moins élevé également;

Considérant que l'échéancier de ce scénario permet de réaliser l'ensemble des travaux de rénovation graduellement de façon à minimiser l'impact pour les usagers.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser la direction générale à entreprendre les démarches pour la rénovation du Centre récréatif Édouard-Rivet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MANDAT À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES POUR LA VENTE DE L'AUTOBUS BLUE BIRD TC3000

201510-237

4.5

Considérant la résolution CM-200704078 autorisant l'achat d'un autobus Blue Bird TC3000;

Considérant que cet équipement municipal est devenu désuet;

Considérant que le rapport présenté par la direction des communications, de la culture et de la communauté démontre que les frais d'utilisation et d'entretien représentent une dépense considérable pour la Ville;

Considérant que le prêt de l'autobus prive la direction des travaux publics et des services techniques d'un employé plusieurs heures par année puisqu'un employé col-bleu est assigné à titre de chauffeur d'autobus lors des sorties de l'autobus;

Considérant que la Politique et procédure d'utilisation de l'autobus et la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de loisir et de développement communautaire établit l'encadrement des prêts de l'autobus aux organismes;

Considérant que la Ville désire revoir la politique de reconnaissance et de soutien des organismes de loisir et de développement communautaire de façon à compenser financièrement les organismes pour les coûts de location d'un autobus lors de leurs sorties selon leur statut établi dans cette nouvelle politique;

Considérant que, pour la première année, les revenus provenant de la vente de l'autobus serviront à défrayer les compensations financières des organismes pour la location d'autobus pour leur déplacement.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De mandater la direction des travaux publics et des services techniques pour vendre l'autobus Blue Bird TC3000;

D'abroger la Politique et procédure d'utilisation de l'autobus de la Ville à compter de la date de vente dudit véhicule.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le maire Robert Coutu,

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais.

Mme la conseillère Françoise Lachapelle,

M. le conseiller John Judd,

M. le conseiller Michel Bélisle,

Mme la conseillère Anne St-Laurent

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

RÈGLEMENTS 5

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT SUR LE FORAGE

201510-238 5.1

Madame la conseillère Françoise Lachapelle donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement sur le forage.

CONTRATS 6

APPROBATION ET SIGNATURE D'UNE TRANSACTION ENTRE VOPAK TERMINALS POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT POUR LE TERMINAL VTME-K5

201510-239 6.1

Considérant que Vopak Terminals procédera à des travaux d'aménagement paysager dans l'emprise publique et sur leur terrain pour le terminal VTME-K5 à l'intersection de la rue Notre-Dame et du boulevard Joseph-Versailles;

Considérant que l'embellissement de la rue Notre-Dame fait partie des orientations de la Ville;

Considérant que l'entreprise s'engage à respecter nos spécifications lors des travaux tels que définis dans la transaction entre la Ville de Montréal-Est et Vopak Terminals;

Considérant que la Ville assumera l'entretien des aménagements qui seront uniquement sur l'emprise publique après la garantie d'un an sur les travaux se rattachant à la transaction;

Considérant que pour ce faire, une transaction doit être signée et autorisée par la municipalité.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'approuver le projet de transaction avec Vopak Terminals pour le projet d'aménagement paysager lors de travaux pour le terminal VTME-K5 et d'autoriser la directrice générale à signer au nom de la Ville de Montréal-Est ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RATIFICATION D'UNE TRANSACTION ENTRE LOUGEN POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE PLANTATION SUR L'AVENUE MARIEN ENTRE LES RUES SAINTE-CATHERINE ET DORCHESTER

201510-240

6.2

Considérant que l'embellissement de l'avenue Marien est dans les orientations de la Ville et qu'il est dans l'intérêt d'établir des ententes avec les entreprises ciblées;

Considérant que la Ville de Montréal-Est procédera, dans des conditions favorables d'octobre, à des travaux d'aménagement paysager sur l'avenue Marien entre les rues Sainte-Catherine et Dorchester, dans l'emprise publique et sur le terrain de l'entreprise;

Considérant que l'entreprise s'engage à respecter nos spécifications lors des travaux tels que définis dans la transaction entre la Ville de Montréal-Est et Lougen en date du 1er octobre 2015;

Considérant que Lougen assumera l'entretien des aménagements après la garantie d'un an sur les travaux se rattachant à la transaction;

Considérant que pour ce faire, une ratification de la transaction doit être autorisée par la municipalité.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De ratifier la transaction entre Lougen et la Ville de Montréal-Est pour le projet d'aménagement pour l'avenue Marien d'autoriser la directrice générale à signer au nom de la Ville de Montréal-Est ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RATIFICATION DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES ET RÉCEPTION DÉFINITIVE POUR LES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROJET TP-ST 2014-02 - RECONSTRUCTION DES RUES ONTARIO, COURTEMANCHE ET DE MONTIGNY

201510-241

6.3

Considérant que la Ville avait lancé un appel d'offres public pour le projet TP-ST 2014-02 - Reconstruction de l'avenue Courtemanche et des rues Ontario et De Montigny;

Considérant qu'une ratification d'autorisation des travaux supplémentaires de l'ordre de 157 585.73 \$ plus les taxes applicables est nécessaire;

Considérant que le montant des travaux supplémentaires respecte le 10 % de contingences;

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2014-02 - Reconstruction des rues Ontario, Courtemanche et De Montigny les travaux sont complétés et qu'une réception provisoire a été faite et traitée dans le décompte numéro 8;

Considérant qu'une visite du chantier a été effectuée en septembre 2014 pour l'acceptation provisoire.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'accepter la réception définitive des travaux et de payer les frais supplémentaires à l'entreprise Les Constructions et Pavage Jeskar inc. ainsi que toutes les sommes qui lui sont dues en vertu du contrat octroyé lors de la séance du 18 juin 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RATIFICATION DE DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES DANS LE CADRE DU PROJET TP-ST 2014-09 - RECONSTRUCTION DES MURS DE SOUTÈNEMENT DU PARC RENÉ-LABROSSE (PARC DE L'HÔTEL DE VILLE)

201510-242

6.4

Considérant qu'un montant de 850 000 \$, comprenant le coût des travaux, a été prévu au budget pour le projet TP-ST 2014-09 - Reconstruction des murs de soutènement du parc René-Labrosse (parc de l'hôtel de ville) résolution 201507-171;

Considérant que des travaux supplémentaires tributaires à une disposition et la gestion des sols contaminés localisés principalement au mur est n'ont pas été relevés avant l'appel d'offres;

Considérant que les coûts relatifs à la gestion des sols contaminés représentent un montant de 85 604.68 \$ taxes incluses, soit un montant dépassant les contingences de 10 % (+/- 75 000 \$ plus taxes);

Considérant qu'il est anticipé, malgré ce dépassement, que la totalité des coûts des travaux ne dépassera pas +/- 720 000 \$ plus taxes.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser le dépassement des contingences de 10 % pour le projet TP-ST 2014-09 - Reconstruction des murs de soutènement afin de procéder à l'entièreté du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT À L'ENTREPRISE LE PRIX DU GROS - DONNACONA CHRYSLER POUR LA FOURNITURE DE DEUX (2) CAMIONNETTES COMPACTES NEUVES 2015 - PROJET TP-ST 2015-14A - 50 653.24 \$, TAXES INCLUSES

201510-243

6.5

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2015-14A – Fourniture de deux camionnettes compactes neuves 2015 la Ville a lancé un appel d'offres public;

Considérant que quatre (4) fournisseurs ont déposé une soumission, et que trois (3) d'entre elles ont été jugées conformes, soit :

- Le prix du Gros - Donnacona Chrysler, pour un montant de 50 653,24 \$ taxes incluses;
- Montréal Chrysler Lasalle, pour un montant de 52 752,83 \$ taxes incluses;
- Circuit Ford, pour un montant de 61 063,22 \$, taxes incluses;

Considérant que le plus bas soumissionnaire conforme est Le prix du gros - Donnacona Chrysler pour un montant de 50 653,24 \$ taxes incluses;

Considérant que cette dépense est prévue et respecte le budget 2015.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'octroyer à l'entreprise Le prix du gros - Donnacona Chrysler le contrat pour la fourniture de deux (2) camionnettes compactes neuves 2015 - Projet TP-ST 2015-14A pour un montant de 50 653,24 \$, taxes incluses;

De payer cet achat en immobilisation à même les disponibilités du fonds de roulement de la Ville et de financer cet achat sur une période de 3 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT À L'ENTREPRISE ALBI FORD LINCOLN JOLIETTE INC. POUR LA FOURNITURE D'UN FOURGON UTILITAIRE ALLONGÉ À TOIT SURÉLEVÉ - PROJET TP-ST 2015-15A - 36 439.03 \$, TAXES INCLUSES

201510-244

6.6

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2015-15A – Fourniture d'un (1) fourgon utilitaire allongé à toit surélevé, la ville a lancé un appel d'offres;

Considérant que trois (3) fournisseurs ont déposé une soumission et que deux (2) d'entre elles ont été jugées conformes, soit :

- Albi Ford Lincoln, Joliette pour un montant de 36 439,03 \$ taxes incluses;
- Circuit Ford, pour un montant de 38 471,78 \$ taxes incluses;

Considérant qu'après analyse des soumissions, le montant du plus bas soumissionnaire conforme est 36 439,03 \$ taxes incluses pour un fourgon Ford Transit T350 à toit surélevé avec empattement de 148 pouces;

Considérant que cette dépense était prévue dans l'enveloppe budgétaire au PTI fiche 16.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'octroyer le contrat à l'entreprise Albi Ford Lincoln Joliette inc. pour la fourniture d'un fourgon utilitaire allongé à toit surélevé - Projet TP-ST 2015-15A pour un montant de 36 439.03 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOCATION DE CAMIONS POUR LE TRANSPORT DE NEIGE SAISON 2015-2016 - PROJET TP-ST 2015-12

201510-245

6.7

Considérant que la Ville a procédé par appel d'offres sur invitation pour la location de camions pour le transport de neige pour la saison 2015-2016;

Considérant que la Ville a établi, dans son appel d'offres Projet TP-ST 2015-12 – Location de camions pour le transport de neige – saison 2015-2016 avec les exigences contractuelles ainsi que le taux offert pour le transport de la neige usée pour la saison 2015-2016, soit 2,063 \$ du mètre cube, qui a été calculé en tenant compte des taux du Recueil des tarifs de transport de

neige et de glace appliqués par le Ministère des Transports du Québec en vigueur le 1er mai 2015;

Considérant que la Ville a reçu les soumissions, qui sont jugées conformes, des entrepreneurs suivants :

- Les Excavations DDC (1) 12 roues
- Transport Michel Robert inc. (1) 12 roues
- J.M. Lépine Exc. inc. (1) 12 roues
- Perrotta Transport (1) 12 roues
- Transport Carmel Riendeau et fils inc. (1) 12 roues
- Denis Charron (2) 12 roues
- Routek Construction inc. (1) 12 roues
- Transport Pierre Émond (1) 12 roues
- Transport Ronald Guindon et Excavation (1) 10 roues

Considérant que le contrat de service pour le transport de la neige usée – saison 2015-2016, débutera le 1er novembre 2015 et se terminera le 1er mai 2016.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'approuver le taux offert pour le transport de la neige usée pour la saison 2015-2016, soit 2,063 \$ le mètre cube, tel que prévu au Recueil des tarifs de transport de neige et de glace du Ministère des Transports du Québec;

D'adjuger le contrat de location de camions pour le transport de la neige saison 2015-2016, le tout conformément aux modalités du devis, aux entreprises suivantes :

- Les Excavations DDC (1) 12 roues
- Transport Michel Robert inc. (1) 12 roues
- J.M. Lépine Exc. inc. (1) 12 roues
- Perrotta Transport (1) 12 roues
- Transport Carmel Riendeau et fils inc. (1) 12 roues
- Denis Charron (2) 12 roues
- Routek Construction inc. (1) 12 roues
- Transport Pierre Émond (1) 12 roues
- Transport Ronald Guindon et Excavation (1) 10 roues

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROJET TPST-2014-08 – RÉHABILITATION DES MURS DE L'ENTREPÔT À SEL

201510-246

6.8

Considérant que dans le cadre du projet TPST- 2014 - 08 – Réhabilitation des murs de l'entrepôt à sel, les travaux sont complétés;

Considérant que les travaux de réfection nécessaires ont été effectués à l'automne 2014;

Considérant qu'une visite de chantier a été effectuée au printemps 2015 et que les corrections ont été faites favorablement à nos exigences.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'accepter la réception définitive des travaux et de payer à Manorex Construction (2010) inc. toutes les sommes qui lui sont dues en vertu du contrat octroyé lors de la séance du 16 juillet 2014 (résolutions 201407-184 et 201409-230 pour la modification au contrat).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE POUR LA SAISON 2015-2016

201510-247

6.9

Considérant que la Ville de Montréal-Est fait partie du regroupement de l'agglomération pour l'achat de sel de déglacage pour la saison 2015-2016 et que d'en faire partie nous permet d'obtenir un meilleur prix;

Considérant que le tarif pour les achats de sel de déglacage pour la Ville de Montréal-Est (découlant de ce regroupement d'achats) est de 71,06 \$ la tonne métrique, excluant le transport et les taxes soit pour un montant de 85,09 \$ la tonne métrique taxes et transport inclus.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'entériner l'entente numéro 1069247 entre la Ville de Montréal et la compagnie Compass Minerals, pour l'achat de sel de déglacage pour la saison hivernale 2015-2016 au prix de 74,01\$ la tonne métrique, incluant le transport et excluant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ACCEPTATION DE L'ENTENTE TECHNIQUE POUR LE BOUCLAGE DES RÉSEAUX DE LA CLASSE 2400KPA AVEC L'ENTREPRISE GAZ MÉTRO

201510-248 6.10

Considérant que l'entreprise Gaz Métro a entamé un projet de bouclage de réseau de classe 2400Kpa en 2014;

Considérant que la phase II est prévue pour 2016 et sera ciblée sur les axes routiers en partie ou en totalité sur les rues Notre-Dame, Durocher, Prince-Albert et Sherbrooke;

Considérant que Gaz Métro s'engage à respecter certaines conditions durant leurs interventions et pour la remise en état des infrastructures de la ville après les travaux.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'approuver l'entente des engagements de Gaz Metro et d'autoriser le directeur des travaux publics et des services techniques à signer ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL 7

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS 8

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE ANNUELLE POUR LA CAMPAGNE DES COQUELICOTS 2015.

201510-249 8.1

Considérant que la Ville de Montréal-Est contribue à la Campagne des Coquelicots depuis maintenant plusieurs années;

Considérant que le Jour du Souvenir aura lieu le dimanche 8 novembre à 14 h au Cénotaphe derrière l'Hôtel de Ville.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'acheter une couronne au montant de 75 \$ à la Légion Royale Canadienne pour la cérémonie qui se déroulera le 8 novembre prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DES VÉTÉRANS DE L'ARMÉE, DE LA MARINE ET DE L'AVIATION AU CANADA POUR LES CÉRÉMONIES DU JOUR DU SOUVENIR.

201510-250 8.2

Considérant que nous avons reçu une lettre des Vétérans de l'Armée, de la Marine et de l'Aviation dans le but de les aider à organiser les cérémonies du Jour du Souvenir;

Considérant que plus de 300 cadets seront présents et qu'ils devront être nourris;

Considérant qu'il faut également payer un joueur de cornemuse;

Considérant que ces cérémonies se tiendront le 8 novembre prochain.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De verser une contribution de 1075 \$ afin d'aider à la réalisation de cet événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIVERS 9

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UN MONTANT SUFFISANT POUR LA RÉNOVATION DU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET**201510-251**

10.1

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement d'emprunt d'un montant suffisant pour la rénovation du Centre récréatif Édouard-Rivet.

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE**201510-252**

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 21 h 07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de
Montréal-Est du 16 novembre 2015 à 17 h 00 tenue en la salle du
conseil de l'hôtel de ville située au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Madame Françoise Lachapelle, conseillère – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur John Judd, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 17 h.

*À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter :
la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à
l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
16 NOVEMBRE 2015 À 17 H**

201511-253

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 16 novembre 2015 tel que ci-après
reproduit:

Ouverture de la séance

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

1 Ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 16 novembre 2015 à 17 h

4 RAPPORT DES SERVICES

4.1 Ratification d'un système de pondération et d'évaluation pour les offres de services
professionnels dans le cadre de l'appel d'offres TP-ST 2015-02-02 – Services
professionnels en architecture relatifs à la relocalisation du garage municipal

5 Règlements

5.1 Avis de motion – Règlement sur les taxes et les compensations pour l'année 2016

Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DES SERVICES

RATIFICATION D'UN SYSTÈME DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION UTILISÉ PAR LA FIRME MACOGEF POUR L'APPEL D'OFFRES TP-ST 2015-02-02 – RELOCALISATION DU GARAGE MUNICIPAL – SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE

201511-254

Considérant que le système de pondération et d'évaluation des offres de services professionnels déjà utilisé par la Ville ne convient pas pour les services professionnels relatifs à la relocalisation du garage municipal;

Considérant que l'appel d'offres TP-ST 2015-02-02 – Relocalisation du garage municipal – Services professionnels en architecture » a été lancé;

Considérant qu'il y aurait lieu de ratifier le système de pondération et d'évaluation spécifique pour les contrats de services professionnels en architecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De ratifier le système de pondération et d'évaluation utilisé pour l'analyse des offres de services professionnels dans le cadre de l'appel d'offres TP-ST 2015-02-02 – Relocalisation du garage municipal – Services professionnels en architecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LES TAXES ET LES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2016

201511-255

Madame la conseillère Monique Major donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement sur les taxes et les compensations pour l'année 2016.

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2015

201511-256

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 17 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de
Montréal-Est du 18 novembre 2015 à 19 h tenue en la salle du conseil
de l'hôtel de ville situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Madame Françoise Lachapelle – district 1
Monsieur John Judd, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

Sont absentes :

Madame Monique Major, conseillère – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 04.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

201511-257

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De suspendre la séance ordinaire du conseil à 19 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REPRISE DE LA SÉANCE

201511-262

À 19 h 40, tous les membres présents au début de la séance sont toujours présents, formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Robert Coutu.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De reprendre la séance ordinaire du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2015

201511-263

1.1

Monsieur le conseiller John Judd propose d'amender l'ordre du jour pour y retirer le point 7.1, lequel ordre du jour se lirait comme suit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

SUSPENSION DE LA SÉANCE

REPRISE DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

1 ORDRE DU JOUR

1.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 18 novembre 2015

2 PROCÈS-VERBAL

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 octobre 2015

3 DÉPÔTS DE DOCUMENTS

3.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances (29-2013) au 11 novembre 2015

3.2 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil

4 **RAPPORTS DES SERVICES**

4.1 Dérogation mineure pour l'immeuble situé au 7, avenue Saint-Cyr – Hauteur des haies

4.2 Dérogation mineure pour l'immeuble situé au 28-30, avenue Dubé – Emplacement d'une case de stationnement devant la façade principale du bâtiment principal

4.3 Paiement d'une compensation pour l'aménagement de 4 stationnements au lieu de 5 sur l'immeuble sis au 28-30, avenue Dubé (lots 1 250 976 et 1 250 975 du cadastre du Québec)

4.4 Adoption du calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2016

5 **RÈGLEMENTS**

5.1 Avis de motion - Règlement prévoyant le paiement d'une indemnité aux membres du Conseil, fonctionnaires ou employés qui subissent un préjudice matériel en raison de l'exercice de leurs fonctions

5.2 Avis de motion – règlement modifiant le règlement 17-2011 – Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus afin d'y ajouter une règle de comportement

5.3 Adoption – règlement 33-2013-4 – Règlement modifiant le règlement 33-2013 – Règlement sur la circulation et le stationnement pour y remplacer, partout où il se trouve dans ledit règlement, le numéro « 38-2014 » par le numéro « 39-2014 »

5.4 Adoption – Règlement 46-2016 – Règlement sur les taxes et les compensations pour l'année 2016

5.5 Adoption – règlement 45-2015 – Règlement décrétant les travaux de rénovation du Centre récréatif Édouard-Rivet et pourvoyant à leur financement par un emprunt d'un montant suffisant

6 **CONTRATS**

6.1 Entente avec Bell Canada dans le cadre du projet TP-ST 2014-06 – Réaménagement de l'intersection Marien et Métropolitain

6.2 Correction du nombre de camions autorisé par la résolution 201510-245 pour l'entreprise Les Excavations DDC dans le cadre du projet TP-ST 2015-12 – Location de camions pour le transport de neige – saison 2015-2016

6.3 Mandat à la Direction des travaux publics et des services techniques pour céder la gestion et l'entretien de l'abribus situé sur l'avenue Durocher à la STM

6.4 Paiement des coûts des travaux dans le cadre de la fuite d'eau sur la rue Sherbrooke à l'intersection de l'avenue Georges-V – 79 840,24 \$, taxes incluses

6.5 Réception provisoire et libération de la caution de 5 % ainsi que l'acceptation des directives de changement pour le projet TP-ST 2014-21 – Reconstruction des avenues Dubé et de la Grande-Allée

6.6 Octroi du contrat pour le service de contrôle animalier à l'entreprise Le Berger Blanc – Projet TP-ST 2015-14 – 48 289.50 \$, taxes incluses

6.7 Autorisation de travaux supplémentaires et de dépassement des contingences dans le cadre du projet TP-ST 2015-04-02 – Réfection du revêtement extérieur de l'hôtel de ville – 7 938,17 \$, taxes incluses

6.8 Entente avec Hydro-Québec dans le cadre du projet TP-ST 2014-06 – Réaménagement de l'intersection Marien et Métropolitain – 32 537, 39 \$, taxes incluses

- 6.9 Réception définitive des travaux dans le cadre du projet TP-ST 2015-05 – Fourniture d'un (1) chalet mobile clé en main avec installation – 113 784.62 \$, taxes incluses
- 6.10 Entente avec la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada dans le cadre du projet TP-ST 2014-06 – Réaménagement de l'intersection Marien et Métropolitain – Acquisition d'une parcelle de terrain pour l'élargissement de l'intersection – 40 691.95 \$, taxes incluses
- 6.11 Entente avec la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada dans le cadre du projet TP-ST 2014-06 – Réaménagement de l'intersection Marien et Métropolitain – Divers travaux – 539 237,35 \$, taxes incluses
- 6.12 Rejet des soumissions pour le projet TP-ST 2015-05A et TP-ST 2015-05B – Implantation entrée de service pour le chalet au parc René-Labrosse (parc de l'hôtel de ville)
- 6.13 Octroi du contrat de services professionnels en architecture pour la relocalisation du garage municipal à la firme Héloïse Thibodeau Architecte – Projet TP-ST 2015-02-02 – 55 377.71 \$, taxes incluses

7 PERSONNEL

- 7.1 **RETIRÉ** - Abolition du poste col bleu de chargé des travaux d'asphaltage, groupe 10, à la direction des travaux publics et des services techniques
- 7.2 Ratification de trois lettres d'ententes avec le syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP)
- 7.3 Entériner la nomination de monsieur Yvon Rousseau à titre de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « A », groupe 12, à la direction des travaux publics et des services techniques à compter du 16 novembre 2015

8 AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

- 8.1 Location d'un autobus pour l'organisme Escadron 4 de Maisonneuve pour une sortie qui a été autorisée
- 8.2 Don à la campagne de financement 2015-2016 du Centre des femmes de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles
- 8.3 Don à la Maison Dalauze afin d'aider les femmes et les enfants victimes de violence conjugale
- 8.4 Don à l'Association des retraité(e)s de l'éducation et d'autres services publics du Québec
- 8.5 Location d'un autobus pour l'Âge d'Or de Montréal-Est pour une sortie qui a été autorisée
- 8.6 Location d'un autobus pour le service de garde de l'école Saint-Octave pour une sortie qui a été autorisée
- 8.7 Paiement des survêtements produits par Publicité JL pour l'école de Karaté Montréal-Est
- 8.8 Location d'un autobus pour le service de garde de l'école Saint-Octave pour une sortie autorisée le 4 décembre 2015 au cinéma Guzzo à Montréal
- 8.9 Location d'un autobus pour l'Âge d'Or de Montréal-Est pour une sortie autorisée le 2 décembre 2015 à St-Eustache
- 8.10 Don de 200 \$ à Action Secours, Vie d'Espoir puisé à même les sommes perçues lors de célébration de mariage par le maire, dans le cadre de leur campagne de financement de paniers de Noël

9 DIVERS

10 AFFAIRE NOUVELLE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

LEVÉE DE LA SÉANCE

Après avoir pris la proposition d'amendement en délibéré, le président d'assemblée la juge recevable.

Cette proposition est appuyée par monsieur le conseiller Michel Bélisle.

L'amendement est agréé à l'unanimité.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 novembre 2015 tel que modifié par le retrait du point 7.1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX 2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2015

201511-264 2.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance du 21 octobre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS 3

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES FINANCES (29-2013)

201511-265 3.1

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances au 11 novembre 2015.

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

201511-266 3.2

Le greffier dépose, séance tenante, les déclarations des intérêts pécuniaires du maire, monsieur Robert Coutu, des conseillères, mesdames Anne St-Laurent, Monique Major, Françoise Lachapelle et Sylvie Dauphinais ainsi que des conseillers, messieurs Michel Bélisle et John Judd.

RAPPORT DES SERVICES 4

DÉROGATION MINEURE POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 7, AVENUE SAINT-CYR - HAUTEUR DES HAIES

201511-267 4.1

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative à la demande de dérogation mineure pour l'immeuble sis au 7, avenue Saint-Cyr (lot 1 252 272 du cadastre du Québec).

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'accorder, pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 252 272 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, une dérogation mineure permettant l'implantation d'une haie de cèdres d'une hauteur de 2.75 mètres à l'endroit indiqué à l'annexe B3 faisant partie intégrante de la demande 2015-08.

Cette dérogation s'éteint si la haie de cèdres faisant l'objet de cette dérogation est enlevée ou si la majorité des arbres qui la composent sont morts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉROGATION MINEURE POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 28-30, AVENUE DUBÉ (LOTS 1 250 976 ET 1 250 975 DU CADASTRE DU QUÉBEC) - EMBLEMMENT D'UNE CASE DE STATIONNEMENT DEVANT LA FAÇADE PRINCIPALE DU BÂTIMENT PRINCIPAL

201511-268 4.2

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative à la demande de dérogation mineure pour l'immeuble sis au 28-30, avenue Dubé (lots 1 250 976 et 1 250 975 du cadastre du Québec).

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'entériner la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et de ne pas accorder une dérogation à l'effet de permettre l'aménagement d'une case de stationnement qui empiéterait devant la façade principale du bâtiment;

De recommander au demandeur d'aménager la case de stationnement faisant l'objet de cette demande dans le sous-sol du bâtiment à être construit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FONDS DE COMPENSATION POUR L'IMMEUBLE SIS AU 28-30, AVENUE DUBÉ (LOTS 1 250 976 ET 1 250 975 DU CADASTRE DU QUÉBEC)

201511-269

4.3

Considérant que le propriétaire de l'immeuble situé au 28-30, avenue Dubé souhaite y réaliser un projet consistant en la construction d'un bâtiment multifamilial de 5 logements;

Considérant que le bâtiment projeté devrait, par conséquent, offrir cinq cases de stationnement;

Considérant que le demandeur s'est adressé à la Ville pour qu'une dérogation mineure soit accordée à cet immeuble afin de permettre l'aménagement d'une 5^e case de stationnement sur son terrain devant la façade principale du bâtiment principal;

Considérant que le CCU, à la majorité, ne recommande pas d'autoriser cette dérogation;

Considérant qu'à défaut d'obtenir une dérogation mineure pour l'aménagement d'une case de stationnement devant la façade principale, la seule alternative pour réaliser le projet de cinplex est de demander au Conseil l'autorisation d'aménager seulement 4 cases de stationnement sur le terrain en contrepartie du paiement de la compensation pour une case de stationnement, et ce, conformément à l'article 9.1.1.3 du règlement 713 – *Règlement de zonage*.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De refuser le paiement de la somme de 2 500 \$ à titre de compensation pour une case de stationnement prévue à l'article 9.1.1.3 du règlement 713 – *Règlement de zonage*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2106

201511-270

4.4

Considérant qu'il y a lieu de fixer les dates de la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le calendrier des séances du Conseil municipal pour l'année 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS

5

AVIS DE MOTION EN VUE DE L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT PRÉVOYANT LE PAIEMENT D'UNE INDEMNITÉ AUX MEMBRES DU CONSEIL, FONCTIONNAIRES OU EMPLOYÉS QUI SUBISSENT UN PRÉJUDICE MATÉRIEL EN RAISON DE L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS

201511-271

5.1

Monsieur le conseiller John Judd donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement prévoyant le paiement d'une indemnité aux membres du Conseil, fonctionnaires ou employés qui subissent un préjudice matériel en raison de l'exercice de leurs fonctions.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 17-2011 – RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS AFIN D'Y AJOUTER UNE RÈGLE DE COMPORTEMENT

201511-272

5.2

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 17-2011 – *Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus* afin d'y ajouter une règle de comportement.

ADOPTION – RÈGLEMENT 33-2013-4 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 33-2013 – RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT POUR Y REMPLACER, PARTOUT OÙ IL SE TROUVE DANS LEDIT RÈGLEMENT, LE NUMÉRO « 38-2014 » PAR LE NUMÉRO « 39-2014 »

201511-273

5.3

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le règlement 33-2013-4 - Règlement modifiant le règlement 33-2013 – *Règlement sur la circulation et le stationnement* pour y remplacer, partout où il se trouve dans ledit règlement, le numéro « 38-2014 » par le numéro « 39-2014 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 46-2016 - RÈGLEMENT SUR LES TAXES ET LES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2016

201511-274 5.4

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le règlement 46-2016 - *Règlement sur les taxes et les compensations pour l'année 2016*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 45-2015 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET ET POURVOYANT À LEUR FINANCEMENT PAR UN EMPRUNT D'UN MONTANT SUFFISANT

201511-275 5.5

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le règlement 45-2015 - *Règlement décrétant les travaux de rénovation du Centre récréatif Édouard-Rivet et pourvoyant à leur financement par un emprunt d'un montant suffisant*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRATS 6

ENTENTE AVEC BELL CANADA DANS LE CADRE DU PROJET TP-ST 2014-06 - RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION MARIEN ET MÉTROPOLITAIN

201511-276 6.1

Considérant que, dans le cadre du projet TP-ST 2014-06 – Réaménagement de l'intersection Marien et Métropolitain, divers travaux aux installations de Bell Canada, impliquées dans le projet, sont nécessaires;

Considérant que la Ville doit, au préalable, approuver et autoriser les ententes et les coûts des travaux de Bell Canada, soit :

- le formulaire BC9032 doit être signé afin que Bell Canada procède aux travaux requis;
- les coûts des travaux sont estimés à 21 313,97 \$ taxes incluses et selon les coûts actuels en vigueur.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'approuver l'entente et l'estimation des coûts pour les travaux impliqués de Bell Canada dans le cadre du projet TP-ST 2014-06 - Réaménagement de l'intersection Marien et Métropolitain et d'autoriser le directeur des travaux publics et des services techniques à signer le formulaire BC9032 afin de procéder aux travaux requis;

D'autoriser une dépense de 21 313,97 \$ aux fins de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRECTION DU NOMBRE DE CAMIONS AUTORISÉ PAR LA RÉOLUTION 201510-245 POUR L'ENTREPRISE LES EXCAVATIONS DDC DANS LE CADRE DU PROJET TP-ST 2015-12 - LOCATION DE CAMIONS POUR LE TRANSPORT DE NEIGE - SAISON 2015-2016

201511-277 6.2

Considérant que lors de la séance du 21 octobre dernier le conseil a résolu d'octroyer le contrat pour le projet TP-ST 2015-12 – Location de camions pour le transport de neige saison 2015-2016 (résolution 201510-245);

Considérant une erreur du dénombrement des camions inscrit par l'entreprise Les Excavations DDC dans la résolution 201510-245;

Considérant que le dénombrement des camions pour Les Excavations DDC aurait dû être deux (2) 12 roues au lieu d'un (1) 12 roues.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De remplacer « Les Excavations DDC (1) 12 roues » par « Les Excavations DDC (2) 12 roues »,
et ce, partout où cette information se trouve dans la résolution 201510-245.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MANDAT À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES POUR CÉDER LA GESTION ET L'ENTRETIEN DE L'ABRIBUS SITUÉ SUR L'AVENUE DUROCHER À LA STM

201511-278

6.3

Considérant que l'abribus situé sur l'avenue Durocher à l'intersection de la rue Sherbrooke (coin sud-est) est toujours utilisé par les usagers montréalais;

Considérant que la Direction des travaux publics et des services techniques a fait tous les travaux requis pour la mise à la norme et le bon entretien de celui-ci;

Considérant que l'ensemble des abribus sur notre territoire est entretenu et géré par la STM.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'autoriser le directeur des travaux publics et des services techniques à entamer les démarches avec la STM afin de céder l'entretien et la gestion de l'abribus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PAIEMENT DES COÛTS DES TRAVAUX DANS LE CADRE DE LA FUITE D'EAU SUR LA RUE SHERBROOKE À L'INTERSECTION DE L'AVENUE GEORGES-V - 79 840.24 \$, TAXES INCLUSES

201511-279

6.4

Considérant que la Ville de Montréal-Est a mandaté l'entreprise C.R. Ménard inc. pour les travaux de la fuite d'eau sur la conduite de 30 pouces à l'intersection de la rue Sherbrooke et de l'avenue Georges-V (résolution 201503-056);

Considérant que les tarifs utilisés sont les mêmes que ceux du contrat avec la Ville de Montréal et qu'une facture sera transmise à cette dernière, tel que stipulé dans le règlement RCG-05-002 – *Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités*;

Considérant que l'engagement selon l'estimation du coût des travaux avant l'intervention finale des travaux était de 57 487,50 \$ taxes incluses;

Considérant que les coûts des travaux réels qui ont été nécessaires pour la réparation de la fuite ont dépassé l'estimation de l'ordre de 22 352,74 \$ taxes incluses et totalisent 79 840,24 \$ taxes incluses.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De payer à l'entreprise C.R. Ménard inc. les sommes qui lui sont dues, soit un montant total de 79 840.24 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉCEPTION PROVISOIRE ET LIBÉRATION DE LA CAUTION DE 5 % AINSI QUE L'ACCEPTATION DES DIRECTIVES DE CHANGEMENT POUR LE PROJET TP-ST 2014-21 - RECONSTRUCTION DES AVENUES DUBÉ ET DE LA GRANDE-ALLÉE

201511-280

6.5

Considérant qu'une visite de chantier pour la réception provisoire des travaux a été effectuée conjointement avec l'entrepreneur le 16 septembre 2015;

Considérant que l'entrepreneur doit soumettre, à la réception provisoire des travaux, les documents suivants :

- toutes les quittances finales;
- la déclaration solennelle;
- cautionnement d'entretien, s'il y a lieu;
- les attestations de conformité à la CSST;

Considérant que le décompte numéro 4 qui inclut les directives de changement a été soumis pour autorisation.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'approuver les directives de changements, d'accepter la réception provisoire des travaux et d'autoriser la libération de la caution de 5 %, le tout conditionnellement à la réception des documents ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT POUR LE SERVICE DE CONTRÔLE ANIMALIER À L'ENTREPRISE LE BERGER BLANC - PROJET TP-ST 2015-14 - 48 289.50 \$, TAXES INCLUSES

201511-281

6.6

Considérant que la Ville a lancé un appel d'offres public pour le projet TPST-2015-14 – Service de contrôle animalier;

Considérant qu'une seule entreprise a déposé une soumission, soit :

- Le Berger Blanc pour un montant de 48 289,50 \$, taxes incluses;

Considérant que le soumissionnaire est conforme et respecte le budget prévu pour ce service.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'octroyer à l'entreprise Le Berger Blanc le contrat pour le projet TP-ST 2015-14 - Service de contrôle animalier pour un montant de 48 289.50 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION DE TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES ET DE DÉPASSEMENT DES CONTINGENCES DANS LE CADRE DU PROJET TP-ST 2015-04-02 - RÉFECTION DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR DE L'HÔTEL DE VILLE - 7 938.17 \$, TAXES INCLUSES

201511-282

6.7

Considérant que la Ville a accordé à l'entreprise Groupe Atwill Morin inc. les travaux de réfection pour le projet TP-ST 2015-04-02 – Réfection du revêtement extérieur de l'hôtel de ville;

Considérant que des travaux supplémentaires tributaires à une augmentation de la quantité de pierres à remplacer et de la similitude étaient nécessaires et non prévus à l'appel d'offres;

Considérant que les coûts relatifs à ces travaux représentent un montant de 25 028,75 \$ taxes incluses, soit un montant dépassant les contingences de 10 % du contrat pour un montant de 7 938.17 \$ taxes incluses.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'autoriser un ajustement supplémentaire du montant octroyé à l'entreprise Groupe Atwill Morin inc. pour les travaux dans le cadre du projet TP-ST 2015-04-02 - Réfection du revêtement extérieur de l'hôtel de ville pour un montant de 7 938.17 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTENTE AVEC HYDRO-QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROJET TP-ST 2014-06 - RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION MARIEN ET MÉTROPOLITAIN - 32 537.39 \$, TAXES INCLUSES

201511-283

6.8

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2014-06 – Réaménagement de l'intersection Marien et Métropolitain, divers travaux aux installations d'Hydro-Québec pour l'accomplissement du projet sont nécessaires;

Considérant que la Ville doit, au préalable, approuver et autoriser les ententes et les coûts des travaux d'Hydro-Québec, soit :

- Massif à démolir;
- Déplacement de deux (2) poteaux aériens;

Considérant que les coûts des travaux sont estimés à 32 537,39 \$ taxes incluses selon les coûts actuels en vigueur.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'approuver l'entente et l'estimation des coûts pour les travaux impliqués d'Hydro-Québec dans le cadre du projet TP-ST 2014-06 - Réaménagement de l'intersection Marien et Métropolitain et d'autoriser une dépense à cette fin de l'ordre de 32 537.39 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROJET TP-ST 2015-05 - FOURNITURE D'UN (1) CHALET MOBILE CLÉ EN MAIN AVEC INSTALLATION – 113 784.62 \$, TAXES INCLUSES

201511-284

6.9

Considérant que dans le cadre du projet TPST – 2015-05 – Fourniture d'un chalet mobile clé en main avec installation, les travaux sont complétés;

Considérant qu'une inspection du chalet a été effectuée conjointement avec l'entrepreneur;

Considérant qu'à la suite de cette inspection les corrections demandées ont été faites favorablement à nos exigences.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'accepter la réception définitive des travaux et de payer à RCM Modulaire toutes les sommes qui lui sont dues, soit un montant de 113 784.62 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTENTE AVEC LA COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA DANS LE CADRE DU PROJET TP-ST 2014-06 - RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION MARIEN ET MÉTROPOLITAIN - ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN POUR L'ÉLARGISSEMENT DE L'INTERSECTION - 40 691.95 \$, TAXES INCLUSES

201511-285

6.10

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2014-06 – Réaménagement de l'intersection Marien et Métropolitain l'acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada est nécessaire pour l'élargissement de l'intersection;

Considérant que la Ville doit au préalable, approuver le projet de promesse d'achat et le montant d'acquisition proposé par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, soit 40 691,95 \$ taxes incluses.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'approuver l'entente et l'estimation des coûts pour les travaux impliqués avec la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada dans le cadre du projet TP-ST 2014-06 - Réaménagement de l'intersection Marien et Métropolitain et d'autoriser la directrice générale à signer la promesse d'achat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTENTES AVEC LA COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA DANS LE CADRE DU PROJET TP-ST 2014-06 - RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION MARIEN ET MÉTROPOLITAIN - DIVERS TRAVAUX - 539 237.35 \$, TAXES INCLUSES

201511-286

6.11

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2014-06 – Réaménagement de l'intersection Marien et Métropolitain divers travaux aux installations de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada pour l'accomplissement du projet sont nécessaires;

Considérant que la Ville doit au préalable, approuver et autoriser les ententes et les coûts des travaux pour :

1. Le réaménagement de la signalisation ferroviaire sur l'avenue Marien pour un montant de 330 631,31 \$ taxes incluses;
2. L'élargissement de la voie ferrée sur l'avenue Marien pour un montant de 114 975 \$ taxes incluses;
3. L'ajout de feux clignotants et d'un porte à faux sur Métropolitain pour un montant de 93 631,04 \$ taxes incluses;

Considérant que les coûts des travaux imputables aux modifications respectent l'évaluation de l'estimation du projet.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'approuver les ententes et l'estimation des coûts pour les travaux impliqués avec la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada dans le cadre du projet TP-ST 2014-06 - Réaménagement de l'intersection Marien et Métropolitain et d'autoriser la directrice générale à signer lesdites ententes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REJET DES SOUMISSIONS POUR LE PROJET TP-ST 2015-05A ET TP-ST 2015-05B - IMPLANTATION ENTRÉE DE SERVICE POUR LE CHALET AU PARC RENÉ-LABROSSE (PARC DE L'HÔTEL-DE-VILLE)

201511-287

6.12

Considérant que la Ville a lancé un appel d'offres sur invitation pour le projet TP-ST 2015-05A – Implantation entrée de service pour le chalet au parc René-Labrosse;

Considérant que nous n'avons reçu aucune soumission pour ce projet;

Considérant que la Ville est retournée en appel d'offres sur invitation pour le projet TP-ST 2015-5B – Implantation entrée de service pour le chalet au parc René-Labrosse;

Considérant qu'à la suite de l'ouverture des soumissions, les prix obtenus dépassent largement les estimations budgétaires;

Considérant que le processus d'appel d'offres aurait donc dû être sur SEA0;

Considérant qu'il est prévu à l'appel d'offres sur invitation (article 1.16 des instructions aux soumissionnaires) que « la Ville de Montréal-Est ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues;

Considérant que le processus d'appel d'offres devra être remis au printemps 2016.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,

Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De rejeter l'ensemble des soumissions reçu dans le cadre de l'appel d'offres TP-ST 2015-05A - Implantation entrée de service pour le chalet au parc René-Labrosse (parc de l'Hôtel-de-Ville)

De rejeter l'ensemble des soumissions reçu dans le cadre de l'appel d'offres TP-ST 2015-05B - Implantation entrée de service pour le chalet au parc René-Labrosse (parc de l'Hôtel-de-Ville);

D'autoriser la direction des travaux publics et des services techniques à retourner en appel d'offres public en 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE POUR LA RELOCALISATION DU GARAGE MUNICIPAL À LA FIRME HÉLOÏSE THIBODEAU ARCHITECTE - PROJET TP-ST 2015-02-02 - 55 377.71 \$, TAXES INCLUSES

201511-288

6.13

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2015-02 – Gestion de projet pour la reconstruction du centre récréatif et du garage municipal, la firme Macogep a été en appel d'offres sur invitation pour le projet TP-ST 2015-02-02 – Relocalisation du garage municipal – Services professionnels en architecture afin d'évaluer les besoins et la faisabilité financière du garage municipal;

Considérant que quatre (4) firmes ont été invitées à déposer une soumission, soit :

- Archipel Architecture – WSP Canada
- Héloïse Thibodeau Architecte
- Bergeron Thouin et associés
- TLA Architecte inc.

Considérant qu'à la suite de l'analyse des documents de présentation trois (3) firmes ont obtenu un pointage intérimaire supérieur à 70 points, soit :

- Héloïse Thibodeau Architecte pour un montant de 55 377,71 \$ taxes incluses
- Bergeron Thouin et associés pour un montant de 78 824,60 \$ taxes incluses
- TLA Architecte inc. pour un montant de 68 410,13 \$, taxes incluses;

Considérant que le plus bas soumissionnaire conforme respecte l'estimation d'avant-projet.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,

Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'octroyer le contrat de services professionnels pour le projet TP-ST 2015-02-02 - Relocalisation du garage municipal - Services professionnels en architecture, afin d'évaluer les besoins et la faisabilité financière du garage municipal à la firme Héloïse Thibodeau Architecte pour un montant de 55 377,71 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

7

ABOLITION DU POSTE COL-BLEU DE CHARGÉ DES TRAVAUX D'ASPHALTAGE, GROUPE 10, À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES

RETIRÉ

7.1

RATIFICATION DE TROIS LETTRES D'ENTENTES AVEC LE SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE MONTRÉAL (SCFP) CONCERNANT UNE ALLOCATION DE RETRAITE, L'HORAIRE DE TRAVAIL DES ÉTUDIANTS EN LOISIRS POUR L'ÉTÉ 2015 ET LA DESCRIPTION DE TÂCHES ET L'ÉVALUATION D'EMPLOI DU POSTE D'AGENT(E) DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DES LOISIRS

201511-289

7.2

Considérant qu'une lettre d'entente est intervenue avec le syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP) concernant une allocation de retraite;

Considérant qu'une lettre d'entente est intervenue avec le syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP) concernant l'horaire de travail des étudiants en loisirs pour l'été 2015;

Considérant qu'une lettre d'entente est intervenue avec le syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP) concernant la description de tâches et l'évaluation d'emploi du poste d'agent(e) des services communautaires et des loisirs;

Considérant que le Conseil doit entériner les différentes lettres d'entente.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'entériner la signature de la lettre d'entente intervenue avec le syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP) concernant une allocation de retraite;

D'entériner la signature de la lettre d'entente intervenue avec le syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP) concernant l'horaire de travail des étudiants en loisirs pour l'été 2015;

D'entériner la signature de la lettre d'entente intervenue avec le syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP) concernant la description de tâches et l'évaluation d'emploi du poste d'agent(e) des services communautaires et des loisirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTÉRINER LA NOMINATION DE MONSIEUR YVON ROUSSEAU À TITRE DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR D'APPAREILS MOTORISÉS "A", GROUPE 12, À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES À COMPTER DU 16 NOVEMBRE 2015

201511-290

7.3

Considérant qu'à la suite du départ à la retraite de monsieur Luc Dufort, la Ville a procédé à un affichage interne du poste de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés "A" du 2 au 11 novembre 2015;

Considérant qu'à la suite de cet affichage, cinq employés permanents ont posé leur candidature;

Considérant qu'en vertu de l'article 17.10 de la convention collective des employés cols-bleus, il est recommandé de nommer monsieur Yvon Rousseau, par promotion, à ce poste puisqu'il est l'employé possédant le plus d'ancienneté et répondant aux exigences normales de la fonction;

Considérant que monsieur Rousseau aura droit à une période de familiarisation d'une durée de seize (16) jours travaillés à compter du 16 novembre 2015;

Considérant qu'en conséquence de cette nomination, la direction générale s'assurera que le plancher d'emploi soit respecté.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De nommer monsieur Yvon Rousseau au poste de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés "A", groupe 12, à la direction des travaux publics et des services techniques aux conditions de travail prévues à la convention collective des employés cols-bleus, et ce, à compter du 16 novembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

8

LOCATION D'UN AUTOBUS POUR L'ORGANISME ESCADRON 4 DE MAISONNEUVE POUR UNE SORTIE QUI A ÉTÉ AUTORISÉE

201511-291

8.1

Considérant la décision du Conseil de vendre l'autobus de la Ville de Montréal-Est et le transfert de celui-ci à Encans Ritchie;

Considérant que la Ville désire offrir tout de même le transport par autobus à ses organismes;

Considérant que l'Escadron 4 de Maisonneuve est un organisme reconnu de classe B, ce qui signifie qu'il sera facturé à raison de 36 \$ / l'heure pour son utilisation, et que la Ville paiera le reste.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser la location d'un autobus pour l'Escadron 4 de Maisonneuve et en assumer les coûts moins le montant payé par l'Escadron.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON À LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2015-2016 DU CENTRE DES FEMMES DE MONTRÉAL-EST / POINTE-AUX-TREMBLES

201511-292

8.2

Considérant que le Centre des femmes est un organisme à but non lucratif qui, depuis 20 ans, vient en aide aux femmes de Montréal-Est et de Pointe-aux-Trembles dans le besoin en leur offrant divers services et activités appropriés à leurs besoins;

Considérant que le Centre des femmes organise une activité de quilles;

Considérant que le but de cette activité est de recueillir des fonds afin de permettre au Centre des femmes de continuer à offrir des services de qualité à ses membres.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De donner un montant de 500 \$ au Centre des femmes de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles pour leur campagne de financement 2015-2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON À LA MAISON DALAUZE AFIN D'AIDER LES FEMMES ET LES ENFANTS VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE

201511-293

8.3

Considérant que la Maison Dalauze vient en aide à des femmes et des enfants victimes de violence conjugale;

Considérant que l'objectif de la Maison Dalauze est d'aider les femmes et les enfants à pouvoir accéder à une vie sans violence;

Considérant qu'en 2014-2015, 86 femmes et 43 enfants ont été hébergés à la Maison Dalauze bénéficiant ainsi de leurs multiples services;

Considérant qu'à l'approche des fêtes, le soutien financier permettrait à ces femmes et ces enfants marqués par la vie de vivre une période de douceur et de paix.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De donner un montant de 500 \$ à la Maison Dalauze afin d'aider des femmes et des enfants victimes de violence conjugale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON À L'ASSOCIATION DES RETRAITÉ(E)S DE L'ÉDUCATION ET D'AUTRES SERVICES PUBLICS DU QUÉBEC

201511-294

8.4

Considérant que l'Association des retraité(e)s de l'éducation et d'autres services publics du Québec nous a fait parvenir une demande de don;

Considérant que cet organisme amasse principalement des dons pour remettre à des organismes locaux;

Considérant que la Ville est sollicitée fréquemment par les organismes locaux et préfère répondre elle-même à leur demande.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De refuser la demande de soutien financier de l'Association des retraité(e)s de l'éducation et d'autres services publics du Québec puisque cet organisme redistribue les sommes amassées à des organismes locaux et, de ce fait, joue un rôle d'intermédiaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOCATION D'UN AUTOBUS POUR L'ÂGE D'OR DE MONTRÉAL-EST POUR UNE SORTIE QUI A ÉTÉ AUTORISÉE

201511-295

8.5

Considérant que la Ville désire offrir le transport par autobus à ses organismes;

Considérant que l'Âge d'Or de Montréal-Est est un organisme reconnu de classe A, ce qui signifie que la Ville paie la location à 100 %.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser la location d'un autobus pour l'Âge d'Or de Montréal-Est et d'en assumer les coûts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOCATION D'UN AUTOBUS POUR LE SERVICE DE GARDE DE L'ÉCOLE SAINT-OCTAVE POUR UNE SORTIE QUI A ÉTÉ AUTORISÉE

201511-296

8.6

Considérant que la Ville désire offrir le transport par autobus à ses organismes;

Considérant que l'école Saint-Octave et son service de garde ne sont pas des organismes reconnus, mais que la Ville désire que les élèves bénéficient de ce privilège, et de ce fait paie la location à 100%.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'autoriser la location d'un autobus pour le service de garde de l'école Saint-Octave et d'en assumer les coûts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PAIEMENT DES SURVÊTEMENTS PRODUITS PAR PUBLICITÉ JL POUR L'ÉCOLE DE KARATÉ MONTRÉAL-EST

201511-297

8.7

Considérant que le Conseil avait approuvé le 19 août dernier un don de 900 \$ à l'école de Karaté Montréal-Est pour la fourniture de survêtements;

Considérant que l'école de Karaté Montréal-Est n'est pas un organisme reconnu par lettre patente, et ne peut, de ce fait, encaisser le paiement du don.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De payer à Publicité JL, la somme de 900 \$ pour la fourniture de survêtements pour l'école de Karaté Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOCATION D'UN AUTOBUS POUR LE SERVICE DE GARDE DE L'ÉCOLE SAINT-OCTAVE POUR UNE SORTIE AUTORISÉE LE 4 DÉCEMBRE 2015 AU CINÉMA GUZZO À MONTRÉAL

201511-298

8.8

Considérant que la Ville désire offrir le transport par autobus à ses organismes;

Considérant que l'école Saint-Octave et son service de garde ne sont pas des organismes reconnus, mais que la Ville désire que les élèves bénéficient de ce privilège, et de ce fait , paie la location à 100 %.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser la location d'un autobus pour le service de garde de l'école Saint-Octave et d'en assumer les coûts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOCATION D'UN AUTOBUS POUR L'ÂGE D'OR DE MONTRÉAL-EST POUR UNE SORTIE AUTORISÉE LE 2 DÉCEMBRE 2015 À ST-EUSTACHE

201511-299

8.9

Considérant que la Ville désire offrir le transport par autobus à ses organismes;

Considérant que l'Âge d'Or de Montréal-Est est un organisme reconnu de classe A, ce qui signifie que la Ville paie la location à 100 %.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser la location d'un autobus pour l'Âge d'Or de Montréal-Est et d'en assumer les coûts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON DE 200 \$ À ACTION SECOURS, VIE D'ESPOIR PUISÉ À MÊME LES SOMMES PERÇUES LORS DE CÉLÉBRATION DE MARIAGE PAR LE MAIRE, DANS LE CADRE DE LEUR CAMPAGNE DE FINANCEMENT DE PANIERS DE NOËL

201511-300

8.10

Considérant que la résolution CM-201201013 prévoyait de réserver une somme de 150 \$ pour chaque célébration de mariage afin que les sommes, ainsi amassées, soient éventuellement versées à un ou plusieurs organismes dont la mission est d'encourager la persévérance scolaire et de verser les sommes ainsi accumulées à la fin d'une année civile dans un fonds dédié à la persévérance scolaire;

Considérant qu'un seul mariage a été célébré en 2015 par monsieur Robert Coutu, maire, et qu'un montant de 287.44 \$ incluant les taxes a été perçu par la Ville pour celui-ci;

Considérant que l'organisme Action Secours, Vie d'Espoir est présentement en campagne de financement pour amasser des fonds pour des paniers de Noël.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De verser, à même le montant perçu pour la célébration d'un mariage en 2015, une somme de 200 \$ à Action Secours, Vie d'Espoir pour sa campagne de financement de paniers de Noël.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIVERS

9

AFFAIRE NOUVELLE

10

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

201511-301

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 20 h 44.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de
Montréal-Est du 18 novembre 2015 à 19 h 05 tenue en la salle du conseil de
l'hôtel de ville située au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Madame Françoise Lachapelle, conseillère – district 1
Monsieur John Judd, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

Sont absentes :

Madame Monique Major, conseillère – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier
Madame Carole Michelin, trésorière et directrice générale adjointe

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 05.

*À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter :
la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à
l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

*Madame Carole Michelin, trésorière et directrice générale adjointe présente le budget 2016 et le
Programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018 à l'assistance*

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
18 NOVEMBRE 2015 À 19 H 05**

201511-258

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 novembre 2015 à 19 h 05 tel que
ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

Période de questions relatives à l'ordre du jour

Ordre du jour

- 1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 novembre 2015 à 19 h 05
- 2 **Rapport des services**
- 2 Budget 2016
- 3 Programme triennal d'immobilisations 2016 – 2017 – 2018

Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DES SERVICES

BUDGET 2016

201511-259

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance d'un projet du budget équilibré pour l'année 2015 au montant de 37 640 000 \$.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le budget pour l'exercice financier 2016 pour un montant de 37 640 000 \$ tel que déposé;

De publier un document explicatif du budget dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité au lieu d'être distribué à chaque adresse civique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2016 – 2017 – 2018

201511-260

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2016, 2017 et 2018.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le Programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2016, 2017 et 2018;

De publier un document explicatif dudit Programme triennal en immobilisations dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité au lieu d'être distribué à chaque adresse civique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2015

201511-261

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 19 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de
Montréal-Est du 16 décembre 2015 à 19 h tenue en la salle du conseil
de l'hôtel de ville situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Madame Françoise Lachapelle – district 1
Monsieur John Judd, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

Sont absentes :

Madame Monique Major, conseillère – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 07.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2015
201512-302 1.1**

Monsieur le conseiller John Judd propose d'amender l'ordre du jour pour y ajouter les points 10.1 et 10.2, lequel ordre du jour se lirait comme suit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

- 1 ***ORDRE DU JOUR***
 - 1.1 *Ordre du jour de la séance ordinaire du 16 décembre 2015*
- 2 ***PROCÈS-VERBAUX***
 - 2.1 *Procès-verbaux de la séance extraordinaire du 16 novembre 2015, de la séance ordinaire du 18 novembre 2015 et de la séance extraordinaire du 18 novembre 2015 à 19 h 05 (budget)*
- 3 ***DÉPÔTS DE DOCUMENTS***
 - 3.1 *Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances (29-2013) au 10 décembre 2015*
 - 3.2 *Dépôt du registre des dons, marque d'hospitalité ou autre avantage, d'une valeur supérieure à 200 \$, reçus par un membre du Conseil*
 - 3.3 *Dépôt du certificat de procédure d'enregistrement pour le règlement 45-2015 - Règlement décrétant les travaux de rénovation du Centre récréatif Édouard-Rivet et pourvoyant à leur financement par un emprunt d'un montant suffisant*

4 RAPPORTS DES SERVICES

- 4.1 Abrogation de la résolution CM-200803060 – Politique portant sur les conteneurs
- 4.2 Adoption d'un système de pondération et d'évaluation des offres de services professionnels dans le cadre de contrats relatifs à la rénovation et l'agrandissement du Centre récréatif Édouard-Rivet
- 4.3 Mandat à Encans Ritchie Bros. pour vendre à l'encan certains équipements de la Ville

5 RÈGLEMENTS

- 5.1 Avis de motion – Règlement ordonnant divers travaux de construction ou d'amélioration pour 2016 et affectant les deniers nécessaires pour payer le coût desdits travaux
- 5.2 Présentation du projet de règlement 35-2014-1 – Règlement modifiant le règlement 35-2014 – Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus – afin d'y ajouter une règle de comportement
- 5.3 Adoption – Règlement 46-2016 – Règlement sur les taxes et les compensations pour l'année 2016
- 5.4 Adoption – Règlement 47-2016 – Règlement prévoyant le paiement d'une indemnité aux membres du Conseil, fonctionnaires ou employés qui subissent un préjudice matériel en raison de l'exercice de leurs fonctions

6 CONTRATS

- 6.1 *Prolongation du contrat de gestion des archives – Archives Lanaudière – 84 000 \$*
- 6.2 Réception définitive des travaux dans le cadre du projet TP-ST 2014-19 – Dalle de béton bitumineux – parc René-Labrosse (parc de l'Hôtel-de-Ville) – 57 084 \$, taxes incluses
- 6.3 Réception définitive des travaux de pavage sur l'échangeur Bourget et retenue des déficiences – 18 343.91, taxes incluses
- 6.4 Réception provisoire, pour le projet TP-ST 2014-09 – Reconstruction des murs de soutènement du parc René-Labrosse (parc de l'Hôtel-de-Ville) – 166 668.58 \$, taxes incluses
- 6.5 Remplacement de l'entente entre la Ville de Montréal-Est et le CN intitulée « Modification au système d'avertissement – sans subvention » adoptée par la résolution 201511-286, dans le cadre du projet TP-ST 2014-06 – Réaménagement de l'intersection Marien et Métropolitain par une nouvelle entente au même objet
- 6.6 Octroi des contrats d'entretien et de soutien des applications « CESA » du fournisseur PG Solutions inc. – 32 664,39 \$, taxes incluses

7 PERSONNEL

- 7.1 Nomination permanente de madame Julie Desaulniers à titre de technicienne en ressources humaines, groupe 9, à la direction générale
- 7.2 Ratification de la nomination de monsieur Martin Larouche à titre de jardinier, groupe 10, à la Direction des travaux publics et des services techniques, et ce, à compter du 14 décembre 2015

8 AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

- 8.1 Restitution d'un tableau à monsieur Jean-Guy Audet dont il avait fait don à la Ville de Montréal-Est

9 DIVERS

10 AFFAIRE NOUVELLE

- 10.1 Dérogations mineures pour le lot vacant 4 520 049 du cadastre du Québec (place Marien) – marge latérale et élimination de la bande le long des aires asphaltées
- 10.2 Dépense additionnelle de 135 000 \$, telle qu'approuvée au budget 2015, afin de permettre la création, la réalisation et l'installation de 3 portails d'entrées de ville supplémentaires par la firme Intégral Jean Beaudoin

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

LEVÉE DE LA SÉANCE : *Heure* _____

Après avoir pris la proposition d'amendement en délibéré, le président d'assemblée la juge recevable.

Cette proposition est appuyée par madame la conseillère Françoise Lachapelle.

L'amendement est agréé à l'unanimité.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,

Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 décembre 2015 tel que modifié par l'ajout des points 10.1 et 10.2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX 2

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2015, DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2015 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE À 19 H 05 (BUDGET)

201512-303 2.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 16 novembre 2015, de la séance ordinaire du 18 novembre 2015 et de la séance extraordinaire du 18 novembre à 19 h 05 (budget).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS 3

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES FINANCES (29-2013)

201512-304 3.1

La trésorière dépose le Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances au 10 décembre 2015.

DÉPÔT DU REGISTRE DES DONNÉES, MARQUE D'HOSPITALITÉ OU AUTRE AVANTAGE, D'UNE VALEUR SUPÉRIEURE À 200 \$, REÇUS PAR UN MEMBRE DU CONSEIL

201512-305 3.2

Le greffier dépose, séance tenante, le Registre des dons, marque d'hospitalité ou autre avantage d'une valeur supérieure à 200 \$ reçus par un membre du Conseil.

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT POUR LE RÈGLEMENT 45-2015 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET ET POURVOYANT À LEUR FINANCEMENT PAR UN EMPRUNT D'UN MONTANT SUFFISANT

201512-306 3.3

Le greffier dépose, séance tenante, le certificat de procédure d'enregistrement pour le règlement 45-2015 - *Règlement décrétant les travaux de rénovation du Centre récréatif Édouard-Rivet et pourvoyant à leur financement par un emprunt d'un montant suffisant.*

RAPPORT DES SERVICES 4

ABROGATION DE LA RÉOLUTION CM-200803060 - POLITIQUE PORTANT SUR LES CONTENEURS

201512-307 4.1

Considérant que la Ville de Montréal-Est souhaitait aider ses citoyens lors de travaux de construction ou de rénovation et que pour ce faire, elle a adopté la résolution CM-200803060 - Politique portant sur les conteneurs;

Considérant qu'à la suite de vérification de la direction du greffe et de l'urbanisme, certaines irrégularités ont été observées eut égard à cette politique;

Considérant que le Conseil adoptera prochainement un nouveau règlement sur les permis et certificats;

Considérant que de ce fait, le Conseil souhaite que les tarifs pour les permis et certificats soient établis en tenant compte du fait que la Ville ne subventionnera plus la location de conteneurs lors de travaux de construction ou de rénovation;

Considérant que les pouvoirs d'aide d'une municipalité sont limités par la loi et qu'une subvention pour la location de conteneurs n'est pas couverte par un tel pouvoir d'aide.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'abroger la résolution CM-200803060 - Politique portant sur les conteneurs; cette abrogation prend effet le 1er janvier 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTÉRINEMENT D'UN SYSTÈME DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DE CONTRATS RELATIFS À LA RÉNOVATION ET L'AGRANDISSEMENT DU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET (CRER)

201512-308

4.2

Considérant que le système de pondération et d'évaluation des offres de services professionnels déjà utilisé par la Ville ne correspond pas pour les services professionnels relatifs à la rénovation et l'agrandissement du Centre récréatif Édouard-Rivet (CRER);

Considérant que les appels d'offres suivants pour des services professionnels sont ciblés;

- 201502-03 - Services professionnels en architecture;
- 201502-04 - Services professionnels d'ingénierie en structure et génie civil;
- 201502-05 - Services professionnels d'ingénierie en mécanique et électricité;
- 201502-06 - Services professionnels d'ingénierie en réfrigération d'aréna;

Considérant qu'il y aurait lieu d'adopter une grille spécifique pour ces types de contrats professionnels.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'approuver le système de pondération et d'évaluation des offres de services professionnels soumise et d'entériner leur utilisation dans le cadre des contrats de services professionnels relatifs à la rénovation et à l'agrandissement du CRER suivant :

- 201502-03 - Services professionnels en architecture;
- 201502-04 - Services professionnels d'ingénierie en structure et génie civil;
- 201502-05 - Services professionnels d'ingénierie en mécanique et électricité;
- 201502-06 - Services professionnels d'ingénierie en réfrigération d'aréna.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MANDAT À ENCANS RITCHIE BROS. POUR VENDRE À L'ENCAN CERTAINS ÉQUIPEMENTS DE LA VILLE

201512-309

4.3

Considérant que la direction des travaux publics et des services techniques doit se départir de certains équipements et matériaux jugés non utiles ou désuets pour nos opérations;

Considérant qu'une liste des équipements et matériaux a été ciblée pour la vente à l'encan et remise aux membres du Conseil;

Considérant que la vente à l'encan pourrait contribuer à un certain apport financier;

Considérant qu'une entente avec les Encans Ritchie Bros est nécessaire.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De mandater Les Encans Ritchie Bros pour la vente au plus offrant des équipements de la Ville figurant à la Liste des effets envoyés à l'encan 2015-12-03;

D'autoriser le directeur des travaux publics et des services techniques à signer tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS

5

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT ORDONNANT DIVERS TRAVAUX DE CONSTRUCTION OU D'AMÉLIORATION POUR 2016 ET AFFECTANT LES DENIERS NÉCESSAIRES POUR PAYER LE COÛT DESDITS TRAVAUX

201512-310

5.1

Monsieur le conseiller John Judd donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement ordonnant divers travaux de construction ou d'amélioration et affectant les deniers nécessaires pour payer le coût desdits travaux.

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 35-2014-1 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 35-2014 - RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS - AFIN D'Y AJOUTER UNE RÈGLE DE COMPORTEMENT

201512-311

5.2

Madame la conseillère Anne St-Laurent présente le projet de règlement 35-2014-1 - règlement modifiant le règlement 35-2014 - *Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus* - afin d'y ajouter une règle de comportement.

ADOPTION – RÈGLEMENT 46-2016 - RÈGLEMENT SUR LES TAXES ET LES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2016

201512-312

5.3

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le règlement 46-2016 - *Règlement sur les taxes et les compensations pour l'année 2016;*

D'abroger la résolution 201511-274 à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 47-2016 - RÈGLEMENT PRÉVOYANT LE PAIEMENT D'UNE INDEMNITÉ AUX MEMBRES DU CONSEIL, FONCTIONNAIRES OU EMPLOYÉS QUI SUBISSENT UN PRÉJUDICE MATÉRIEL EN RAISON DE L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS

201512-313

5.4

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le règlement 47-2016 - *Règlement prévoyant le paiement d'une indemnité aux membres du Conseil, fonctionnaires ou employés qui subissent un préjudice matériel en raison de l'exercice de leurs fonctions.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRATS

6

PROLONGATION DU CONTRAT DE GESTION DES ARCHIVES - ARCHIVES LANAUDIÈRE - 84 000 \$

201512-314

6.1

Considérant que lors de la séance du 24 avril 2013, la Ville de Montréal-Est a adjugé un contrat de gestion des archives à l'organisme Archives Lanaudière afin que ce dernier entreprenne un tri parmi les documents conservés dans la voûte des archives historiques ainsi que dans les divers bureaux de la Ville;

Considérant que l'organisme Archives Lanaudière accepte de prolonger le contrat pour une année additionnelle aux mêmes conditions que le contrat initial octroyé le 24 avril 2013 (CM-201304107);

Considérant que l'organisme réorganise le système de classement afin de faciliter la recherche de dossiers et que leurs employés affectés à la tâche sont formés sur le système de gestion des archives de la Ville;

Considérant que la Direction du greffe et de l'urbanisme est satisfaite du travail effectué par les employés d'Archives Lanaudière affectés à cette tâche et que ceux-ci s'intègrent bien;

Considérant également que des mandats particuliers ont été confiés à Archives Lanaudière, mandats qui s'insèrent dans le cadre de leur travail de gestion des archives;

Considérant qu'Archives Lanaudière est un organisme à but non lucratif.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De prolonger le contrat de services à Archives Lanaudière aux mêmes conditions que le contrat adjugé lors de la séance ordinaire du 24 avril 2013, soit un prix de 60 \$ /heure incluant les taxes, à raison toutefois de 28 heures par semaine pour 50 semaines débutant le 4 janvier 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROJET TPST-2014-19 - DALLE DE BÉTON BITUMINEUX - PARC RENÉ-LABROSSE (PARC DE L'HÔTEL-DE-VILLE)

201512-315

6.2

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2014-19 - Dalle de béton bitumineux - parc René-Labrosse (parc de l'Hôtel-de-Ville) les travaux sont complétés;

Considérant que les travaux de réfection nécessaires ont été effectués à l'automne 2014;

Considérant qu'une visite de chantier a été effectuée au printemps 2015 et que les corrections ont été faites favorablement à nos exigences.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'accepter la réception définitive des travaux et de payer à Groupe Hexagone toutes les sommes qui lui sont dues en vertu du contrat octroyé par la résolution 201410-249 ainsi que la résolution 201410-327 concernant les directives de changement relatives au projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX DE PAVAGE SUR L'ÉCHANGEUR BOURGET ET RETENUE DES DÉFICIENCES

201512-316

6.3

Considérant que dans le cadre des travaux de pavage sur l'échangeur Bourget, ceux-ci ont été complétés à l'automne 2014 et étaient sous garantie d'entretien pendant un an;

Considérant que la garantie d'entretien (5 %) des travaux pour l'avis de changement de l'agrandissement du rayon de courbure de pavage est de l'ordre de 823.22 \$ taxes incluses;

Considérant qu'une visite de chantier pour la réception définitive a été effectuée à l'automne 2015 et que les corrections d'entretien devront être faites favorablement à nos exigences au printemps 2016;

Considérant que la garantie d'entretien de 5 % pour l'ensemble du contrat est de l'ordre de 21 520,69 \$ taxes incluses pour la portion imputable à la Ville de Montréal-Est;

Considérant que le coût des travaux pour les correctifs de la déficience est de l'ordre de 4 000 \$ taxes incluses.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'accepter la réception définitive des travaux et de payer à Construction Soter inc. les sommes qui lui sont dues en retenant le montant nécessaire à la tenue des travaux sur les déficiences (4 000 \$), soit un montant de 18 343,91 \$ taxes incluses (17 520,69 \$ + 823,22 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉCEPTION PROVISOIRE POUR LE PROJET TP-ST 2014-09 - RECONSTRUCTION DES MURS DE SOUTÈNEMENT DU PARC RENÉ-LABROSSE (PARC DE L'HÔTEL-DE-VILLE)

201512-317

6.4

Considérant qu'une visite de chantier pour la réception provisoire des travaux a été effectuée conjointement avec l'entrepreneur le 1er décembre 2015;

Considérant que l'entrepreneur doit soumettre, à la réception provisoire des travaux, les documents suivants;

- toutes les quittances finales,
- la déclaration solennelle,
- cautionnement d'entretien, s'il y a lieu,
- les attestations de conformité à la CSST;

Considérant que le décompte numéro 2, incluant les directives de changement et de libération de 5 % pour la réception provisoire, a été soumis pour autorisation.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'accepter la réception provisoire des travaux et autoriser le décompte numéro 2, le tout conditionnellement à la réception des documents ci-haut mentionnés.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Anne St-Laurent,
Mme la conseillère Françoise Lachapelle,
M. le conseiller John Judd.

M. le conseiller Michel Bélisle.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

REMPLACEMENT DE L'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET LE CN INTITULÉE "MODIFICATION DU SYSTÈME D'AVERTISSEMENT - SANS SUBVENTION" ADOPTÉE PAR LA RÉOLUTION 201511-286, DANS LE CADRE DU PROJET TP-ST 2014-06 - RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION MARIEN ET MÉTROPOLITAIN, PAR UNE NOUVELLE ENTENTE AU MÊME OBJET

201512-318

6.5

Considérant que lors de la séance du 18 novembre dernier, le Conseil a approuvé les ententes et l'estimation des coûts pour les travaux impliqués avec la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada dans le cadre du projet TP-ST 2014-06 - Réaménagement de l'intersection Marien et Métropolitain;

Considérant que le projet d'entente numéro 3 pour l'ajout de feux clignotants et d'un porte à faux sur le Métropolitain émis et présenté en annexe avec les formulaires de la séance de novembre dernier comportait une erreur aux points 2 et 6, auxquels nous aurions dû y lire;

- Point 2: (...) établie selon le devis estimatif détaillé no LP-1.92, daté du 9 novembre dernier (...);
- Point 6: (...) l'administration routière paie au chemin de fer un montant de quatre-vingt-un mille quatre cent trente-six dollars (81 436 \$), qui représente environ 100 % du total du coût estimatif du projet (...);

Considérant que le devis estimatif présenté en annexe détaillait adéquatement le montant nécessaire à la demande présentée.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De remplacer le projet de la convention type adopté par la résolution 201511-286 par la convention type jointe à la présente afin que celle-ci remplace celle approuvée antérieurement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DES CONTRATS D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS "CESA" DU FOURNISSEUR PG SOLUTIONS INC. - 32 664.39 \$, TAXES INCLUSES

201512-319

6.6

Considérant que divers services de la Ville utilisent les applications informatiques de PG Solutions inc. dans leurs activités courantes, soit AccèsCité Finances et AccèsCité Territoire;

Considérant qu'il y a lieu d'avoir un contrat d'entretien et de support pour chacune de ces applications;

Considérant qu'il n'y a qu'un seul fournisseur pour ces applications, soit PG Solutions inc.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

D'octroyer les contrats d'entretien et de soutien des applications "CESA" à PG Solutions inc. pour un montant de 32 664.39 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

7

NOMINATION PERMANENTE DE MADAME JULIE DESAULNIERS À TITRE DE TECHNICIENNE EN RESSOURCES HUMAINES, GROUPE 9, À LA DIRECTION GÉNÉRALE

201512-320

7.1

Considérant la lettre d'entente ME 2014-007 intervenue entre la Ville de Montréal-Est et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal le 16 octobre 2014;

Considérant la nomination permanente de madame Joanne Blain à titre d'agente-conseil en ressources humaines le 1er juillet 2015 (201506-123);

Considérant qu'un affichage interne de technicien(ne) en ressources humaines a eu lieu du 24 septembre au 8 octobre 2015;

Considérant qu'à la suite de cet affichage, une employée a posé sa candidature, soit madame Julie Desaulniers, technicienne en ressources humaines auxiliaire depuis le 16 septembre 2014;

Considérant que madame Desaulniers avait très bien réussi l'ensemble du processus lors de son embauche en 2014 et considérant son évaluation positive.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De confirmer la permanence de madame Julie Desaulniers à titre de technicienne en ressources humaines, groupe 9, à la direction générale, et ce, à compter du 1er janvier 2016, sans période probatoire, puisqu'elle est déjà complétée. Madame Desaulniers sera assujettie aux conditions de travail prévues à la convention collective des employés cols blancs et sa date d'ancienneté est rétroactive au 16 septembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RATIFICATION DE LA NOMINATION DE MONSIEUR MARTIN LAROUCHE À TITRE DE JARDINIER, GROUPE 10, À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES, ET CE, À COMPTER DU 14 DÉCEMBRE 2015

201512-321

7.2

Considérant le poste vacant de jardinier, l'affichage dudit poste a eu lieu du 26 août au 14 septembre 2015;

Considérant qu'à la suite de cet affichage, aucun employé interne n'a posé sa candidature, mais que 38 candidatures externes ont été reçues;

Considérant que six candidats ont été convoqués à un test de connaissances théoriques ainsi qu'à un examen pratique administré par Formation Korpus de la Commission scolaire de Laval;

Considérant que les candidats ont ensuite été rencontrés en entrevue;

Considérant que monsieur Martin Larouche a très bien réussi l'ensemble du processus du concours et qu'il répond aux exigences du poste;

Considérant que son embauche est recommandée.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De ratifier la nomination de monsieur Martin Larouche au poste de jardinier, groupe 10, à la direction des travaux publics et des services techniques, aux conditions de travail prévues à la convention collective des employés cols-bleus, et ce, à compter du 14 décembre 2015. Monsieur Larouche sera soumis à une période probatoire de 520 heures en temps régulier. Son embauche est conditionnelle à une analyse de crédit et d'un certificat de bonne conduite et il devra également subir un examen médical jugé satisfaisant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

8

RESTITUTION D'UN TABLEAU À MONSIEUR JEAN-GUY AUDET DONT IL AVAIT FAIT DON À LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

201512-322

8.1

Considérant que monsieur Jean-Guy Audet avait fait don d'un tableau en 2008 à la Ville de Montréal-Est pour un projet de musée qui n'a jamais vu le jour;

Considérant que ce tableau lui a été donné en guise de cadeau de retraite;

Considérant que nous n'avons trouvé sur Internet aucun indice de la valeur des peintures de ce peintre;

Considérant que la valeur d'un cadeau de retraite d'une compagnie ne devrait pas être supérieure à environ 300 \$ (référence Ville de Montréal-Est pour une montre après 25 ans et autre ville 250 \$ en 2012);

Considérant que les coûts d'une évaluation indépendante en frais de recherche seront probablement supérieurs à la valeur estimée du tableau qu'il a reçu, à la suite de nos recherches sur Internet;

Considérant que monsieur Audet aimerait que son tableau (représentant l'entreprise CCR) lui soit restitué.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,

Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De restituer à monsieur Jean-Guy Audet le tableau dont il avait fait don à la Ville en 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIVERS

9

AFFAIRE NOUVELLE

10

DÉROGATIONS MINEURES POUR LE LOT VACANT 4 520 049 DU CADASTRE DU QUÉBEC (PLACE MARIEN) – MARGE LATÉRALE ET ÉLIMINATION DE LA BANDE LE LONG DES AIRES ASPHALTÉES

201512-323

10.1

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative à la demande de dérogations mineures pour le lot vacant 4 520 049 du cadastre du Québec (place Marien).

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'accorder à l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 4 520 049 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, une dérogation mineure permettant l'implantation d'un bâtiment à 3 mètres de la ligne de lot séparant ce lot du lot 3 573 998 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

D'accorder à l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 4 520 049 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, une dérogation mineure permettant de remplacer la marge de recul de un (1) mètre requis le long des aires asphaltées en cour latérale et arrière, telle qu'exigée par l'article 8.2 – Implantation des accessoires – du règlement 713 – *Règlement sur le zonage*, par une bordure de béton. Dans le cas du remplacement de cette bande de un (1) mètre située en cour latérale, cette bande peut être remplacée à partir de 21 m de la ligne de lot avant jusqu'à la ligne de lot arrière dudit immeuble.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPENSE ADDITIONNELLE DE 135 000 \$, TELLE QU'APPROUVÉE AU BUDGET 2015, AFIN DE PERMETTRE LA CRÉATION, LA RÉALISATION ET L'INSTALLATION DE 3 PORTAILS D'ENTRÉES DE VILLE SUPPLÉMENTAIRES PAR LA FIRME INTÉGRAL JEAN BEAUDOIN

201512-324

10.2

Considérant qu'en 2014, la Ville de Montréal-Est autorisait par la résolution 201406-165 la création d'un concept graphique d'identification des entrées de la Ville de Montréal-Est ainsi que la réalisation et l'installation de 5 portails, pour une dépense maximale de 249 500 \$;

Considérant qu'il y aurait lieu d'ajouter 3 portails au projet et qu'à cette fin un montant de 135 000 \$ a été inscrit au budget de l'année 2015;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser la firme Intégral Jean Beaudoin à procéder à la réalisation et l'installation des 3 portails d'entrée de ville supplémentaires.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser une dépense additionnelle de 135 000 \$ telle qu'approuvée au budget 2015 afin de permettre, la création, la réalisation et l'installation de 3 autres portails d'entrées de Ville au projet initial autorisé par la résolution 201406-165;

D'autoriser la directrice générale à signer tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

201512-325

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 20 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier